

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Les tendances du commerce international et le problème de l'exportation belge. — La nature des exportations belges, par M. Georges De Leener. — Informations monétaires, bancaires et financières. — Informations industrielles et commerciales. — Informations légales. — Statistiques.

LES TENDANCES DU COMMERCE INTERNATIONAL ET LE PROBLÈME DE L'EXPORTATION BELGE.

Dégager les tendances qui animent l'évolution du commerce international à notre époque, paraît une tâche extrêmement malaisée. Les difficultés que l'on éprouve résultent évidemment du fait que le recul des années fait défaut pour apprécier les phénomènes contemporains à leur juste valeur, le temps seul pouvant dépouiller ceux-ci de tout ce qu'ils ont d'accessible et leur communiquer le saisissant relief qu'acquière les choses qui, définitivement, appartiennent à l'histoire. De plus, notre époque est aussi une de celles où la diversité des problèmes ne le cède en rien à leur abondance. Chacun sait que la cohérence des solutions s'en trouve quelque peu compromise au préjudice inéluctable du sens de l'évolution et partant aussi, de l'interprétation qu'elle suggère.

La philosophie de notre temps est, dès lors, une œuvre qu'il n'appartient pas à notre génération d'écrire. Elle peut être opportunément laissée à la postérité pourvu que nous prenions soin de l'éclairer. En matière de commerce international, cette précaution ne paraît pas devoir être inutile car il est douteux qu'avec le cours des années, les faits contradictoires qui caractérisent aujourd'hui l'évolution des relations économiques internationales s'éclaircissent quelque peu.

Ces faits sont connus. D'une part, l'efflorescence de mesures restrictives qui, depuis vingt ans et plus particulièrement depuis 1931, entravent le développement du commerce international et compromettent même parfois son existence. D'autre part, la vitalité de ce

commerce qui, en dépit des mesures restrictives dont il n'a cessé d'être l'objet, s'établissait en 1937 approximativement au niveau moyen de l'année 1929, celui-ci à son tour représentant un progrès de 25 p. c. par rapport à l'année 1913. Aux jours les plus sombres de la crise de 1930, le volume du commerce mondial ne s'est jamais réduit à moins des trois quarts de ce qu'il avait été au sommet de son expansion, en 1929. Jamais les vertus d'une plus grande liberté des échanges n'a été proclamée avec plus de force et de compétence. Jamais aussi, depuis un quart de siècle, le monde n'a été plus éloigné de cette liberté.

Il est à craindre que, mis un jour en présence de ces deux ordres de faits, l'historien futur éprouvera quelque peine à les concilier et à discerner le véritable objet des préoccupations de notre époque : l'expansion insuffisante du commerce international ou l'inefficacité des obstacles opposés à son développement. Il serait aussi imprudent d'espérer que plus aisément alors qu'aujourd'hui, les discussions savantes qui s'empareront de cette question aboutiront à quelque conclusion unanimement partagée.

Les tendances contradictoires dont témoignent l'évolution du commerce international et l'attitude de notre génération à l'égard de cette question ne procèdent cependant pas de motifs entièrement irrationnels.

Nul n'ignore que le commerce international se fonde sur les avantages relatifs qui caractérisent les diverses nations du point de vue des ressources naturelles dont elles disposent, de l'habileté des popula-

tions qui les constituent ainsi que de la perfection de l'outillage économique qu'elles mettent en œuvre. A ce commerce, il n'est pas d'autre justification de principe. Lorsque ces avantages relatifs sont suffisamment importants pour couvrir tous les frais et risques inhérents à l'exercice de ce commerce, le développement d'un trafic international sur ces bases se traduit par un bénéfice immédiat et certain pour toutes les nations qui y participent. Il ne sacrifie donc nullement les intérêts nationaux à de vagues considérations d'ordre international. En fait, en servant la cause de chaque nation, il sert aussi celle de l'humanité prise dans son ensemble (1).

Ces avantages relatifs sur lesquels le commerce international se fonde en principe revêtent un caractère plus précaire qu'on ne se l'imagine parfois. Au siècle dernier déjà, des observateurs avertis se plaisaient à souligner qu'en ce qui concerne la vieille Europe industrielle, ils tendaient à s'amenuiser d'année en année. Ils notaient que la nature même des progrès techniques en mettant de plus en plus à la portée de la grande masse des besognes qui autrefois devaient être réservées à un personnel hautement qualifié, compromettait inéluctablement le monopole industriel dont l'Europe avait pratiquement bénéficié jusqu'alors. Ils constataient que l'évolution de la technique et des méthodes commerciales réduisait l'importance du facteur « agglomération industrielle » au point de vue du rendement du travail et favorisait en conséquence une plus grande dispersion de l'activité industrielle dans le monde. Ils ajoutaient enfin que, dans les pays nouveaux, la mise en valeur de terres vierges approchait de son terme et que, dès lors, le jour n'était plus loin où l'expansion de la production agricole se heurterait à l'obstacle des rendements décroissants. En conclusion, dans la mesure où ces pronostics devaient se vérifier, l'échange international des biens était destiné à représenter une part progressivement décroissante de la production mondiale, tandis que du point de vue de l'Europe industrielle, cet échange devait aussi progressivement se faire à des conditions plus désavantageuses. Problème sérieux, mais non point insoluble. Sa solution impliquait non point l'effondrement de la structure économique européenne, mais une adaptation fondamentale de celle-ci, soit que cette dernière se repliât sur elle-même, soit qu'elle s'engageât dans des voies toujours nouvelles susceptibles de lui conserver les avantages relatifs de production industrielle sur lesquels elle avait fondé sa prospérité.

Les prophètes en matière économique ont rarement raison. Ceux-ci n'avaient point entièrement tort. Effectivement, à cinquante années de distance, l'in-

(1) Ce disant, nous ne défendons pas le principe du libre-échange des biens, ce qui constitue une toute autre proposition. Un système de libre-échange ne représente, en effet, qu'une méthode parmi bien d'autres suivant lesquelles l'échange international des biens est susceptible de se pratiquer. En fait, la défense du libre-échange s'appuie sur un ordre d'arguments distincts de ceux qui viennent d'être rappelés.

dustrialisation du monde a fait des progrès remarquables. Le centre de gravité de la production industrielle, jadis en Europe, s'est déplacé par étapes successives vers les pays extra-européens. « Vers 1860, 75 p. c. de la production industrielle mondiale provenaient encore de l'Europe; en 1913, la part du continent européen n'était plus que de 50 p. c. Vers 1928, la part de l'Europe n'était plus que de 42 p. c., celle des Etats-Unis de 45 p. c. et celle des autres pays de 13 p. c. Depuis lors, la part de l'Europe n'a cessé de diminuer » (2). De 1913 à 1929, le volume de la production industrielle mondiale a augmenté de 45 p. c.; celui du commerce mondial n'a progressé que de 25 p. c. au grand maximum. De 1929 à 1937, l'indice de la production industrielle mondiale, non compris l'U.R.S.S., a haussé de 2 p. c., tandis que celui du commerce mondial est resté de 2,4 p. c. en dessous du niveau maximum qu'il avait atteint en 1929. Le monopole industriel de l'Europe est passé et les avantages relatifs de production manufacturière, qui furent son apanage, sont aujourd'hui partagés par d'innombrables nations.

Au point de vue agricole cependant, l'évolution a été quelque peu différente de celle que l'on avait cru entrevoir. Les vastes territoires que les pays nouveaux offraient encore à leurs immigrants, il y a un demi-siècle environ, ont été mis en exploitation. Les limites d'expansion territoriale des exploitations agricoles y ont été pratiquement atteintes, mais nul obstacle ne s'est opposé au développement progressif de la production agricole. Non seulement les merveilleux progrès de la technique agricole ont tenu la loi des rendements décroissants en échec, mais ces progrès ayant été particulièrement favorables aux méthodes d'exploitation propres aux grands pays agricoles, les avantages relatifs dont ces derniers bénéficient en vue du commerce international de leurs produits, loin de s'en trouver compromis, ont été confirmés.

Si évidents et impressionnants que soient encore aujourd'hui et que promettent de rester ces avantages, il y a lieu de reconnaître que leur mise en valeur ne bénéficie cependant plus des contingences, exceptionnelles peut-être, qui, au siècle dernier, s'offraient aux grands pays agricoles. Cette mise en valeur suppose évidemment un marché. Tant que la population de l'Europe industrielle augmentait, les pays agricoles d'outre-mer voyaient ce marché s'étendre d'année en année. Dans ces conditions, tout progrès de la technique agricole pouvait être accueilli sans appréhension, des prix décroissants étant parfaitement compatibles avec des profits croissants et une augmentation du volume d'emploi procuré par le travail de la terre (3). Il n'en est plus entièrement de même aujourd'hui que la population de l'Europe

(2) Dr E. WAGEMAN, « L'avenir du commerce mondial », *L'Economie internationale*, juin 1937, p. 57.

(3) Cf. D.-H. ROBERTSON, « The future of international trade », *The Economic Journal*, mars 1938, p. 6.

industrielle est en voie de stabilisation, sinon même de diminution. Tout nouveau progrès de la technique agricole abaisse le coût de production, — ce qui est souhaitable — mais provoque aussi un encombrement des marchés auquel l'effondrement subséquent des prix n'apporte guère de remède, la consommation de produits agricoles ordinaires étant relativement inélastique et ne s'accroissant pas en proportion du revenu d'un chacun. De là, dans la conjoncture présente, un formidable problème d'adaptation qui s'impose aux populations agricoles des pays d'outre-mer. Ou bien l'exploitation s'orientera vers des produits qui répondent plus exactement aux changements qui sont survenus dans la structure démographique de l'Europe et cette évolution est incontestablement déjà en progrès, ou bien les populations agricoles se transféreront vers d'autres occupations faute de débouchés s'offrant au produit de leur travail. L'expérience prouve déjà qu'un tel problème ne se résout ni aisément ni rapidement. Elle enseigne surtout que le transfert professionnel de population, que la solution de ce problème implique, ne s'effectuera pas sans déranger, d'une manière ou d'une autre, les avantages relatifs d'ordre industriel dont l'Europe occidentale jouit encore aujourd'hui.

L'incidence de ce facteur démographique sur le problème du commerce international à notre époque n'est pas toujours appréciée à sa juste valeur. Très diverses et très profondes sont cependant les répercussions de ces phénomènes démographiques sur les caractères quantitatifs et qualitatifs de ce commerce.

Le grand commerce international de la fin du siècle dernier a souvent été schématisé sous la forme d'un échange de produits industriels contre des produits agricoles. Cette image est exacte dans ses grandes lignes pourvu que l'on ne perde pas de vue que cette offre de produits industriels s'effectuait en grande partie à crédit de telle manière qu'à chaque instant, le volume du commerce international était sensiblement plus important que celui qui aurait pu s'établir s'il avait dépendu uniquement des possibilités immédiates de troc entre les pays participant à ce commerce. Ces méthodes ingénieuses répondaient à une nécessité, celle de pourvoir à la subsistance et à l'amélioration du bien-être d'une population croissante, soit que celle-ci cherchât fortune dans les pays d'outre-mer, soit qu'elle préférât trouver ses moyens d'existence dans le cadre de vie sociale de la mère-patrie. Quelle que soit l'opinion que l'on entretienne sur la nécessité présente de faire revivre ces grands courants migratoires d'antan, on ne peut que constater que les possibilités de pareille politique sont aujourd'hui relativement étroites. Que l'on considère l'évolution démographique des pays qui devraient fournir les émigrants ou que l'on envisage celle d'un bon nombre de pays qui pourraient les accueillir, les perspectives sont également défavorables; tout au moins doit-on admettre qu'elles sont nettement insuffisantes pour apporter une contribution appréciable au problème de la reprise des échanges internatio-

naux. Deux conséquences également dommageables en résultent pour le commerce international. D'une part, les importations des pays d'outre-mer tendent à se limiter aux possibilités immédiates de paiement de ces pays. D'autre part, dans la mesure où ces pays importateurs ont néanmoins encore recours au crédit des vieux pays capitalistes, ils s'efforcent d'assurer le service de leurs emprunts en limitant leur commerce d'importation autant qu'en développant leur commerce d'exportation. Du point de vue du créancier, le choix des méthodes est indifférent. Du point de vue des pays dont l'activité économique dépend du commerce international, il en est évidemment tout autrement.

L'évolution démographique des pays européens n'a point que des effets quantitatifs sur le commerce international. Par ses effets sur l'orientation de la consommation et de la production et, en particulier, sur la demande de produits agricoles de qualité et de produits finis, elle tend à modifier profondément la structure des économies nationales. Partant aussi, elle modifiera la structure des échanges auxquels ces économies se livrent complémentaires entre elles. A cet égard, le renouveau de l'agriculture dans les pays industriels revêt une signification toute spéciale. Sans doute, à l'origine de ce renouveau et surtout des formes particulières qu'il a revêtues, peut-on difficilement distinguer quelque cause d'ordre exclusivement démographique. Politiques, sociales, religieuses, voire même esthétiques, telles sont les considérations dont il s'est inspiré. Elles sont seules d'ailleurs à pouvoir justifier les formes si inattendues qu'il a prises parfois, en défi trop souvent des enseignements les plus certains de l'économie. Mais peu importe au fond quelle ait été à un moment donné la cause déterminante ou l'occasion de ce renouveau, voire même quelle ait été l'opportunité des formes particulières dont il a momentanément témoigné, si finalement il doit trouver sa justification dans les tendances profondes de la structure démographique des pays où il s'observe. Ce sont ces tendances qui décideront en dernier ressort du caractère éphémère ou définitif de ce renouveau. Ses formes ne revêtent, somme toute, qu'un intérêt secondaire. Comme les manifestations politiques ou autres qu'elles traduisent, elles évoluent et passeront. Plus significatif et, en fait, la seule chose significative du point de vue des économies nationales et de la structure des échanges internationaux qu'elles reflètent, est le fait du renouveau agricole des pays industriels et la probabilité de sa consolidation sous une forme plus appropriée à la satisfaction des besoins de la population à laquelle il s'adresse.

Ces modifications profondes dans la structure des économies nationales qui, notons-le, se réduisent finalement toutes à une révision des avantages relatifs de production sur lesquels se fonde l'échange international des biens, sont en bonne voie de réalisation. Les événements de ces dernières années et leurs enseignements n'infirmant pas cette opinion. Sans

doute, pourrait-elle être opportunément nuancée et surtout appropriée aux diverses expériences dont ces années témoignent. Le cadre limité de cette étude et son objet d'ailleurs ne se prêtent pas à de tels développements. Ceux-ci ne modifieraient guère la conclusion que ces constatations suggèrent, à savoir qu'indépendamment de la guerre mondiale et de ses multiples conséquences, le commerce international devait nécessairement représenter une part progressivement plus réduite de l'activité économique mondiale.

Si cette première conclusion est admise, il y a de sérieuses raisons de croire qu'indépendamment encore de la guerre mondiale et de ses conséquences, notre époque devait connaître une recrudescence assez vive de protectionnisme. Car l'amenuisement progressif des avantages relatifs de production sur lesquels se fonde le commerce international ne devait pas seulement tendre à réduire l'importance relative de ce dernier. Ainsi qu'un auteur le suggérait récemment, il devait aussi tendre à compromettre la sécurité des activités économiques nationales dépendant du mouvement de ce commerce ou sujettes aux influences de ce dernier (4). L'instabilité économique et sociale résultant de cet état de choses ne pouvait que susciter des réactions défavorables au libre-échange des biens, soit qu'à l'abri de barrières douanières les économies nationales cherchassent à se réserver l'exploitation de leur marché intérieur, soit encore que ces défenses douanières leur offrissent les moyens pour forcer les courants d'exportation ou les délais nécessaires pour réorienter leur activité vers des voies nouvelles, plus conformes à la conjoncture des marchés extérieurs. Rappelons-nous à cet égard que le développement des ententes et des cartels internationaux ne date pas d'hier et que, gravement suspecté autrefois, il est aujourd'hui considéré avec bien plus de faveur en raison de la stabilité relative que ces ententes assurent aux relations économiques internationales. D'aucuns ne voient-ils même pas dans ce développement, l'aurore riche de promesses d'un nouvel ordre économique international ?

Les difficultés que rencontre à notre époque l'échange international des biens ne doivent donc pas être considérées comme l'expression exclusive d'une conjoncture exceptionnelle et anormale ou bien encore, comme le résultat d'un dérèglement de l'ordre économique international, dont l'origine remonte aux bouleversements politiques, sociaux et autres de la guerre mondiale. Assurément, ces événements ont été très lourds de conséquences. Mais tout compte fait, ils n'ont que précipité une évolution qui était en cours. Les tendances ont été accentuées et déplacées, mais elles n'ont pas été inversées. Les données du problème ont été profondément modifiées, mais rien n'a été changé à la nature même de ce dernier. Aussi est-on en droit de penser que les diffi-

(4) Cfr. D.-H. ROBERTSON, « The future of international trade », *The Economic Journal*, mars 1938, p. 8.

cultés présentes du commerce international traduisent en grande partie, non pas un accident dans le cours de l'histoire, mais une évolution logique dont les premiers signes apparaissaient déjà, il y a de longues années.

Il est vraisemblable qu'aujourd'hui nous vivons la phase critique de cette évolution. Résoudre les problèmes de longue tendance qu'elle suscite dans les conditions où ceux-ci se sont présentés au lendemain de la guerre mondiale et leur découvrir les solutions les plus appropriées au progrès des économies nationales en cause, eussent amplement suffi au travail de deux ou de trois générations. Que n'y a-t-on point ajouté au cours de ces vingt dernières années ?

Le caractère nocif des entraves qui ont été apportées au mouvement international des biens est notoirement connu.

Dans le domaine commercial, des droits de douane prohibitifs dans leur quotité ou dans leur modalité, ainsi que des dispositions réglementaires et des pratiques administratives qui, par une interprétation restrictive ou abusive des dispositions en vigueur, excluent en fait toute production étrangère, enfin, des contingents arbitrairement fixés. Dans le domaine financier, non moins important au point de vue du commerce international, une instabilité monétaire accusée avec tous ses inconvénients au point de vue de la conclusion d'affaires à échéances quelque peu éloignées ainsi que des opérations de crédit nécessaires à l'exécution normale de ces affaires, des restrictions en matière de transferts de fonds, des interdictions ou des restrictions de paiement, des contrôles des changes et enfin des réseaux inextricables de *clearings* (5).

Retracer aujourd'hui l'origine de ces initiatives malencontreuses et suivre les aménagements, modifications et transformations que ces mesures ont subies au cours de ces dernières années constituent, à certains égards, une œuvre vaine car il est éminemment douteux qu'un exposé historique de la question puisse apporter une contribution appréciable à la solution des difficultés actuelles. Au moment où ces initiatives furent prises, les motifs invoqués ou avoués n'apparaissent déjà que trop souvent, très différents des motifs réels. Depuis lors, les raisons pour lesquelles nombre de ces mesures ont été maintenues ou aggravées n'ont plus que des relations bien lointaines avec celles qui ont pu justifier autrefois leur instauration. En fait, l'expérience du passé n'est susceptible de nous éclairer que sur un point, à savoir, l'interdépendance et l'inextricable enchevêtrement de ces mesures. « Politique tarifaire, contrôle des changes, mouvements de capitaux, stabilisation des monnaies, contingentements, *clearings*, etc. forment des problèmes étroitement dépendants. L'on ne peut espérer les résoudre vraiment qu'à la faveur d'une solution d'ensemble » (6).

(5) Cf. Rapport de M. van Zeeland sur la réduction des obstacles au commerce international.

(6) Cf. *idem*.

Que l'on ne s'y trompe pas cependant. Une solution d'ensemble serait assurément déficiente si elle croyait pouvoir négliger une mesure suffisante d'adaptation des structures économiques nationales aux tendances profondes qui animent l'évolution du commerce international et dont nous avons précisé les caractères. Faute d'une pareille adaptation, il est douteux d'abord que cette solution soit jamais acceptée; il est à craindre ensuite qu'elle ne soit pas tolérée et que, partant, elle ne puisse être maintenue. Sans doute fera-t-on valoir avec raison qu'introduite adroitement et progressivement, cette solution amènerait de nombreux pays à renoncer ou tout au moins à atténuer les mesures de défense autonome prises par eux et qu'elle exercerait une influence favorable sur les progrès d'une réintégration des économies nationales dans un système plus complet et plus rationnel de division internationale du travail. Ceci suppose toutefois qu'au point de départ, toutes les structures économiques nationales soient également engagées et avancées dans la réorientation de leur activité de telle manière que nulle d'entre elles ne souffre d'un handicap initial trop considérable. Si, au point de départ, ces conditions ne sont pas réalisées, on ne voit pas quelle solution d'ensemble pourrait garantir indistinctement à toutes les nations des avantages plus grands que ceux qu'elles retirent de leur situation présente, surtout quelle solution pourrait garantir une transition sans dangers avec le bénéfice d'avantages immédiats pour tous les pays collaborant à sa mise en œuvre. C'est pourquoi la solution du problème du commerce international à notre époque suppose avant tout celle de multiples problèmes d'ordre strictement national. Il est à peine besoin de dire que ceux-ci intéressent d'innombrables aspects de l'activité sociale.

* * *

L'intérêt que présente pour notre pays une solution satisfaisante du problème du commerce international a maintes fois été mis en évidence pour conclure invariablement au fait que la prospérité nationale dépend étroitement de cette solution. Pour vivre et prospérer, la Belgique doit exporter. Il ne suffit pas cependant d'affirmer cette conviction. Encore faut-il que nous y conformions notre attitude et nos initiatives. Or, les considérations précédentes suggèrent que le problème de l'exportation belge à l'heure présente est fondamentalement celui de l'adaptation de notre structure économique nationale aux tendances de longue durée qui marquent l'évolution du commerce international et que les événements de ces dernières années ont si puissamment mis en relief. Il constitue donc un aspect d'un problème plus vaste qui embrasse toutes les manifestations de notre activité économique. Le problème étant ainsi envisagé, il est clair que l'attitude que nous adoptons à son égard et que les initiatives dont nous témoignons pour le résoudre ne sont plus indifférentes quant au cours des événements que nous subissons.

Quelle que soit cependant la signification profonde de ces tendances de longue durée et quelle que soit, en conséquence, l'attention que celles-ci méritent, force est de reconnaître que pour de multiples raisons, ce ne sont pas nécessairement ces forces profondes qui tendent invariablement à régler les caractères de l'activité économique et leur évolution. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. La vie des nations, comme celle des individus, s'organise, en effet, d'instant à instant. Tant à l'égard des collectivités que de leurs membres, l'existence présente conditionne leur existence future. De plus, l'homme est ainsi fait que des intérêts immédiats l'impressionnent toujours davantage que des intérêts lointains dont le caractère aléatoire ne lui échappe jamais; en serait-il autrement, que bien souvent encore, il lui serait pratiquement impossible d'orienter ses initiatives en vue de ces avantages lointains, quelque précieux qu'ils soient, les nécessités immédiates de l'existence devant primer tout autre ordre de considérations. Ainsi qu'il se conçoit, les collectivités ne sont pas différentes à cet égard, des individus qui les composent (7).

Si tel est le cas, l'adaptation d'une structure économique aux tendances de longue durée est étroitement dépendante des contingences momentanées et variables dans lesquelles cette adaptation doit se poursuivre. Ces contingences ne se développent pas, en effet, sans susciter chaque jour de nouveaux et multiples problèmes dont, en général, la solution ne peut être impunément retardée. Du point de vue du problème fondamental de l'adaptation structurelle de longue durée, ces problèmes particuliers peuvent paraître très accessoires. Il n'en résulte cependant pas que, de ce même point de vue, les solutions proposées à ces problèmes soient indifférentes. Car, en modifiant les conditions générales de l'activité économique, la mise en œuvre de ces solutions influence en fait l'évolution d'une structure et partant, rapproche ou éloigne celle-ci des tendances de longue durée auxquelles il lui faut se conformer. Si l'on tient compte alors de ce que l'opportunité de ces solutions particulières sera appréciée bien plus volontiers en fonction de leurs mérites immédiats qu'en fonction de leurs avantages lointains, force est de reconnaître aussi la signification profonde de ces contingences quant aux progrès d'une structure économique dans la voie de son adaptation aux tendances de longue durée qui s'imposent à elle. En fait, à des époques économiquement et socialement troublées, l'influence de ces contingences doit être prédominante à cet égard.

L'exportation belge, au cours de ces dernières années, a dû faire face à des contingences d'ordre intérieur et d'ordre extérieur qui, exceptionnelles ou

(7) D'aucuns estiment cependant que le développement de l'économie étatisée au détriment de l'économie privée favorise l'élaboration de politiques économiques à long terme et, dans une certaine mesure, étend le champ des initiatives compatibles avec la satisfaction des besoins immédiats de la collectivité. Si tel est le cas, ce changement dans la forme d'organisation des économies nationales ne peut qu'influencer les tendances qui animent l'évolution des relations économiques internationales.

non dans l'histoire du pays, l'ont inéluctablement marquée de leur empreinte. Cette influence fut-elle prédominante au point de faire obstacle aux tendances de longue durée qui entraînent le commerce international et auxquelles finalement notre économie devra se conformer? Il était intéressant de le rechercher.

C'est en vue d'apporter une contribution à l'examen de cette question que le *Bulletin d'Information et de Documentation de la Banque Nationale* publiera un ensemble d'études qui analyseront divers aspects du problème de l'exportation belge à notre époque. Dans

ce bulletin, M. DE LEENER, professeur à l'Université de Bruxelles, précise la nature de nos exportations. Entre autres questions qui feront l'objet de publications ultérieures, nous citerons notamment un exposé de la politique commerciale de la Belgique, un examen du problème du financement des exportations, une étude du rôle des ententes et des cartels dans le développement des relations économiques internationales, une analyse du prix de revient en tant qu'élément déterminant de la production, une étude de l'évolution des termes d'échange de notre commerce extérieur, enfin, l'organisation générale de notre commerce extérieur et l'évolution de celle-ci.

LA NATURE DES EXPORTATIONS BELGES

par M. Georges De Leener,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Il n'est pas de pays dont le système économique considéré dans son ensemble se constitue pour fournir avant tout de la matière à ses exportations. Les productions auxquelles se vouent les entreprises de toute sorte ont pour premier objectif, en général, l'exploitation du marché intérieur en rapport avec les besoins qu'elles cherchent à exploiter de façon lucrative. C'est par surcroît que les mêmes producteurs recherchent aussi des débouchés extérieurs, encore que ceux-ci, comme on l'apprendra par la suite, soient susceptibles de finir par primer le débouché national. Cette observation générale n'exclut pas la possibilité, dans un système économique très évolué, de la création d'entreprises dont l'objectif exclusif ou, tout au moins, l'objectif principal soit la production d'articles destinés à la vente à l'extérieur. Pour que telle soit leur visée, il est nécessaire que des conditions particulières éminemment favorables à la poursuite de l'une ou l'autre production soient réunies et se présentent avec un caractère de suffisante permanence.

Aussi ne pourrions-nous expliquer la nature des exportations belges que nous caractériserons bientôt avec quelque détail, si nous ne nous étions arrêté de prime abord à des considérations relatives aux productions de la Belgique.

* * *

La Belgique se livre à des productions industrielles et à des productions agricoles. Les unes et les autres intéressent fort différemment les exportations nationales. Les parts respectives de leurs produits dans le total de nos exportations considérées en valeur sont très inégales, celle des produits de l'industrie l'emportant de beaucoup sur celle des produits agricoles. Cette comparaison n'est cependant pas pertinente. Il est plus utile de rapprocher les exportations agricoles et les exportations industrielles en se plaçant au point de vue de leurs effets sur l'économie nationale de la Belgique. A cet égard, deux ordres de considérations bien distinctes nous conduiront à des conclusions tout à fait opposées.

Chacun sait que la production industrielle de la Belgique est le fait de la mise en œuvre en très grande partie de matières premières importées de l'étranger. Lorsque nous analyserons le détail de nos exportations, nous y trouverons des quantités considérables

de métaux plus ou moins façonnés, de fils textiles, de tissus, etc. qui ont été fabriqués dans le pays avec des matières premières, telles que minerais de fer, métaux bruts, coton, laine, lin, etc., achetées à l'extérieur. A notre balance commerciale, nos produits industriels exportés figurant à l'actif ont une contrepartie au passif, représentant la valeur des matières premières importées pour servir à leur fabrication. Il en résulte que la valeur des exportations des mêmes produits ne constitue pas un gain net pour la balance des comptes du pays. Il en est tout autrement pour les produits agricoles. A assez peu de chose près, leur production ne nécessite pas en général d'apports considérables de l'étranger. La partie qui en est exportée améliore d'autant plus la situation de la balance des comptes. Vues sous cet angle, les exportations agricoles sont, à valeur égale en prix, d'une importance plus grande pour le pays que les exportations de produits industriels.

La conclusion est, au contraire, en faveur des exportations de produits industriels si elles sont considérées pour leurs effets sur les activités économiques de la population. Elles représentent une incorporation de main-d'œuvre qui, sauf de rares exceptions, n'a sa pareille dans aucune exportation de produits agricoles. Cette main-d'œuvre est une source de revenus qui fait vivre une grosse partie de la population belge en lui procurant des moyens directs de subsistance. Les dépenses qui en résultent en achats les plus divers se répercutent en ondes successives, apportant chacune à ceux qu'elle atteint des moyens indirects d'existence. L'influence exercée à cet égard par les exportations industrielles est néanmoins fort inégale selon les produits. Elle dépend de la proportion de main-d'œuvre qui intervient dans chaque industrie, compte tenu, bien entendu, de la main-d'œuvre ayant été préalablement incorporée dans les matières premières ou les demi-produits dont elle achève le façonnage. D'après deux enquêtes poursuivies en Belgique par le Comité central industriel (1), le coût de la main-d'œuvre serait en moyenne de 50 à 70 p. c. dans l'ensemble des industries des carrières. Rien qu'en main-d'œuvre directe, les salaires interviendraient pour 30 p. c. dans la production des fils de lin,

(1) HENRY COHN. *Une enquête sur la proportion de main-d'œuvre dans les diverses industries belges*, Bruxelles, Comité central industriel de Belgique, 1933 et PAUL VAN LINT. *Incidence de la main-d'œuvre sur le prix de revient de diverses industries belges*, Bruxelles, Comité central industriel de Belgique, 1938.

chanvre et jute en général. Leur part ne serait, d'autre part, que de 8 1/2 p. c. en moyenne dans la production des filés de coton. Elle serait, en général, comprise entre 20 et 45 p. c. dans les industries de la construction mécanique. Elle ne serait que de 11 p. c. dans la fabrication du sucre. Tous ces chiffres devraient être majorés pour tenir compte de la part de main-d'œuvre indirecte. La proportion de majoration serait aussi très variable. Elle serait, sans doute, en moyenne de l'ordre d'un tiers (2).

Nous avons tenu à souligner cette différence entre les effets des exportations belges selon qu'elles concernent des produits industriels et des produits agricoles, non seulement parce qu'elle est intéressante pour comprendre l'importance particulière de l'intervention des premiers dans nos exportations, mais aussi parce qu'il convient d'insister sur l'intérêt que présente en outre la distinction entre tous les produits industriels exportés par la Belgique en rapport avec leurs conditions de production. On comprendra en même temps combien il est utile d'analyser la composition des exportations. Du point de vue des activités économiques et du revenu national, il n'est nullement indifférent que des exportations représentant, par exemple, dix millions de francs soient constituées de laminés d'acier ou de machines électriques. A sommes égales, les exportations de ces dernières sont beaucoup plus bienfaisantes pour le pays que les exportations de produits immédiats de nos laminoirs.

Les places respectives de ces divers produits de l'agriculture ou de l'industrie dans nos exportations ne sont pas dues à des circonstances fortuites ou à certaines influences du hasard. Elles sont en rapport immédiat avec la structure de la production en Belgique, laquelle est à son tour le résultat d'un déterminisme bien caractérisé. Pour comprendre la nature des exportations belges et pour apprécier les possibilités de changements dans leur composition, les causes qui ont fait de notre agriculture et de notre industrie ce qu'elles sont doivent, pour cette raison, retenir aussi l'attention.

Pour commencer, quelques mots de rappel au sujet des ressources naturelles du pays. Celles-ci, la houille exceptée, sont assez pauvres. Une grande partie du sol aujourd'hui mis en culture était très peu fertile à l'origine. Dans le sous-sol, une place éminente revient à la houille. Les gisements houillers sont très riches, surtout relativement à la population et à l'étendue du pays. A cet égard, la place de la Belgique est privilégiée parmi toutes les nations; mais sa richesse houillère se présente dans des conditions qui en rendent toutefois l'exploitation particulièrement coûteuse. Ajoutons l'existence de gisements de porphyre, de grès, de calcaire, de sable de verrerie, d'argile et autres matières plastiques, d'ardoises et enfin de gîtes aujourd'hui quasi épuisés de minerais de fer et de zinc, et nous aurons achevé de brosser le bref bilan des ressources naturelles du pays.

(2) *Idem*, p. 24.

Il n'est aucun de ces éléments qui n'ait été un facteur influent de l'orientation industrielle de la Belgique et qui ne réagisse actuellement de façon souvent fort considérable sur la composition de nos exportations. Celles-ci leur sont redevables de grandes quantités de houille et de coke, de gros tonnages d'acier laminé, de multiples produits de l'industrie du verre, de matériaux de construction depuis les briques et les pavés jusqu'au ciment et aux produits réfractaires, de produits de l'industrie chimique, de zinc en lingots ou laminé, de machines et, en général, de produits d'industries lourdes.

Que telles soient les plus considérables de nos exportations et que leur nature résulte du déterminisme dont nous venons de souligner quelques facteurs essentiels, c'est ce que des commentaires sommaires suffiront à expliquer pleinement. Point n'est nécessaire d'épiloguer longuement sur la place de la houille dans nos exportations, puisqu'on sait déjà que la Belgique est largement pourvue en gisements houillers. Encore pourrait-on néanmoins constater que nos exportations de houille sont contenues dans d'assez étroites limites de destinations ou de catégories. Ce fait est en rapport avec les prix de revient élevés de nos charbons qui ne peuvent, pour cette raison, atteindre que des débouchés où leurs prix de vente ne soient pas prohibitifs en raison de la concurrence d'autres houilles extraites à des conditions moins onéreuses.

L'abondance de la houille explique le développement dans le pays d'industries qui en consomment de grandes quantités. Si l'on ajoute à cette influence celle de l'existence de gisements ayant fourni autrefois des minerais de zinc et celle de matières minérales diverses constituant les matières premières de diverses fabrications, on comprendra que l'industrie sidérurgique, l'industrie du zinc, l'industrie verrière, la fabrication du ciment, les industries des briques, des matériaux réfractaires, des produits céramiques, des industries chimiques, diverses industries lourdes constituent la majeure partie de l'armature industrielle de la Belgique et qu'elles fournissent une bonne part de ses exportations.

Une autre circonstance particulière du déterminisme de notre développement industriel réside dans notre nombreuse population. Elle constitue une importante réserve de main-d'œuvre. Pour des raisons sociales ou économiques diverses, une nombreuse main-d'œuvre féminine notamment est à la disposition de l'industrie. On peut y trouver l'une des raisons dominantes de l'existence d'une industrie textile très développée où le travail des femmes est requis en grande quantité. Les productions y sont des plus diversifiées. Elles comprennent les fils et les tissus soit de coton, soit de laine, soit de lin, soit de soie artificielle, soit de jute, soit encore de chanvre que nous retrouverons plus loin parmi les principaux postes des exportations nationales.

Chaque pays offre, au point de vue géographique, une physionomie qui lui est particulière. La situa-

tion de la Belgique, au centre d'une zone de grande intensité de production et d'échanges, est utile à noter pour ses effets sur la destination de nos exportations et en même temps sur leur composition. Il s'agit de l'ensemble des territoires comprenant la Grande-Bretagne, la Hollande, le nord de la France, l'Allemagne occidentale et jusqu'à la Suisse, le nord de l'Italie et le Grand-Duché de Luxembourg. Cette zone n'a pas son égale dans le monde pour les activités économiques intenses s'y déployant dans tous les domaines. La position centrale qu'y occupe notre pays explique qu'il y trouve une très grande partie de ses débouchés et aussi que ses exportations se composent de marchandises convenant aux marchés contigus dont il dispose dans ces conditions spéciales.

En même temps que ce premier fait constitue une donnée géographique essentielle de la vie économique de la Belgique, une autre circonstance contribue encore à en former le caractère bien particulier. Nous voulons parler de sa situation au bord de la mer du Nord et à l'extrémité de l'estuaire de l'Escaut. L'étroitesse de son territoire a pour effet que celui-ci est à une distance moyenne d'une centaine de kilomètres du port d'Anvers. Il devait en résulter pour notre pays diverses conséquences de premier ordre. Qu'il s'agisse de matières premières importées ou de ses propres produits qu'elle exporte, la Belgique bénéficie de l'avantage que les unes et les autres ne sont grevées que de faibles coûts de transport. Il lui vaut de pouvoir se procurer pour ses besoins industriels des matières premières des plus diverses venant d'outre-mer et de pouvoir bénéficier de la plus-value due à leur mise en œuvre. L'essor des industries vouées à pareil travail en est facilité. A l'exportation par voie de mer, les mêmes industries profitent de la dite circonstance en rendant leurs produits au port d'expédition sans que leur prix de revient ne soit exagérément alourdi par leur coût de transport. Ainsi s'expliquent de nombreuses exportations de matières premières que la Belgique revend à l'étranger après les avoir façonnées ou même simplement dégrossies ou apprêtées. La même modicité du coût de ces transports contribue en partie à justifier la prépondérance des industries qui ne mènent pas leur intervention jusqu'à un grand degré de finissage. Il n'est point nécessaire que leurs produits atteignent une haute valeur spécifique pour qu'ils puissent supporter les frais de transport, puisque ceux-ci sont relativement minimes pour les raisons que nous venons d'exposer.

Passant à l'agriculture pour la considérer à son tour dans les caractères particuliers de ses productions et dans leurs effets sur les exportations agricoles, nous commencerons par marquer l'influence, à ce point de vue, de la grande densité de population de la Belgique. A première vue et de façon tout à fait abstraite, il pourrait sembler qu'un pays peuplé au point où l'est la Belgique ne serait pas en état d'exporter quoi que ce soit des produits de ses cultures ou de ses élevages. Car lorsqu'un territoire est

habité à raison de 265 habitants par kilomètre carré, il paraît ne pas avoir assez de tous les produits de la terre pour subvenir à la subsistance de sa population, d'autant moins que sur 3 millions d'hectares, 1.800.000 hectares seulement sont l'objet de l'activité agricole. La question est, en réalité, plus complexe qu'elle ne ressort de ces considérations simplistes. Il est de fait que la production agricole ne suffit pas pour assurer complètement les besoins du pays. Il importe pour une somme annuelle élevée des animaux vivants, des aliments et des boissons. Sous ces mêmes rubriques de la statistique du commerce extérieur figurent néanmoins aussi des exportations. Leur différence à l'exportation et à l'importation constitue le déficit alimentaire du pays. Le paradoxe apparent de cette situation s'explique par la spécialisation de la production tant en nature ou en qualité des produits qu'en périodes de l'année où ils sont livrables au marché. Le même pays qui importe des pommes de terre certains mois peut en exporter à d'autres époques si un décalage de temps existe dans la récolte des unes et des autres. D'autre part, l'élevage chevalin a pris depuis longtemps un grand développement en Belgique. Il produit des chevaux de qualité telle que l'étranger les a hautement appréciés. Ils constituent un poste notable dans les apports de l'agriculture aux exportations nationales.

L'aggravation des conditions de la concurrence internationale ainsi que le souci de la spéculation la plus avantageuse ont déterminé dans l'agriculture belge des changements qui ont retenti sur la part croissante qu'elle prend dans nos exportations. Dans une conférence sur le problème agricole belge, J.-L. FRATEUR, professeur à l'Université de Louvain, dépeignait en 1935 cette évolution en termes caractéristiques que voici : « Pour notre agriculture, il n'y avait que deux solutions : ou disparaître ou s'orienter de façon à pouvoir soutenir la concurrence mondiale. C'est cette seconde voie qui a été choisie ; et cela, il faut bien le reconnaître, avec succès. Ne disposant que de peu de terres, on a intensifié la production, c'est-à-dire la création de richesses par unité de surface. On a fait de l'agriculture verticale, en gratticiel, compensant ainsi le manque d'espace en horizontal. Notre agriculture s'est de plus en plus spécialisée dans la production de produits incorporant le maximum de main-d'œuvre techniquement éduquée, et assurant le maximum de valeur productive par unité de surface cultivée. Le remplacement du froment, dont la valeur de production brute est de 4.000 francs à l'hectare, par de la chicorée *witloof* dont la valeur de production brute est de 17.000 fr. à l'hectare, en est un exemple, parmi plusieurs autres. » Ainsi se sont développées ou se sont établies diverses productions, telles que celles des légumes, fruits, fleurs, lapins, œufs, etc., qui ont donné à l'agriculture belge une nouvelle physionomie et dont les effets furent d'accroître beaucoup sa part dans les ventes extérieures de la Belgique. On pourrait les retrouver avec quelque détail dans une décomposition

détaillée des postes du commerce d'exportation, ainsi qu'avec quelques précisions concernant leur importance et aussi leurs destinations étrangères.

* * *

Sous l'empire des influences qui viennent d'être exposées, une structure industrielle et agricole particulière s'est développée en Belgique en servant à la fois les besoins de son commerce intérieur et l'équilibre de sa balance des comptes.

Du côté industriel, on note pour les genres d'activités productives jugées d'après l'importance des effectifs ouvriers occupés, la grande place des industries des métaux, des industries textiles, de celles de la construction, des mines de charbon, de la fabrication des vêtements, des industries alimentaires et des industries du bois et de l'ameublement.

On aimerait à pouvoir mesurer leurs places respectives dans le système industriel belge, dont dépendent nos exportations, en se fondant sur les valeurs de leurs productions respectives, surtout s'il était possible de connaître le détail de ces dernières. Il n'existe malheureusement que des informations fort limitées à ce sujet. Au surplus, elles présentent un caractère nécessairement aléatoire en raison des variations des prix unitaires des produits suivant l'état de la conjoncture. Pour l'ensemble des charbonnages, la valeur de la production annuelle a varié dans ces dernières années entre 2 et 5 milliards de francs, *grosso modo*. Beaucoup moins importantes apparaissent à ce point de vue les carrières, avec une valeur de production comprise entre 400 et 900 millions de francs. Dans la sidérurgie, l'ordre de grandeur de la valeur de la production oscille entre 1 1/2 milliard et près de 4 milliards.

Ces diverses industries, dont l'existence en Belgique a été expliquée par les considérations émises plus haut, prennent une place très inégale dans nos exportations. Elles y interviennent avec une grande variété de produits, laquelle est particulièrement étendue dans l'industrie textile et dans les industries du travail des métaux. Beaucoup de leurs activités se bornent à un dégrossissage de la matière. Par exemple, dans les industries textiles, il est une très grande proportion de matières premières dont la transformation dans le pays ne dépasse pas le stade de la filature. Pour certaines, l'élaboration est même encore moindre comme dans le cas de laines, qui ne sont que lavées ou dans celui de lins qui ne subissent que l'opération du rouissage.

Lors même que le travail se poursuit jusqu'au parachèvement définitif des produits, les circonstances ont orienté l'industrie belge de telle sorte qu'ils ne représentent pas le degré maximum de façonnage. Ce fait peut être fort bien mis en évidence en ce qui se rapporte aux industries de la construction des machines, à en juger par les statistiques de notre commerce extérieur. Par exemple, en 1936, pour ce qui concerne la catégorie particulière des machines-outils, la

valeur au kilogramme des machines exportées après avoir été construites en Belgique ressort à environ 10 francs, tandis qu'elle est de plus de 16 francs pour les machines étrangères importées dans le pays; de même pour les pièces détachées de machines, et ainsi de suite.

Les productions que nous venons de caractériser dépassent, dans beaucoup de cas, largement la capacité d'absorption du marché intérieur. Les entreprises disposant en conséquence d'excédents de leurs produits les destinent à l'exportation. En produisant plus qu'il ne faut pour le marché intérieur, elles spéculent, d'une part, sur l'effet immédiat de l'accroissement de leur volume de production et sur les possibilités corrélatives de profit pour de plus gros capitaux et, d'autre part, sur l'avantage indirect résultant de l'abaissement de leur prix de revient en rapport avec l'augmentation de la quantité de leurs produits. Ce deuxième objectif est fondé sur la loi du rendement plus que proportionnel en vertu de laquelle le prix de revient diminue plus ou moins rapidement à mesure que s'accroît le volume de production. Cette influence ne se fait pas également sentir dans toutes les industries. On remarquera à ce propos que, dans un tissage de coton, la diminution du prix de revient en raison du plus grand nombre de pièces tissées est moins sensible que n'est dans une glacierie la diminution du coût de production du mètre carré de glace polie, lorsqu'on augmente la quantité qui en est coulée annuellement.

L'orientation des activités industrielles du pays vers les marchés extérieurs est aussi affectée par le degré de concentration des entreprises. Or, dans quelques catégories d'industries belges, comme, par exemple, dans la sidérurgie, dans la filature du lin, dans la construction du matériel électrique, dans la glacierie, cette concentration est fort accentuée. Elle y a été déterminée par des raisons à la fois d'ordre technique et d'ordre économique. Au point de vue de la nature des exportations belges, elle présente une double conséquence. En premier lieu, on observera qu'une entreprise à grosse production, telle qu'elle résulte du processus de la concentration, courrait de graves risques si son sort était lié exclusivement aux possibilités de vente sur un marché aussi étroit que le marché intérieur belge. Elle serait exposée à des éventualités de chômage, suivies de surcharges de son carnet de commandes. Pour s'assurer un volume plus constant d'ordres et de production, elle doit pouvoir compter sur l'action du volant régulateur qui est le fait de débouchés multiples et d'un vaste marché international. En deuxième lieu, la concentration des entreprises facilite l'exportation. Les commandes extérieures sont d'ordinaire constituées de gros ordres que de petites entreprises ne peuvent exécuter dans les délais voulus. Celles-ci ne peuvent non plus disposer des moyens d'action nécessaires pour l'exploitation du marché international. De grandes entreprises y pourvoient facilement en établissant à l'étranger leurs propres services de vente, en chargeant des

représentants de traiter en leur nom ou en confiant leurs intérêts à des agents travaillant à la commission. De petites entreprises ne sont pas à même d'user des mêmes moyens.

Les considérations qui viennent d'être développées expliquent les parts fort inégales que les diverses catégories d'industries belges prélèvent sur le total de leurs productions respectives pour les vendre à l'exportation. Nombreuses sont les industries belges qui exportent plus de 50 p. c. de leur production. D'après une enquête du Comité central industriel de Belgique (3), telle est la position notamment des fabrications de ciment Portland artificiel, des hauts fourneaux, aciéries et laminoirs, des tréfileries et clouteries, des fabrications de machines agricoles, des glaceries, de la verrerie à vitres, des fabrications de superphosphates et engrais, de colles et gélatines, d'allumettes chimiques, de stéarine et bougies, des tissages de coton, des fabrications de soie artificielle, de couvertures de coton, des usines à zinc, des filatures de laine cardée, des industries du lin, des fabrications de tapis en laine, de pâtes, papiers et cartons, des émailleries, etc.

Pour certaines de ces industries, la part des exportations est particulièrement élevée, encore qu'elle varie plus ou moins selon les années. En glacerie, elle oscille entre 80 et 90 p. c. environ. Elle est du même ordre de grandeur en verrerie à vitres. Dans les usines à zinc, les exportations représentent certaines années plus de 90 p. c. et d'autres seulement 50 p. c. de la production. D'autres particularités sont intéressantes à retenir. De 1922 à 1931, le pourcentage des exportations de fils de coton a oscillé entre 9 et 22 p. c. des quantités totales de leur production, cependant que le pourcentage des exportations des tissus de coton est généralement de l'ordre de 60 à 65 p. c.

Le cas spécial de la houille doit être considéré à part. Son cas est d'ailleurs important puisque les exportations belges de houille, coke et briquettes atteignent une valeur élevée qui a été, par exemple, de plus d'un milliard de francs dans ces dernières années, soit environ la vingtième partie de la valeur globale du total des exportations. Dans l'espèce, la particularité est due au fait que la Belgique ne produit pas de houille en excédent relativement à sa consommation et que même certaines années, la consommation excède la production nationale de plusieurs millions de tonnes, y compris la consommation du Grand-Duché de Luxembourg, faisant partie avec la Belgique de l'Union économique belgo-luxembourgeoise à laquelle se rapportent toutes les statistiques du commerce extérieur. Il ne s'agit cependant que d'une anomalie apparente qu'expliquent les conditions géographiques de concurrence entre les charbons belges et les charbons étrangers, ainsi que des différences de qualités. Des charbonnages belges exportent

des charbons domestiques en France; d'autres y exportent du coke; en même temps, des charbons allemands et des charbons anglais sont vendus dans certaines régions belges relativement éloignées de nos charbonnages. On comprend ainsi que des industries dont les produits coûtent relativement à leur valeur des frais de transport élevés, donnent lieu à exportation lors même que leur production serait susceptible, si ce n'était l'influence de conditions de concurrence extérieure, d'être entièrement absorbée par le marché intérieur.

La structure de l'agriculture, dont nous avons expliqué la transformation sous la pression des vicissitudes propres à la concurrence des produits agricoles exotiques, donne lieu aussi à des productions excédentaires qui grossissent les exportations nationales. Les branches les plus intéressantes à cet égard dans nos exploitations terriennes sont l'élevage des chevaux, celui des lapins, l'aviculture avec la production des œufs, la culture des pommes de terre, celle de la chicorée à café, les vergers et les serres à raisins, les légumes et la floriculture. Leurs conditions de production, bien distinctes de celles de l'industrie, affectent leur régime d'exportation. Dans ces activités envisagées au point de vue de leurs apports aux exportations, on peut distinguer diverses catégories. Les unes s'appliquent à produire une marchandise pour laquelle les acheteurs étrangers offrent un prix supérieur à celui qui serait obtenu en Belgique. Tel est le cas pour une partie de la production des raisins de Hoeylaert et aussi pour les melons de serre. Dans une autre catégorie se présente la production de pommes de terre, de choux-fleurs hâtifs et de certaines primeurs obtenues relativement en surabondance par rapport à ce que le marché intérieur pourrait en absorber à des prix rémunérateurs: c'est en grande partie question d'influences momentanées ou saisonnières donnant lieu à des décalages de temps entre les productions dans divers pays. Il est enfin des produits, comme les chicorées *witloof*, qui sont une spécialité de l'agriculture belge sans production équivalente dans les autres pays. On doit rattacher à la même catégorie l'élevage des chevaux, dont la production dépasse aussi les besoins du pays et dont la réputation est grande à l'étranger en raison de leurs qualités exceptionnelles.

Des données numériques qui permettraient de chiffrer les pourcentages de ces diverses productions agricoles livrés à l'exportation n'existent pas. Sans crainte de se tromper, on peut cependant affirmer que, dans l'ensemble, les quantités qui en sont vendues à l'étranger sont beaucoup moindres que les parts correspondantes que nous avons fait connaître pour nos diverses industries d'exportation. L'un des articles ayant pris le plus d'importance, au moins dans certaines années, parmi les exportations de l'agriculture belge est l'œuf de poule. En 1929, il en a été exporté jusqu'à 695 millions de pièces; mais cette exportation ne représentait encore guère que le tiers de toute la production d'œufs du pays.

(3) HENRI LAVACHERY. *Enquête sur l'importance respective du marché intérieur et du marché extérieur pour l'industrie belge*. Bruxelles, Comité central industriel de Belgique, 1933.

On comprendra cette différence entre l'industrie et l'agriculture en se référant à leurs conditions de production très distinctes. La loi du rendement plus que proportionnel fait bénéficier l'industrie de diminutions de ses prix de revient à mesure que s'accroissent les volumes de vente et de production. Il n'en est pas de même dans les entreprises agricoles qui n'ont donc pas autant d'intérêt à chercher à élargir leurs débouchés à l'exportation pour pouvoir produire en de plus grandes quantités. Des cas particuliers doivent être néanmoins distingués dans des productions agricoles d'articles subissant ensuite une mise en œuvre qui s'opère dans des industries à plus ou moins puissant outillage. La fabrication des conserves de légumes, qui est très développée en Belgique, en constitue un exemple significatif. Elle se concentre dans un petit nombre d'entreprises qui relèvent vraiment des caractères de la grande industrie. Elles trouvent leur profit à étendre de plus en plus leurs débouchés extérieurs pour accroître leur production. La culture des légumes qui les approvisionnent en matières premières prend particulièrement place à ce titre parmi les branches d'activité agricole qui pourvoient nos exportations.

* * *

Dans l'analyse qui vient de lui être présentée, le lecteur aura trouvé l'explication des apports que de nombreuses branches d'activité industrielle et que certaines branches d'activité agricole fournissent au commerce d'exportation de la Belgique. Il ne s'est agi, bien entendu, que des principales ou des plus intéressantes d'entre elles. Il eût été fastidieux de faire le relevé de toutes les productions industrielles ou agricoles dont des produits figurent dans les exportations, d'autant plus que pour de nombreuses des unes et des autres, l'exportation n'est que de minime importance relative ou qu'elle n'offre qu'un caractère occasionnel ou accessoire.

Aussi, sans nous soucier davantage de leur menu détail, considérerons-nous maintenant les exportations dans leur ensemble en nous fondant sur les données des statistiques officielles du commerce extérieur. Au sujet de celles-ci, une première réserve s'impose. Ces statistiques concernent les exportations de l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Aux exportations spécifiquement belges, elles ajoutent les exportations luxembourgeoises. Toutefois cette confusion ne peut donner lieu à différences fort sensibles que pour les produits des usines sidérurgiques qui présentent, au total, dans le Luxembourg, une importance de l'ordre des deux tiers de celle de la sidérurgie belge.

Pour apprécier le total des exportations d'un pays, la connaissance de leurs valeurs est indispensable. En effet, à défaut de cette donnée, il ne serait d'autre mesure possible que celle fondée sur la considération du poids ou du volume. Considérée en l'un ou en l'autre, la connaissance de l'ensemble des exportations n'aurait aucun sens. L'importance des exportations

d'un pays ne se juge pas à leur nombre de tonnes ou à leur nombre de mètres cubes. La Belgique pourrait exporter des tonnages bien plus considérables que le poids actuel de ses exportations tout en se trouvant dans des conditions tragiques en ce qui concerne sa balance des comptes, si ces tonnages consistaient en marchandises de valeur dérisoire. D'un autre côté, la connaissance d'un tonnage total obtenu par l'addition de tonnes de briques, de tonnes de soieries de grand prix et de tonnes de fine mécanique serait fallacieuse. Pour leur totalisation, force est donc bien de considérer les exportations en valeur. L'utilisation des valeurs des marchandises exportées prête cependant à deux objections principales.

La première tient à l'incertitude des valeurs pour lesquelles les marchandises exportées figurent à la statistique du commerce extérieur. Leur manque d'exactitude est certain. Deuxième objection : selon les vicissitudes des débouchés et de la conjoncture, les marchandises subissent des fluctuations de prix dans des proportions du simple au double ou au triple. Les mutations monétaires amplifient encore ces écarts. En conséquence, sous le couvert d'une valeur globale constante, les exportations peuvent représenter en fait de très inégales quantités des mêmes marchandises, selon que leurs prix unitaires auront plus ou moins haussé ou plus au moins baissé.

A titre de première indication et toutes réserves faites quant à la réalité des valeurs, nous considérerons le montant total des exportations de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en 1937. La valeur globale en a été de 25 milliards 689 millions de francs. Ce chiffre est peut-être moins intéressant en lui-même que comme point de repère dans l'analyse des grandes catégories de marchandises dont il additionne les valeurs respectives, à savoir :

	Milliers de francs
Animaux vivants	67.445
Objets d'alimentation et boissons	1.365.352
Matières brutes ou simplement préparées	11.426.310
Produits fabriqués	12.534.748
Or et argent non ouvrés et monnaies d'or et d'argent...	295.573

A ces cinq catégories correspondent respectivement les pourcentages de 0,3, 5,3, 44,5, 48,8 et 1,1 p. c. par rapport à la valeur du total des exportations. La comparaison de ces pourcentages est révélatrice de la composition particulière des exportations belges.

Ils font ressortir la très importante partie que constituent les matières brutes ou simplement préparées. Les matières brutes se définissent suffisamment d'elles-mêmes pour ne nécessiter aucun éclaircissement. Par contre, il est utile de préciser que sont considérés comme matières premières simplement préparées les produits n'ayant pas subi un premier façonnage, lors même qu'après celui-ci ils constitueraient encore la matière première d'industries de stades ultérieurs. Par exemple, la laine brute ou lavée et le lin roui appartiennent à cette rubrique; mais les fils de laine, les fils de lin ou les fils de coton

n'en font pas partie. Ils sont rangés sous la rubrique « produits fabriqués ». De même n'appartiennent à la rubrique des matières premières ou simplement préparées ni les aciers laminés, comme les poutrelles et les tôles, ni, à l'exception toutefois des engrais qui y sont compris, la généralité des produits chimiques. Sous le titre « objets d'alimentation et boissons » sont rangés tous les produits alimentaires, si même ils sont, comme les conserves de légumes, comme le chocolat, etc., le résultat d'opérations industrielles plus ou moins complexes.

De ces observations apparemment de simple portée théorique, on retiendra que la rubrique « matières brutes ou simplement préparées » est comprise dans un sens relativement étroit. Sous celle de « produits fabriqués » figurent bien des marchandises qui n'ont subi qu'un dégrossissage. Certaines d'entre elles, tels les fers et aciers laminés, interviennent dans les exportations pour des sommes considérables atteignant l'ordre de grandeur du milliard de francs. Il en résulte que le caractère particulier des exportations belges, en tant qu'elles comprennent une grosse part de produits industriels peu qualifiés ou peu façonnés, est encore plus accentué qu'il ne paraît dans les valeurs et pourcentages respectifs des cinq catégories d'exportations. Au point de vue pratique, cette nature de marchandises constituant une grosse fraction de nos exportations, a pour conséquence que l'organisation commerciale extérieure de la Belgique est assez rudimentaire ou, en tout cas, différente de ce qu'elle serait si le pays exportait en majeure partie des produits finis ou de consommation directe. Il en résulte aussi une différence dans les modalités des interventions de crédit nécessaires aux ventes à l'exportation. Les produits de la grosse industrie font l'objet d'opérations d'exportation en lots considérables ne donnant pas lieu à la multiplication ni aux risques des interventions de crédit comme celles-ci se présentent dans des exportations de fabricats prêts pour la consommation et vendus par petites quantités distinctes à de multiples acheteurs.

Considérées dans leur détail, les exportations belges confirment par leur composition les observations qui viennent d'être formulées à propos de leurs grandes catégories. Sur la base des statistiques de l'année 1937, on y relève, notamment avec le plus d'importance en valeur, les marchandises indiquées au tableau suivant.

Il convient d'ajouter à cette liste, avec une place à part, les pierres précieuses et spécialement les diamants, brutes ou simplement taillées, mais non montées, qui figurent en 1937 pour 1.784 millions dans le montant des exportations de matières brutes ou simplement préparées. Nous les avons distingués des autres exportations en raison de leur valeur exceptionnellement élevée dans laquelle le résultat de l'activité économique nationale n'intervient que pour une part secondaire. En effet, de mêmes pierres précieuses généralement non taillées ont figuré aux importations pour 1.267 millions.

MARCHANDISES	Quantités		Valeurs
	Quint. métr.	Milliers de fr.	
Charbons minéraux, même carbonisés ou agglomérés	63.609.850	1.240.352	
Fer et acier bruts	8.394.093	608.247	
Cuivre brut	1.159.235	1.045.901	
Zinc brut	1.526.680	470.613	
Fers et aciers simplement battus, étirés ou laminés	32.158.975	3.499.853	
Machines et mécaniques	1.070.057	978.038	
Laine	707.149	1.389.626	
Chanvre et lin	561.248	531.252	
Fils de laine	86.347	441.496	
Fils de coton	145.667	207.721	
Fils de soie naturelle ou artificielle	28.000	96.928	
Tissus de laine	41.425	185.828	
Tissus de coton	359.114	997.862	
Tissus de chanvre, lin ou ramie	71.445	222.087	
Poils et plumes	42.937	242.526	
Peaux brutes ou tannées et pelleteries brutes.	254.675	328.829	
Cuir et peaux préparées	45.938	267.796	
Engrais	21.099.093	608.247	
Produits chimiques	5.815.405	489.446	
Couleurs, teintures et vernis	486.777	160.936	
Huiles minérales et leurs dérivés	4.790.419	339.274	
Ciment	10.670.793	185.535	
Verres de vitrage	1.752.541	248.571	
Glaces	375.083	235.382	
Gobeletterie	235.781	108.130	
Papiers et cartons	382.412	232.494	
Ouvrages en caoutchouc	92.993	142.009	
Armes et munitions	28.481	206.620	
Voitures et automobiles	232.580	333.686	
Sucres bruts et raffinés	929.081	118.245	
Oufs de volaille	137.023	111.473	
Plantes vivantes	105.038	85.870	

Dans une certaine mesure, une observation analogue doit être formulée à propos de nombreuses et importantes catégories de marchandises d'exportation. Leurs valeurs ne résultent pas entièrement du produit du travail national. Pour que nos exportations comprennent au total en laines brutes, fils de laine et tissus de laine une valeur globale de plus de 2 milliards de francs, sans parler des quantités des mêmes articles utilisés dans le pays après y avoir été produites, il a dû être importé pour près de 2 milliards de francs de laines exotiques. La valeur du produit net du travail de la laine en Belgique s'en trouve considérablement réduite. De même il est importé pour environ 1 milliard de francs de coton, 331 millions de lin et chanvre, plus de 500 millions de minerais de fer, 330 millions de minerais de zinc, près de 1.300 millions de cuivre brut, 764 millions de peaux brutes ou salées, etc., dont les montants doivent aussi être pris en considération pour ramener à leur juste valeur les exportations de produits à la fabrication desquelles ces matières premières ont été nécessaires.

Les produits de nombreuses industries ne sont pas inclus dans les rubriques de marchandises dont les valeurs à l'exportation ont été relevées séparément. On aurait tort d'y voir le témoignage d'une sorte de négligence ou de sous-estimation du rôle qui leur est imparti dans les exportations belges ainsi que dans l'économie nationale en général. L'addition des valeurs pour lesquelles elles interviennent dans notre commerce extérieur fournit un total fort appréciable.

* * *

La nature des exportations d'un pays est autant le fait de leurs destinations que celui de leur composition. Dans le cas de la Belgique, quelques pays de

destination constituent à eux seuls l'exutoire de plus de la moitié des exportations. Ce sont la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Allemagne et les États-Unis. Dans le total des 25.689 millions de francs de nos exportations en 1937, les parts de ces pays ont été :

	Milliers de francs	%
France	4.420.768	17,2
Royaume-Uni	3.492.698	13,6
Pays-Bas	2.831.562	11,0
Allemagne	2.810.048	10,9
États-Unis	1.940.153	7,5
TOTAL...	15.495.229	60,3

Les autres principaux pays, c'est-à-dire à destination desquels les ventes de la Belgique ont représenté une valeur d'au moins 100 millions, sont le Danemark, l'Espagne, la Finlande, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Suède, la Suisse, la Tchécoslovaquie, l'U.R.S.S., la Chine, le Japon, l'Inde britannique, les Indes néerlandaises, l'Égypte, le Maroc, le Congo belge, l'Union sud-africaine, le Canada, l'Argentine, le Brésil et l'Australie.

De nombreux pays ont été destinataires de 25 à 100 millions. Ce sont la Bulgarie, l'Estonie, la Grèce, la Lettonie, Gibraltar, la Turquie, la Yougoslavie, l'Irak, l'Iran, la Palestine, la Syrie, Ceylan, Hong-Kong, la Malaisie britannique, les Philippines, la Côte de l'Or, l'Algérie, le Sénégal, le Mozambique, Cuba, le Mexique, le Chili, la Colombie, le Pérou, l'Uruguay, le Vénézuéla et la Nouvelle-Zélande.

Nombreux, enfin, sont encore les pays auxquels la Belgique a livré pour moins de 25 millions. En réalité, il n'y a guère de pays vers lequel elle n'exporte, si même il ne s'agit que de sommes de quelques centaines de mille francs, comme à destination du Yémen, de San Thomé, des îles Fidji, de la Nouvelle-Guinée, etc.

Dans leur ensemble, les pays européens représentent la destination de beaucoup la plus grosse part de nos exportations. Il en est ainsi particulièrement des matières brutes et simplement préparées, dont on connaît d'ailleurs l'importante proportion dans l'ensemble des exportations belges. En effet, sur un montant total de 11.426 millions de francs qu'a atteint en 1937 la valeur des exportations de marchandises de cette catégorie, 9.360 millions ont été expédiés à destination des susdits pays. Rien qu'en cette même catégorie, l'Europe a constitué ainsi le débouché de plus de 36 p. c. du total général des exportations belges. Il existe un rapport de causalité bien caractérisé entre le fait que l'Europe constitue le plus important débouché des exportations belges et le fait qu'elle achète à la Belgique la majeure partie des matières brutes ou simplement préparées comprises dans ses exportations. On connaît les raisons diverses pour lesquelles les industries se livrant à ces productions prédominent dans notre pays; or, des matières

brutes ou simplement préparées ne peuvent, d'autre part, trouver de débouchés notables que dans des pays ayant atteint un développement industriel assez avancé pour être à même de mettre en œuvre les premières ou de parachever la mise en œuvre des secondes. De tels pays sont essentiellement des pays européens et plus particulièrement encore des pays voisins ainsi que le Royaume-Uni. Il faut y ajouter les États-Unis, dont le degré de développement industriel est aussi très prononcé. Ainsi s'explique que l'Amérique du Nord soit, après l'Europe, la destination principale des mêmes produits de l'industrie belge, outre qu'elle est aussi, après l'Europe, la destination principale des exportations belges sans distinction de catégories.

Pour l'ensemble des exportations belges distinguées en animaux vivants, objets d'alimentation et boissons, matières premières ou simplement préparées et produits fabriqués, les parts des destinations respectives des grandes régions du globe se présentent comme suit :

	Animaux vivants	Objets d'alimentation et boissons	Matières premières ou simplement préparées	Produits fabriqués
	(milliers de francs)			
Europe.....	61.793	1.001.987	9.360.771	7.417.452
Asie	21	36.729	502.017	1.216.443
Afrique	59	125.705	119.982	1.296.676
Amérique du Nord	5.005	165.259	1.040.825	983.500
Amérique centrale	9	4.105	43.691	115.773
Amérique du Sud.	188	11.536	152.800	1.365.545
Océanie	2	2.171	21.284	130.345

De l'examen de ce tableau, on retiendra aussi que les destinations des exportations de produits fabriqués présentent une plus grande dispersion que celles des matières premières ou simplement préparées. Il en est exporté pour des valeurs appréciables surtout vers l'Afrique, l'Amérique du Sud, l'Asie et l'Amérique du Nord, bien que la plus grande partie en soit encore cependant à destination de l'Europe. Celle-ci en reste pour plusieurs motifs la destination principale. Beaucoup de nos produits fabriqués doivent, comme on sait, subir des façonnages ultérieurs que leur donnent leurs diverses utilisations dans des pays industriels de l'Europe. Tels, par exemple, des fils de soie artificielle et des fils de laine qui sont exportés chaque année de Belgique à destination de l'Allemagne pour des valeurs considérables. D'autre part, parmi les pays d'Europe figurent beaucoup de contrées dans lesquelles l'industrie manufacturière est moins développée ou autrement spécialisée qu'en Belgique. Celle-ci les approvisionne conséquemment en de multiples produits fabriqués comme tissus de toutes sortes, bandages en caoutchouc, papiers et cartons, verres à vitres et glaces, articles pour la photographie, gobeletterie, machines de diverses espèces, etc. C'est la même explication qui fait comprendre *mutatis mutandis* les grandes exportations de produits fabriqués, tels que tissus de coton, bonneterie, papiers

spéciaux, glaces, verres à vitres, fers et aciers laminés, etc., vers des pays neufs ou semi-neufs comme nombre de régions d'Afrique, de l'Amérique du Sud et de l'Asie.

* * *

La composition des exportations belges, telle qu'elle vient d'être exposée en différences de nature de marchandises et de destinations, a été analysée dans ses valeurs suivant les données de la statistique du commerce extérieur de l'Union économique belgo-luxembourgeoise dans l'année 1937.

On aurait tort d'attacher à ces données une précision et une signification qu'elles n'ont pas. On sait déjà que les valeurs avec lesquelles sont présentées les marchandises exportées ne sont point d'une exactitude absolue. Elles n'ont surtout pas de caractère permanent, puisqu'elles dépendent des fluctuations des prix unitaires. A qualités et à quantités égales, les mêmes exportations peuvent passer en valeur du simple au double ou davantage et vice versa rien qu'en raison de changements de prix en rapport avec la conjoncture.

Nous nous sommes référé à l'année 1937, qui est la dernière année complètement écoulée. Dans les alternatives de prospérité, de crise ou de dépression, elle a, en outre, l'avantage de correspondre aux circonstances d'un commerce actif et prospère. Les chiffres que nous lui avons empruntés n'en ont pas moins qu'un caractère éphémère.

Dans une étude parue à cette place, MAX SUTENS (4) a montré les déplacements des courants commerciaux dont les effets sont vivement ressentis par le commerce extérieur de la Belgique. Leur cause actuelle la plus profonde réside dans l'instabilité constante des régimes douaniers de la grande généralité des pays. D'une année à l'autre, il en résulte des différences dans l'ordre de classement de nombreux pays destinataires de nos exportations au point de vue de leurs importances respectives. Il en résulte aussi des fluctuations, non seulement dans les valeurs de toutes les catégories de nos marchandises exportées, mais aussi dans leurs quantités.

Est-ce à dire que tout coup d'œil jeté sur les exportations belges ne donne de leur composition et de leurs destinations qu'une vue instantanée, sans signification durable? Il en est heureusement tout autrement.

En dépit de leurs variations occasionnelles et de leur dépendance étroite avec des conjonctures générales ou particulières, les exportations belges présentent malgré tout des caractères permanents. C'est à souligner ceux-ci que nous nous sommes appliqués de telle sorte que notre tableau des exportations belges fasse connaître avant tout leurs aspects durables.

Il n'est point surprenant que dans leur grande masse et dans leurs traits essentiels, les exportations de la Belgique échappent aux effets d'influences perturbatrices les plus diverses. On n'en sera pas étonné si l'on a retenu le déterminisme étroit qu'elles subissent de la part du milieu économique et social propre à notre pays. Sans être absolument immuable, ce milieu présente cependant une grande stabilité qui se répercute sur la constance des phénomènes économiques dont les exportations belges ne sont qu'un aspect.

Les graves soubresauts qui accompagnèrent la guerre mondiale ont fourni l'occasion de constater combien les exportations belges tendaient à rester inchangées en dépit des événements les plus calamiteux et les plus généraux. Nous avons pu établir à ce propos que la composition des exportations de la Belgique de même que leurs destinations étaient restées assez constantes après la guerre, c'est-à-dire en 1920-1923, par rapport à ce qu'elles étaient avant 1914 ou, plus exactement, en 1910-1913 (5). Pendant cette première période, les exportations à destination de l'Union douanière allemande, de la France, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas et des Etats-Unis représentaient 73 p. c. de la valeur totale des exportations belges et elles en représentaient 69 p. c. en 1920-1923. En 1937, elles en ont encore constitué plus de 60 p. c., comme nous l'avons montré plus haut. Certes la constance n'est pas absolue; mais les chiffres n'en persistent pas moins à témoigner de la tendance à une grande concentration dans la destination des exportations. Si quelque atténuation y est apparue, elle est de fait relativement récente. Elle n'a pas été due aux effets de la guerre. Et cependant, durant celle-ci, toutes les relations commerciales extérieures de la Belgique avaient été coupées. Les pays auxquels elle livrait ses produits en temps de paix avaient été contraints de changer de fournisseurs. On pouvait s'attendre au pire. Les Etats-Unis avaient profité des circonstances pour tenter d'implanter leur commerce dans l'Amérique du Sud. Dans certains pays, des industries nationales s'étaient constituées pour approvisionner le marché intérieur en lieu et place des fournisseurs étrangers. Rien n'y fit. Le trafic international, en général, se reconstitua sur les bases antérieures aussitôt que fut revenue la paix. Le commerce extérieur de la Belgique, en particulier, y retrouva sa place de jadis.

Les changements survenus dans l'exportation belge dans la dernière trentaine d'années, tout en n'altérant cependant pas sensiblement sa nature ni en marchandises, ni en destinations, sont de date plus récente que la guerre mondiale. Certains d'entre eux concernant séparément tel ou tel pays paraissent même avoir été considérables pendant quelques années après lesquelles une nouvelle stabilité relative s'est manifestée.

(4) MAX SUTENS. Les déplacements des courants commerciaux. *Bulletin d'Information et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique*, nos 3 et 5, vol. II, 1936.

(5) Cf. GEORGES DE LEENER. *Le commerce extérieur, dans La Belgique restaurée. Etude sociologique* publiée sous la direction d'ERNEST MAHAIM. Bruxelles, M. Lamertin, 1926.

La réduction de 69 à 60 p. c. de la part de nos exportations à destination des cinq principaux pays rappelés plus haut fut très appréciable; mais on remarquera que cette régression s'était déjà en 1933 arrêtée à ce chiffre de 60 p. c. qui est la part actuelle des mêmes exportations. La diminution fut vraiment impressionnante aussi depuis les premières années d'après-guerre jusqu'en 1933 dans la valeur de nos exportations à destination du Royaume-Uni. Dans les premières années d'après-guerre, elles avaient augmenté de près de 50 p. c. Or, en 1933, elles manifestaient, de même que les exportations à destination des Etats-Unis, des diminutions comprises entre deux tiers et trois quarts. Il convient toutefois de remarquer que l'écart en était amplifié par la grande baisse des prix unitaires survenue entretemps.

A l'égard de cette partie de nos exportations, il est permis de souligner que les conséquences de la malignité des systèmes commerciaux protectionnistes ont été beaucoup plus graves que celles du cataclysme entraîné par la guerre mondiale. Heureusement, des

compensations se produisirent grâce à l'augmentation des exportations belges vers certains pays. Le résultat en est finalement que les exportations belges se caractérisent par un degré de dispersion dans leurs destinations plus accentué qu'il n'était jadis.

Dans les périodes de crise, la nature des exportations belges manifeste aussi des changements; mais ceux-ci sont le plus souvent en grande partie temporaires. Les exportations des importants produits textiles de l'industrie belge en sont un exemple. Elles subissent des reculs considérables lorsque la conjoncture devient défavorable.

Les caractères essentiels des exportations belges peuvent néanmoins être ramenés aux grandes lignes que nous en avons tracées avec le souci principal de dégager ce qu'elles ont de plus caractéristique et de plus permanent. Sous l'influence de l'œuvre du temps, ils paraissent témoigner de changements durables les plus caractérisés dans une tendance vers un partage moins inégal du volume total des marchandises exportées entre tous les nombreux pays destinataires.

INFORMATIONS MONÉTAIRES, BANCAIRES ET FINANCIÈRES.

SOMMAIRE : Belgique : Le marché des changes en juin 1938. — Le marché de l'argent à court terme au mois de juin 1938.
 Allemagne : Le service des emprunts internationaux autrichiens.
 France : Une politique d'« open market » en France. — La législation sur le chèque et la lettre de change.
 Grande-Bretagne : Le " National Defence Loan, 1938 ". — Les réserves-or du Fonds de régularisation des changes.
 Pays-Bas : Le marché des capitaux aux Pays-Bas.
 Etats-Unis : La balance des paiements des Etats-Unis en 1937.

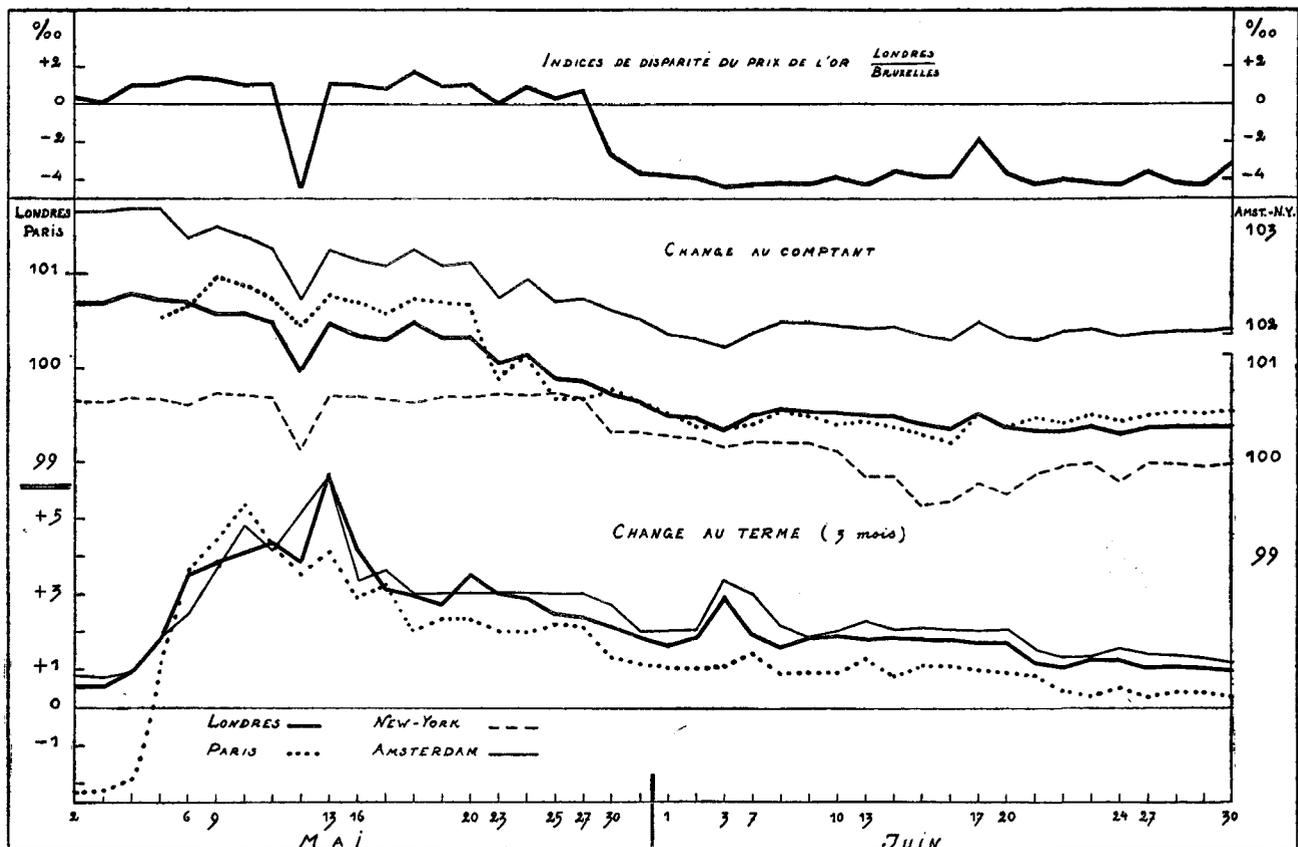
BELGIQUE

Le marché des changes en juin 1938.

On connaît les événements monétaires qui ont marqué sur notre marché la période s'étendant du 5 au 25 mai. A la suite de la dépréciation du franc français à une parité voisine de 179 francs français par livre sterling, des sorties importantes de capitaux se sont produites, en partie pour compte de l'étranger, en partie pour compte du marché intérieur. Ainsi

qu'il résulte des situations de la Banque, les retraits d'or que ces sorties ont entraînés se sont élevés, en chiffres ronds, à 4.101 millions. Le mois de juin a vu s'affirmer, de semaine en semaine, un redressement très net de la tendance. A fin juin, les deux postes de l'encaisse-or accusaient déjà un retour de métal de 766 millions environ. L'amélioration s'accuse également dans la couverture-or des engagements à vue.

Indices du cours des changes en mai et juin 1938 (1).



(1) L'indice journalier de disparité du prix de l'or à Londres et à Bruxelles est calculé suivant la formule ci-dessous :

$$\frac{\text{Prix sterling de 1 kg. d'or fin à Londres} \times \text{cours de la } \pounds \text{ sur la place de Bruxelles}}{\text{fr. 33.193,50}}$$

Les indices des cours des changes au comptant sont calculés sur une base arbitraire.
 Les indices des cours des changes au terme de trois mois sont calculés en pour cent des cotations des changes au comptant.

Les cours des deux principales devises d'arbitrage, le dollar et la livre sterling, reflètent ce revirement, ainsi qu'en témoigne le graphique ci-contre. Au 1^{er} juin, le dollar cotait bg. 5,91675; il se trouvait ramené à la fin du mois à bg. 5,89875, cours voisin de sa parité métallique (5,89961). Le change sur Londres a fléchi de bg. 29,25 3/4 à bg. 29,22 1/4. Le prix de l'or à Londres, qui détermine en ordre principal les fluctuations de cette devise, était au début du mois de 140 sh. 7 1/2 et au 30 juin, de 140 sh. 8 1/2, après avoir atteint 140 sh. 10 1/2 le 17 juin.

Le relevé ci-après indique l'évolution des autres changes au cours du mois :

	Cours au 1 ^{er} juin	Cours au 30 juin	Plus haut	Plus bas
			Entre ces deux dates	
Franc français	16,42625	16,42875	16,42875	16,3725
Florin	326,275	326,425	326,70	325,90
Franc suisse	134,70	135,20	135,525	134,45
Reichsmark	237,40	237,50	238,—	237,175
Couronne suédoise	150,85	150,67	150,95	150,575
Couronne norvégienne	147,—	146,85	147,10	146,675
Couronne danoise	130,575	130,475	130,75	130,35

Ainsi qu'on le constate, les fluctuations du franc français sont restées contenues dans d'étroites limites. Celles du florin n'ont pas eu proportionnellement plus d'ampleur. Le franc suisse a subi des écarts un peu plus importants. Les trois couronnes scandinaves ont subi, en général, les évolutions du change anglais.

La lire italienne a été cotée, tantôt légèrement au delà, tantôt à une fraction en deçà de 31 belgas. Comme on le sait, ces cours sont établis d'après le cours du belga à la Bourse de Rome, conformément aux dispositions de l'accord de paiement en vigueur entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et l'Italie. La couronne tchécoslovaque a fléchi de bg. 20,56 à bg. 20,52, et l'escudo, de bg. 26,56 à bg. 26,52. Le dollar canadien s'est replié de bg. 5,85 5/8 à bg. 5,84 1/8. Le zloty a baissé de bg. 111,90 à bg. 110,90. Nous ne mentionnerons que pour mémoire le cours du leu roumain, inscrit invariablement à bg. 4,37, sous la rubrique « sans affaires ».

L'orientation des cours traités à terme est plus significative encore de l'évolution favorable du belga. Après les taux exceptionnellement élevés enregistrés

au milieu du mois de mai, qui étaient de 6 francs et de fr. 9,25, prime de la livre sterling respectivement pour un mois et trois mois, les cours se sont très rapidement et très sensiblement détendus. A fin mai, le report n'était plus que de fr. 1,275 et fr. 2,80, et à fin juin, de fr. 0,50 et de fr. 0,65.

Le marché de l'argent à court terme au mois de juin 1938.

Le mois de juin témoigne d'un retour progressif à une plus grande aisance du marché, que traduisent d'ailleurs les situations hebdomadaires de la Banque Nationale. Le portefeuille-effets sur la Belgique s'est réduit, en effet, de 2.508 millions au 1^{er} juin à 2.122 millions le 30 juin, tandis que les avances sur fonds publics ne représentaient plus que 375 millions en fin de mois contre 672 millions au 1^{er} juin. Encore ces dernières paraissent-elles avoir été influencées par l'échéance de fin de mois et de fin de semestre.

Le taux officiel d'escompte est à 3 p. c. depuis le 30 mai.

Le taux du *call money* en compensation a coté 1,5 p. c. au cours de tout le mois et s'établissait à 1,375 p. c. au début de juillet.

Le papier commercial et financier n'a pas été coté hors banque.

Les adjudications hebdomadaires de certificats de Trésorerie, qui avaient été interrompues le 6 mai, ont été reprises le 17 juin. Elles ont été largement souscrites. Les taux moyens d'adjudication se sont établis à 2,74 le 17 juin, à 2,51 le 24 juin et à 2,62 le 1^{er} juillet.

Au début de juin, le Gouvernement belge a conclu deux emprunts extérieurs à court terme. Le premier, de 35 millions de florins, est représenté par des Bons du Trésor, 3,5 p. c. à trois mois, renouvelables trois fois au gré de l'emprunteur. Le second emprunt, de 25 millions de francs suisses, a été conclu sous forme de bons du Trésor, 3,75 p. c., à six mois, susceptibles d'un renouvellement. Le service de ces emprunts représente une charge de 4,115 p. c. environ.

ALLEMAGNE

Le service des emprunts internationaux autrichiens.

Les emprunts internationaux dont le service fait l'objet de négociations entre les différents gouvernements intéressés sont les suivants : l'emprunt international 7 p. c. 1930, l'emprunt à garantie internationale 1933-1953 et l'emprunt de conversion à garantie internationale 1934-1959.

L'emprunt international 7 p. c. 1930 a été émis en juillet 1930 au taux uniforme de 7 p. c. Il se répartit comme suit entre les différents pays :

	Montant émis	Montant en circulation au 30 juin 1938
(en milliers)		
Grande-Bretagne	£ 3.000	} 2.847
Pays-Bas	£ 500	
Italie	Lit. 100.000	} 81.291
Suède	Cr. s. 10.000	
États Unis	\$ 25.000	} 20.181
Autriche	Sch. 50.000	
Suisse	Fr. s. 25.000	} 20.409

La Banque des Règlements Internationaux est *trustee* de cet emprunt. Celui-ci était garanti par les

recettes des douanes ainsi que par celles du monopole des tabacs en Autriche. Les coupons sont dus au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet.

L'emprunt à garantie internationale 1933-1953, émis en 1933 (sauf la tranche hollandaise émise en 1935), se répartit comme suit entre les différents pays :

	Montant émis	Montant en circulation au 31 décembre 1937
Grande-Bretagne.....£	4.514.200 (3 %)	(1) 3.824.500
Belgique Belg.	5.160.000 (6,5 %)	4.606.414
France Fr. fr.	408.125.000 (5,5 %)	339.536.000
Italie Lit.	92.750.000 (5 %)	80.740.000
Suisse Fr. s.	5.434.000 (4 %)	4.656.062
Pays-Bas Fl.	(2) 1.050.200 (4,5 %)	928.046

(1) Montant actuellement en circulation.
(2) Tranche hollandaise émise en 1935.

Les *trustees* de cet emprunt sont nommés par la Société des Nations. Les recettes des douanes et du monopole des tabacs en Autriche garantissaient le service de cet emprunt pour autant que celles-ci soient suffisantes pour couvrir les charges financières résultant de l'emprunt international 1930 et celles de l'emprunt à garantie internationale 1934-1959. Le principal et les intérêts des diverses tranches sont garantis par les gouvernements respectifs des pays où ces tranches ont été émises. Il n'y a pas de garantie collective. Les coupons sont dus au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet.

L'emprunt à garantie internationale 1934-1959, émis en décembre 1934 et en janvier 1935 (sauf la tranche espagnole émise en mai 1935), se répartit comme suit entre les différents pays :

	Montant émis (1)
Grande-Bretagne£	10.163.900 (4,5 %)
AutricheSch.	93.400.000 (5 %)
Belgique Belg.	2.842.000 (5 %)
Tchécoslovaquie Kc.	364.612.000 (5 %)
France Fr. fr.	109.358.000 (5 %)
Pays-Bas Fl.	1.970.000 (4,5 %)
Italie Lit.	131.500.000 (4,5 %)
Suède Cr. s.	8.558.000 (4,5 %)
Suisse Fr. s.	15.850.000 (5 %)
Espagne Ptas.	33.940.500 (5 %)

(1) Fonds d'amortissement prenant cours le 1^{er} décembre 1937.

De même que pour l'emprunt précédent, les *trustees* sont nommés par la Société des Nations. Le service de cet emprunt était prélevé au même titre et au même rang que l'emprunt international 1930, sur le produit des douanes et du monopole des tabacs en Autriche. Le principal et les intérêts de toutes les tranches de l'emprunt 1934-1959, exception faite de la tranche espagnole, sont garantis par huit États dans les proportions suivantes : Grande-Bretagne, France et Tchécoslovaquie, 24,5 p. c. chacune; Italie, 20,5 p. c.; Belgique et Suède, chacune 2 p. c.; Hollande et Danemark, chacune 1 p. c. La tranche espagnole seule est garantie à raison de 100 p. c. par le

Gouvernement espagnol. Les coupons sont payables au 1^{er} juin et au 1^{er} décembre.

Le 6 juin, les *trustees* des emprunts à garantie internationale 1933-1953 et 1934-1959 ont publié un communiqué dénonçant la carence allemande relativement au service de ces emprunts. Voici le texte officiel de ce communiqué :

Les *trustees* de l'emprunt du Gouvernement autrichien 1933-1953 à garantie internationale annoncent qu'aucune partie du versement mensuel au titre du service de l'emprunt arrivant à échéance le 1^{er} juillet 1938 n'a été fournie jusqu'à présent.

Les fonds déjà reçus par les *trustees* à valoir sur les intérêts ne suffisent qu'à assurer le paiement des 5/6 des coupons arrivant à échéance le 1^{er} juillet 1938. Les *trustees* étudient la situation en vue de combler l'insuffisance des fonds en ayant recours aux disponibilités du fonds d'amortissement et en s'adressant, au cas où cela serait nécessaire, au gouvernement garant intéressé.

D'autre part, en nouvelle violation des conditions générales de l'emprunt, aucune fraction du produit des revenus constituant le gage de l'emprunt n'a été versée au compte des *trustees* à la Banque Nationale d'Autriche depuis le 30 avril 1938.

Les *trustees* ont déjà protesté énergiquement contre ces infractions aux conditions générales de l'emprunt et ont avisé le comité des États garants des faits en question.

Les *trustees* de l'emprunt de conversion garanti du Gouvernement autrichien 1934-1959 annoncent qu'aucune portion du versement mensuel au titre du service de l'emprunt arrivant à échéance le 1^{er} juin 1938 n'a été fournie jusqu'à présent.

Les fonds déjà reçus par les *trustees* suffisent à payer intégralement le coupon arrivé à échéance le 1^{er} juin 1938 et les coupons échus à cette date peuvent être présentés au paiement de la manière habituelle. Le fonds de réserve, qui correspond à trois mois d'intérêt sur le montant initial de l'emprunt, demeure intact et disponible pour faire face à toute défaillance qui se manifesterait.

Les *trustees* ont déjà reçu six versements mensuels de la somme qui doit être fournie au titre de l'amortissement pour l'exercice financier se terminant le 30 novembre 1938. Ces sommes ont été affectées en partie à l'achat d'obligations destinées à être remboursées, conformément aux conditions générales de l'émission.

En nouvelle violation des conditions générales de l'emprunt, aucune partie du produit des revenus servant de garantie n'a été versée au compte des *trustees* à la Banque Nationale d'Autriche depuis le 30 avril 1938.

Les *trustees* ont déjà protesté énergiquement contre ces infractions aux conditions générales de l'émission et ont avisé le comité des États garants des faits signalés ci-dessus.

Le 7 juin, un communiqué analogue a été publié par la Banque des Règlements Internationaux relativement au service de l'emprunt international 1930.

En ce qui concerne la Grande-Bretagne, les négociations avec l'Allemagne ont abouti fin juin à un accord dans le cadre d'une convention générale des paiements anglo-allemands, tenant compte de l'incorporation de l'Autriche dans le Reich. Sans préjudice de la question d'obligation légale, le Gouvernement allemand s'engage à rembourser au Gouvernement du Royaume-Uni tout montant versé par lui pour compte des emprunts autrichiens garantis par lui. Il assure, de plus, le plein service de ces emprunts détenus à la date du 1^{er} juillet par des sujets britanniques.

L'accord confirme également les principes d'une entente intervenue entre les représentants allemands et le comité des créanciers à long terme de l'Allemagne, en ce qui concerne les emprunts Young, Dawes et le service des autres dettes à long terme allemandes et autrichiennes.

En ce qui concerne les intérêts, les taux sont réduits de 5 1/2 p. c. à 4 1/2 p. c. pour l'emprunt Young, de 7 p. c. à 5 p. c. pour l'emprunt Dawes, de 6 p. c. à 4 1/2 p. c. pour l'emprunt Saarbruecken 1928, de 7 p. c. à 5 p. c. pour l'emprunt autrichien 1930.

En ce qui concerne l'amortissement de ces emprunts, les accords suivants ont été conclus.

Le transfert des fonds nécessaires à l'amortissement de l'emprunt Young, qui est interrompu depuis le 15 juillet 1933, sera repris dans deux ans. Un fonds cumulatif est constitué à cet effet, qui sera approvisionné à raison de 1 p. c. l'an.

Un fonds analogue sera établi en ce qui concerne l'emprunt Dawes, dont le service d'amortissement est interrompu depuis juillet 1934, à la suite du moratoire des transferts. Il sera approvisionné à raison de 2 p. c. l'an.

Le service d'amortissement de l'emprunt autrichien 7 p. c. 1930, interrompu depuis août 1933, sera repris à raison de 2 p. c. l'an.

En ce qui concerne l'emprunt Saarbruecken, 1928, le fonds d'amortissement cumulatif de 1 3/4 p. c. l'an sera réduit à 1 p. c. dans deux ans.

Rien n'est modifié au service des obligations *fun-*
ding allemandes, 4 p. c., ainsi qu'à celui des deux autres emprunts autrichiens. Les coupons et dividendes dus sur les autres dettes à long et à moyen terme seront acquittés en espèces pour moitié de leur valeur nominale, avec un maximum de 4 p. c. L'accord *standstill* relatif aux dettes bancaires n'est pas affecté.

Ces différents accords ne s'adressent jusqu'à présent qu'aux tranches britanniques de ces emprunts.

Ci-dessous, la répartition des différentes tranches des emprunts Dawes et Young, ainsi que les montants en cours à la fin de 1937.

Emprunt Dawes.

	Montant nominal	Montant en cours au 15 octobre 1937
Grande-Bretagne et Continent ... £	21.680.000	16.553.900
États-Unis d'Amérique \$	110.000.000	59.633.400
Italie Lit.	100.000.000	77.548.500
Suisse Fr. s.	15.000.000	11.545.000
Suède Cr. s.	25.200.000	19.879.000

Emprunt Young.

	Montant nominal	Montant en cours au 1 ^{er} décembre 1937
Grande-Bretagne £	12.000.000	11.174.300
États-Unis d'Amérique \$	98.250.000	91.305.600
Belgique Belg.	35.000.000	32.636.400
France Fr. fr.	2.515.000.000	2.368.969.000
Allemagne R.M.	36.000.000	34.104.200
Hollande Fl.	73.000.000	67.617.400
Italie Lit.	110.000.000	103.903.000
Suède Cr. s.	110.000.000	102.486.000
Suisse Fr. s.	92.000.000	85.826.000

FRANCE

Une politique d' « open market » en France.

En date du 29 juin, le *Journal officiel* de la République française a publié un décret-loi étendant les attributions de la Banque de France en vue de lui permettre de pratiquer une politique d'*open market*. Ce décret doit être soumis à la ratification des Chambres, conformément aux dispositions de la loi du 13 avril 1938 conférant certains pouvoirs spéciaux au Gouvernement.

En son article premier, ce décret décide qu' « en vue d'agir sur le volume du crédit et de régulariser le marché monétaire, la Banque de France est autorisée, en plus des opérations énumérées à l'article 106 du Décret de codification du 31 décembre 1936, à acheter, sur le marché libre, dans les limites et aux conditions fixées par le Conseil général, des effets négociables publics à court terme et des effets privés admissibles à l'escompte et à revendre, sans endos, les effets précédemment acquis.

» En aucun cas, ces opérations ne pourront être traitées au profit du Trésor public ou des collectivités émettrices. »

Ce décret introduit dans le système monétaire français un mécanisme nouveau. On notera que diverses précautions ont été prises afin de garantir que ce mécanisme ne soit pas détourné de ses fins véritables.

Les opérations sont tout d'abord limitées aux effets et valeurs négociables à court terme tels que : acceptations de banque, effets publics, bons de la Défense nationale, billets à ordre et effets à court terme émis par les collectivités publiques; ainsi la Banque ne pourra agir que sur le marché de l'argent à court terme à l'exclusion de toute intervention sur le marché financier proprement dit. Le Conseil général de la Banque de France est seul à fixer les limites et conditions dans lesquelles seront pratiquées les interventions sur le marché monétaire. Enfin, le décret-loi spécifie qu'en aucun cas, les opérations autorisées ne pourront être traitées au profit du Trésor ou des collectivités publiques émettrices.

Jusqu'à présent, l'intervention de la Banque de France sur le marché libre ne pouvait s'effectuer que dans des conditions très spéciales, la privant en fait de toute efficacité dans les circonstances actuelles. A l'occasion de la réforme monétaire de 1929, l'article 9 de la convention du 23 juin entre l'Etat et la Banque avait, en effet, donné à celle-ci la faculté de procéder pour le compte des banques d'émission étrangères, à l'achat d'effets et de valeurs à court terme, à assurer la garantie de bonne fin de ces placements et à réescompter elle-même, avant leurs échéances, les effets et valeurs en question. D'autre part, l'article 3 de la convention conclue le même jour

entre la Caisse autonome d'amortissement et la Banque de France, permettait à celle-ci, si elle le jugeait utile, de négocier sur le marché et de racheter avant leurs échéances, les bons de la Caisse autonome qui lui avaient été remis en remplacement des bons du Trésor garantissant les avances consenties pendant la guerre à des gouvernements étrangers.

Pour des raisons pratiques, ces dernières opérations n'ont jamais pu être réalisées, mais les premières ont donné lieu autrefois à des interventions de la Banque de France sur le marché. Ces interventions étaient toutefois subordonnées aux initiatives des banques d'émission étrangères, et comme telles, elles ne répondaient évidemment pas à l'objet d'une politique d'*open market*, qui doit être librement décidée par l'Institut d'émission du pays intéressé.

Si l'on compare la récente législation française à celle qui a modifié les statuts de la Banque Nationale de Belgique, au cours de l'exercice écoulé, on note quelques différences fondamentales.

Les opérations d'*open market* autorisées à l'Institut d'émission français sont strictement limitées aux effets négociables à court terme, ce qui exclut toute intervention de ce dernier sur le marché des valeurs à long terme et des rentes d'Etat en particulier. En Belgique, au contraire, la Banque Nationale est autorisée à acheter des fonds publics nationaux émis depuis deux ans au moins et cotés en Bourse, pour un montant maximum d'un milliard de francs.

L'importance des interventions éventuelles de la Banque de France n'a d'autres limites que celles qui sont fixées par le Conseil général de la Banque. En Belgique, la loi organique de l'Institut d'émission prescrit que les effets à court et à moyen terme du Trésor, de la Colonie ou des organismes d'intérêt public dont les engagements sont garantis par l'Etat ne pourront entrer dans le portefeuille de la Banque que pour un montant de 500 millions de francs. Encore, le total de ces effets en portefeuille ne peut-il dépasser 200 millions de francs pendant plus de douze mois consécutifs.

La loi française spécifie qu'en aucun cas, les opérations autorisées ne pourront être traitées au profit du Trésor ou des collectivités publiques émettrices. En Belgique, la loi organique autorise l'Institut d'émission à participer aux adjudications d'effets à court ou à moyen terme ouvertes par le Gouvernement belge, par celui de la Colonie ou par des organismes d'intérêt public dont les engagements sont garantis par l'Etat.

La législation sur le chèque et la lettre de change.

Au nombre des récents décrets-lois pris en France en exécution de la loi du 13 avril 1938, figure un décret relatif au crédit en date du 2 mai, qui intéresse la législation sur la lettre de change.

Le rapport préliminaire constate que l'une des entraves les plus sérieuses à l'obtention de crédit par les entreprises, est le refus que d'assez nombreux commerçants et industriels opposent à l'acceptation des traites, tirées sur eux par leurs fournisseurs. Malgré les efforts de l'Institut d'émission, cette pratique n'a pu être modifiée. Devant cette situation, le Gouvernement français a décidé de rendre obligatoire l'acceptation des traites, cette mesure devant dorénavant permettre aux industriels et commerçants d'obtenir plus facilement et d'une façon moins onéreuse par le procédé classique de l'escompte, des disponibilités que les banques hésitent, en raison du danger d'immobilisation, à leur accorder par voie d'ouverture de crédit.

L'article premier du décret relatif au crédit en date du 2 mai rend obligatoire l'acceptation des lettres de change sous peine de déchéance du terme de paiement, lorsque ces traites ont été créées à l'occasion de fournitures de marchandises et que le tireur a rempli les obligations résultant pour lui du contrat. L'article 2 du même décret étend cette mesure à l'Algérie.

Parmi les décrets-lois en date du 25 mai, il en est deux qui concernent le chèque et dont la portée pratique vaut que l'on en reproduise les parties principales.

Le premier décret modifie comme suit les articles ci-après de la loi du 14 juin 1865, modifiée par l'article 1^{er} du décret-loi du 30 octobre 1935, unifiant le droit en matière de chèque.

NOUVEAU TEXTE.

ART. 3. — Le chèque ne peut être tiré que sur un banquier, agent de change, le caissier-payeur central du Trésor public, le caissier général de la Caisse des Dépôts et Consignations, les trésoriers-payeurs généraux ou les receveurs particuliers des Finances, les établissements de crédit municipal et les Caisses de crédit agricoles.

La provision doit être faite par le tireur ou par celui pour le compte de qui le chèque sera tiré, sans que le tireur pour compte d'autrui cesse d'être personnellement obligé envers les endosseurs et le porteur seulement.

Le tireur seul est tenu de prouver, en cas de dénégation, que ceux sur qui le chèque était tiré avaient provision au moment de la création du titre; sinon il est tenu de le garantir quoique le protêt ait été fait après les délais fixés.

Les titres tirés et payables en France sous forme de chèques sur toute autre personne que celles visées au premier alinéa du présent article ne sont pas valables comme chèques.

Art. 38. — Un chèque à barrement général ne peut être payé par le tiré qu'à un banquier, à un chef de bureau de chèques postaux ou à un client du tiré.

Un chèque à barrement spécial ne peut être payé par le tiré qu'au banquier désigné ou, si celui-ci est le tiré, qu'à son client. Toutefois, le banquier désigné peut recourir pour l'encaissement à un autre banquier.

Un banquier ne peut acquérir un chèque barré que d'un de ses clients, d'un chef de bureau de chèques postaux ou d'un autre banquier. Il ne peut l'encaisser pour le compte d'autres personnes que celles-ci.

Un chèque portant plusieurs barrements spéciaux ne peut être payé par le tiré que dans le cas où il s'agit de deux barrements dont l'un pour l'encaissement par une chambre de compensation.

ANCIEN TEXTE.

Art. 3. — Le chèque ne peut être tiré que sur un banquier, un agent de change, le caissier-payeur central du Trésor public, les trésoriers-payeurs généraux ou les receveurs particuliers des Finances, les établissements de crédit municipal et les caisses de crédit agricole ayant, au moment de la création du titre, des fonds à la disposition du tireur et conformément à une convention expresse ou tacite d'après laquelle le tireur a le droit de disposer de ces fonds par chèque.

Art. 38. — Un chèque à barrement général ne peut être payé par le tiré qu'à un banquier ou à un client du tiré.

Un banquier ne peut acquérir un chèque barré que d'un de ses clients ou d'un autre banquier. Il ne peut l'encaisser pour le compte d'autres personnes que celles-ci.

Le tiré ou le banquier qui n'observe pas les dispositions ci-dessus est responsable du préjudice jusqu'à concurrence du montant du chèque.

Art. 65. — Tout banquier qui délivre à son créancier des formules de chèques en blanc, payables à sa caisse, doit, sous peine d'une amende de 50 francs par contravention, mentionner sur chaque formule le nom de la personne à laquelle cette formule est délivrée.

Tout banquier qui, ayant provision et en l'absence de toute opposition, refuse de payer un chèque régulièrement assigné sur ses caisses, est tenu responsable du dommage résultant, pour le tireur, tant de l'inexécution de son ordre que de l'atteinte portée à son crédit.

L'article 52 de la loi du 14 juin 1865, modifiée par le décret-loi du 30 octobre 1935, est complété comme suit :

L'action du porteur du chèque contre le tiré se prescrit par trois ans à partir de l'expiration du délai de présentation.

Pour les chèques émis antérieurement à la promulgation du présent décret, le délai de trois ans prévu à l'alinéa précédent courra à dater de cette promulgation.

Art. 65. — Tout banquier, qui, ayant provision, délivre à son créancier des formules de chèques en blanc, payables à sa caisse, doit, sous peine d'une amende de 20 francs par contravention, mentionner sur chaque formule le nom de la personne à laquelle cette formule est délivrée.

Toutefois, les chèques ayant cinq ans de date ou plus, lors de ladite promulgation, seront prescrits au 31 décembre 1938.

L'article 57 de la loi du 31 décembre 1936, portant réforme fiscale, est abrogé et l'article 57a de la loi du 14 juin 1865, modifiée par le décret-loi du 30 octobre 1935, est rétabli comme suit :

En cas de protêt, les formalités du timbre et de l'enregistrement sont données en débet. Le recouvrement des droits est poursuivi par le Trésor contre le tireur.

L'article 126 du Code du timbre est complété comme suit :

Toutefois est passible du droit proportionnel édicté par l'article 84, le chèque tiré pour le compte d'un tiers lorsqu'il est émis et payable en France et qu'il intervient en règlement d'opérations commerciales comportant un délai de paiement.

Le second décret modifie les droits de timbre relatifs aux chèques et ordres de virement.

GRANDE-BRETAGNE

Le « National Defence Loan, 1938 ».

Le Gouvernement britannique a procédé, le mercredi 15 juin, à l'émission d'une seconde tranche du *National Defence Loan*, dont une première tranche avait été émise le 28 avril 1937.

D'un montant de 80 millions de livres, le nouvel emprunt a été offert au cours de 98. Il est remboursable au pair le 15 juillet 1958 ou à partir du 15 juillet 1954, par tirage ou autrement, au choix de la Trésorerie sur préavis de trois mois. Le taux d'intérêt est de 3 p. c.

Ainsi que les indications suivantes en témoignent, le nouvel emprunt se distingue à divers points de vue de celui qui fut émis au mois d'avril de l'an dernier.

	National Defence Loan 1937	National Defence Loan 1938
Date d'émission	28 avril	16 juin
Montant	£ 100 millions	£ 80 millions
Prix d'émission	99 1/2	98
Taux d'intérêt	2 1/2 %	3 %
Date de remboursement	1944-1948	1954-1958

Si le prix d'émission est approximativement le même que celui de l'emprunt 1937, le taux d'intérêt a été relevé d'un demi-pour cent. Enfin, la date de remboursement a été reportée d'une dizaine d'années par rapport à celle qui fut fixée pour l'emprunt 1937.

Appréciées d'après le rendement des autres fonds d'Etat britanniques, à la date d'émission, les conditions du nouvel emprunt marquent une légère augmentation du taux de capitalisation. Sur la base des cours du 13 juin, en effet, le 2 3/4 % *Funding Loan* (1952-1957) et le 3 % *Funding Loan* (1959-

1969) donnaient respectivement un rendement de £ 2-19-6 et £ 3-1-6, tandis qu'au cours d'émission de 98, l'emprunt de 1938 offre un rendement de £ 3-2-8.

L'emprunt semble avoir été bien accueilli par le marché. Les souscriptions de plus de £ 5.000 ont été réduites de 33 p. c. Dès l'ouverture des transactions, l'emprunt a fait prime. A fin juin, il cotait 99 3/16 à 99 5/16.

Les réserves-or du Fonds de régularisation des changes.

Au 31 mars dernier, les réserves-or du Fonds de régularisation des changes britannique s'élevaient à 42.546.000 onces de fin, représentant une augmentation de 2.692.000 onces par rapport à la situation du 30 septembre 1937.

Ces réserves ont évolué comme suit depuis le 31 mars, date à partir de laquelle les situations du Fonds ont fait l'objet d'une publication. Nous y ajoutons les réserves de l'*Issue Department* de la Banque d'Angleterre.

DATE	Fonds de réguli- sation des changes	Issue Department de la Banque d'Angleterre	Total
(milliers d'onces de fin)			
31 mars 1937	26.674	73.842	100.516
30 septembre 1937	39.854	76.843	116.697
31 mars 1938	42.546	76.843	119.389

Comptabilisés au taux de 85 sh. par once d'or fin, base sur laquelle la Banque d'Angleterre fait encore

figurer son encaisse-or à sa situation hebdomadaire, ces avoirs représentent les montants suivants :

DATE	Fonds de régularisation des changes	Issue Department de la Banque d'Angleterre	Total
	(en millions de livres sterling)		
31 mars 1937	113	313	425
30 septembre 1937	169	326	495
31 mars 1938	181	326	507

Réévalués au prix de 140 sh. par once d'or fin, valeur approximative actuelle du métal, ces avoirs représentent les montants suivants :

DATE	Fonds de régularisation des changes	Issue Department de la Banque d'Angleterre	Total
	(en millions de livres sterling)		
31 mars 1937	187	517	704
30 septembre 1937	279	538	817
31 mars 1938	298	538	836

PAYS-BAS

Le marché des capitaux aux Pays-Bas.

Le rapport annuel de la Nederlandsche Bank, présenté à l'assemblée générale des actionnaires du 7 juin, décrit l'évolution du marché hollandais des capitaux pendant l'exercice 1937-1938, dans les termes suivants.

Le Fonds d'Egalisation des Changes, administré par la Nederlandsche Bank sous la surveillance du Ministre des Finances en vertu des dispositions de la loi du 30 septembre 1936, a dû faire face au cours de toute l'année à une offre surabondante de devises, dépassant largement la demande. Sans aucun doute, cette marge entre l'offre et la demande est le fait de mouvements de capitaux de grande envergure qui, sans l'intervention régulatrice du Fonds, auraient défavorablement influencé le marché. Parmi les facteurs qui ont déterminé cet afflux de devises, il convient de citer le rapatriement des capitaux hollandais, l'afflux des capitaux étrangers placés sous une forme liquide ou dans des valeurs hollandaises ou indo-néerlandaises, le remboursement partiel ou total par l'étranger, y compris les Indes Néerlandaises, des sommes dues à la Hollande, la demande réduite de devises étrangères par les importateurs nationaux et autres qui, avant l'abandon de l'étalon-or, conservaient un stock de devises supérieur à leurs besoins courants, enfin, les ventes d'or contre florins. Ces facteurs revêtent un caractère temporaire et n'influencent donc pas normalement et définitivement la balance des paiements des Pays-Bas. On ne doit donc nullement s'étonner que, dans ces circonstances, le Fonds soit intervenu et ait répondu à la demande supplémentaire de florins. Cette méthode était d'ailleurs entièrement conforme à la tâche qui lui avait été assignée dès le début.

Deux points méritent une attention plus particulière. Les facteurs précités se seraient fait sentir également si l'ancienne parité-or avait été maintenue et si aucune appréhension au sujet du maintien de cette parité ne s'était manifestée. Dans ces conditions, suivant les règles du mécanisme de l'étalon-or, il eût

été satisfait à la demande supplémentaire de florins également par l'achat d'or ou de monnaies étrangères. En janvier 1933, quand on ne pouvait nullement affirmer que le florin jouissait d'une confiance illimitée, les réserves-or de la Nederlandsche Bank s'étaient néanmoins accrues jusque 1.032.595.000 florins.

En second lieu, il convient de noter que si le fonds n'était pas intervenu et si l'on n'avait pas laissé entrevoir clairement qu'une hausse plus accusée du florin n'aurait pas été tolérée, les prévisions d'une pareille hausse auraient alimenté une demande spéculative de florins. Dans ces conditions, la répétition de ce qui s'était passé après la guerre mondiale en ce qui concerne la livre sterling et les monnaies scandinaves, aurait été constatée.

Le rapport note qu'il ne semble pas dès lors que la grande aisance du marché de l'argent, aisance qui n'est pas sans inconvénient, puisse être imputée à la politique monétaire poursuivie depuis septembre 1936. Il en est de même de la baisse du loyer de l'argent. Comme c'est généralement le cas, l'on constate une certaine relation entre l'aisance du marché de l'argent et les taux d'intérêt réduits. En raison de ces taux relativement bas, des capitaux qui doivent normalement s'investir à long terme se maintiennent temporairement sur le marché de l'argent; d'autre part, par suite de la faible rémunération reçue sur le marché de l'argent, des capitaux qui normalement doivent rester sur ce marché sont affectés par des banques et autres grandes institutions à l'achat d'obligations d'une échéance moyenne de cinq ans, ce qui exerce une pression sur le taux des emprunts à long terme. Jusqu'ici, les montants pour lesquels cette dernière ligne de conduite a été adoptée n'ont pas revêtu une grande importance. L'opinion générale approuve la politique poursuivie par les banques qui considèrent que les obligations dont il est question ci-dessus, tout comme celles qui doivent être classées en portefeuille à la suite d'émissions qui ont échoué, sont des objets de commerce, destinés à être vendus dès que l'occasion s'en présentera. Il serait indésirable de suivre

l'exemple d'autres pays et d'immobiliser à grande échelle en obligations, des capitaux qui par nature doivent rester liquides pour un terme plus ou moins long. Ce sont d'ailleurs ces considérations qui ont guidé la Nederlandsche Bank dans l'établissement de ses conditions d'avances sur titres.

Le rapport note encore que la baisse du taux de l'intérêt ne doit pas être imputée à des mesures artificielles qui auraient été prises à cet effet, aux Pays-Bas. Un fait qui n'a pas manqué d'influencer cette baisse, est le cloisonnement des économies nationales dont témoigne l'évolution économique internationale et qui limite les marchés sur lesquels les capitaux peuvent librement chercher refuge ou s'investir. La responsabilité de cet état de choses ne peut certainement être imputée aux Pays-Bas. L'admission d'emprunts étrangers sur le marché a été rendue plus libé-

rale. Cependant, les valeurs qui entrent en ligne de compte à cet égard, restent peu nombreuses. En ce domaine également, le manque de confiance exerce son influence.

Le rapport rappelle que dans le passé, des périodes analogues ont été observées au cours desquelles les taux se sont maintenus à un niveau très bas. Il cite, à titre d'exemple, qu'en 1896, la Dette Néerlandaise fut ramenée à 3 p. c. et que jusqu'en 1911, l'Etat put satisfaire à ses besoins d'argent à long terme à ce même taux. Bien qu'il soit facile de comprendre que les capitalistes aient de graves objections contre une baisse accentuée et rapide des taux et essaient d'en mitiger les effets, les événements récents ne doivent être considérés que comme un retour à la situation d'autrefois.

ÉTATS-UNIS

La balance des paiements des Etats-Unis en 1937.

Le *Department of Commerce* a publié une estimation provisoire de la balance des paiements des Etats-Unis pour l'année 1937.

Celle-ci se clôture par des rentrées d'or et d'argent pour un montant net de 1.469 millions de dollars contre 1.210 millions en 1936 et 2.075 millions en 1935.

Le solde favorable de la balance commerciale proprement dite est passé de 34 millions de dollars en 1936 à 261 millions de dollars en 1937. Les dépenses nettes à des fins touristiques se sont élevées à 455 millions de dollars en 1937 contre 373 millions en 1936. Les recettes nettes représentant des intérêts et des dividendes se sont réduites par contre d'une année à l'autre de 375 millions à 345 millions de dollars. Les mouvements de capitaux se soldent par des rentrées nettes s'élevant à 807 millions de dollars contre 1.141 millions en 1936.

	EN MILLIONS DE DOLLARS		
	Recettes	Paiements	Recettes (+) ou dépenses (-)
I. Commerce et transports :			
Marchandises	3.345	3.084	+ 261
Frets et navigation	100	210	- 110
Dépenses touristiques	155	610	- 455
Remises, contributions, etc.	25	200	- 175
Intérêts, dividendes, etc.	620	275	+ 345
Autres transactions, etc.	317	232	+ 85
TOTAL ...	4.562	4.611	- 49
2. Or et argent :			
Exportations d'or et im- tations d'or	46	1.632	- 1.586
« Earmarked gold » (solde net)	—	—	+ 200
Exportations et importa- tions d'argent	9	92	- 83
TOTAL ...	—	—	- 1.469
3. Capital :			
Mouvement des capitaux à long terme	—	—	+ 512
Mouvement des capitaux à court terme et courtages .	—	—	+ 290
Divers	—	—	+ 5
TOTAL ...	—	—	+ 807
4. Autres	—	—	+ 711

INFORMATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES.

SOMMAIRE : Belgique : Les prix de gros et les prix de détail en juin 1938. — La consommation apparente de houille en Belgique. — Le chômage au mois de juin 1938.

BELGIQUE

Les prix de gros et les prix de détail en juin 1938.

L'indice des prix de gros s'est établi en juin au coefficient 629, en recul de 2 points par rapport au coefficient du mois de mai et de 68 points par rapport au coefficient du mois de juin 1937.

Depuis un an, l'indice des prix de gros a reculé de 10 p. c. environ. Il avait atteint son maximum en juillet 1937, sous l'influence de la hausse des prix des produits finis et mi-finis qui, jusqu'à cette date, avait pu compenser la baisse des prix des matières premières en cours depuis le mois de mars 1937. Dès le mois d'août, l'indice s'orienta à la baisse et ce mouvement rétrograde le ramena, en fin d'année, à un palier qui s'établissait approximativement au même niveau que celui que l'indice avait atteint à la fin de l'année 1936, au moment de l'envolée générale des prix. C'est à ce niveau qu'il se maintint pendant les deux premiers mois de 1938. Le mois de mars marqua un nouveau recul et celui-ci s'est prolongé jusqu'en juin. Il y a lieu de noter qu'à l'indice 629, caractéristique du mois de juin, l'indice des prix de gros s'établit encore à un niveau supérieur à celui de la moyenne des prix du dernier trimestre de l'année 1936.

L'indice des prix des produits destinés à l'alimentation, qui avait diminué de 15,8 p. c. de juillet 1937 à février 1938, s'est redressé depuis lors et ne témoigne plus que d'une baisse de 10 p. c. environ.

L'indice des prix des combustibles a atteint son maximum au cours de l'hiver 1937-1938. La baisse survenue depuis le mois de mars 1938 traduit la diminution des prix du coke ainsi que la baisse saisonnière des charbons domestiques, qui est progressivement reprise, d'ailleurs, au cours des mois suivants.

Les prix des goudrons et dérivés sont orientés à la baisse depuis le mois d'octobre 1937. Le recul de l'indice est de l'ordre de 9,2 p. c.

L'indice général des prix des produits métallurgiques marque une baisse de 17,2 p. c. par rapport au maximum atteint au mois d'août 1937. Ce recul

important est presque exclusivement le fait des métaux non-ferreux.

Les pétroles et dérivés, dont les prix s'étaient maintenus à un niveau relativement élevé, à peine inférieur à celui qu'ils avaient atteint en 1937, ont subi une baisse de 6,3 p. c. de mai à juin.

Les prix des produits des industries céramiques n'ont manifesté, jusqu'à présent, qu'une diminution relativement peu importante. Elle ne dépasse pas l'ordre de 4,1 p. c. par rapport au maximum atteint en juillet 1937.

Les prix des produits verriers sont stables depuis le début de l'année 1937. Il en est de même des prix des produits chimiques depuis le mois de février 1938. Les engrais chimiques sont, par contre, en hausse depuis le mois de juin 1937.

Les matières grasses sont en baisse depuis février 1937. Leur indice témoigne d'un recul de l'ordre de 26,4 p. c., ce qui le replace, à peu de chose près, au niveau moyen d'avril 1935.

L'indice général des prix des produits textiles, au mois de juin, confirme la baisse survenue d'avril à mai, sans cependant l'accentuer. A 578, il s'établit à 23,4 p. c. en dessous du maximum atteint en juin 1937. Depuis mars 1935, l'indice de ces prix n'a jamais été aussi bas. Les produits de coton sont tout particulièrement touchés, la baisse des prix atteignant, en ce qui les concerne, 31,4 p. c. contre 26,9 p. c. pour les produits de laine.

Les prix des matériaux de construction sont stables au niveau qu'ils avaient atteint au cours du second trimestre de 1937.

A 461, l'indice des peaux et cuirs témoigne d'une baisse de 32,1 p. c. par rapport au maximum atteint en avril 1937. Non moins important est le recul des prix des papiers qui, apprécié d'après l'indice des prix de gros, atteint 35,2 p. c. depuis novembre 1937. Il est vrai que cette diminution ne compense même pas la hausse dont avaient témoigné ces prix, au cours de l'année précédente.

Le tableau suivant résume les indications ci-dessus.

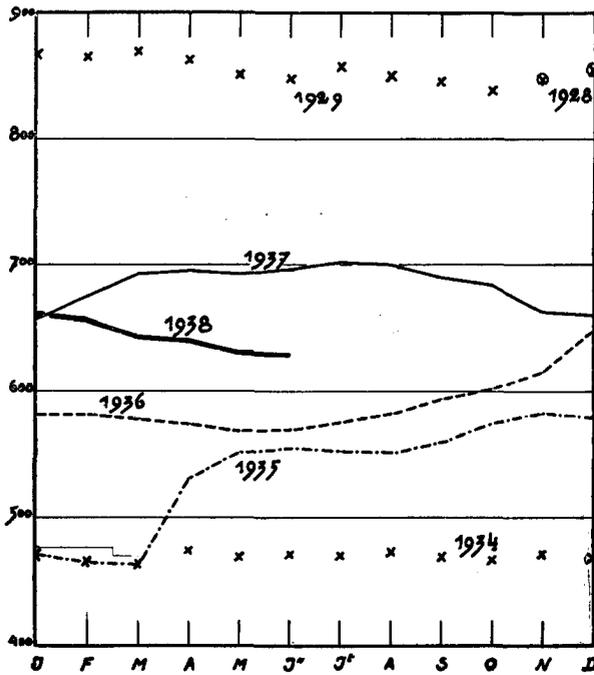
Indices des prix de gros en Belgique.

CATÉGORIES DE PRODUITS	Nombre de produits	Indices au mois de juin 1938	AUGMENTATION OU DIMINUTION				Augmentat. ou diminit. relative par rapport au maximum atteint en 1937 ou en 1938	
			par rapport à mai 1938		par rapport à juin 1937		Date du maximum	Augmentat. ou dimin. %
			absolue	relative %	absolue	relative %		
Alimentation	16	592	+ 12	+ 2,1	- 47	- 7,4	7 - 1937	- 10,3
Combustibles	4	884	+ 2	+ 0,2	+ 90	+ 11,3	10 - 1937	- 2,4
Goudron et dérivés	3	623	- 6	- 0,9	- 40	- 6,0	10 - 1937	- 9,2
Produits métallurgiques	15	674	-	-	- 90	- 11,8	8 - 1937	- 17,4
Pétroles et dérivés	7	964	- 65	- 6,3	- 80	- 7,7	8 - 1937	- 8,0
Produits céramiques	9	862	- 1	- 0,1	- 28	- 3,1	7 - 1937	- 4,1
Produits verriers	2	549	-	-	-	-	1937	-
Produits chimiques	12	623	+ 1	+ 0,2	+ 24	+ 4,0	7 - 1937	+ 1,3
Engrais chimiques	4	510	+ 5	+ 1,0	+ 86	+ 20,3	6 - 1938	-
Matières grasses	7	452	- 14	- 3,0	- 132	- 22,6	2 - 1937	- 26,4
Produits textiles (ensemble)	19	578	- 1	- 0,2	- 177	- 23,4	6 - 1937	- 23,4
Laines	5	603	- 2	- 0,3	- 202	- 25,1	4 - 1937	- 26,9
Lins	5	795	+ 2	+ 0,3	- 169	- 17,5	6 - 1937	- 17,5
Jutes	2	354	- 8	+ 2,3	- 61	- 14,7	5 - 1937	- 19,7
Cotons	7	515	- 4	- 0,8	- 202	- 23,2	3 - 1937	- 31,4
Matériaux de construction	13	776	+ 2	+ 0,3	+ 5	+ 0,6	9 - 1937	- 0,8
Produits résineux	2	527	-	-	- 176	- 25,0	2 - 1937	- 34,9
Peaux et cuirs	9	461	- 10	- 2,1	- 144	- 23,8	4 - 1937	- 32,1
Tabac	1	523	-	-	+ 46	+ 9,6	12 - 1937	- 4,0
Papier	1	710	- 22	- 3,0	- 302	- 29,8	11 - 1937	- 35,2
Caoutchouc	1	111	+ 10	+ 9,9	- 57	- 33,9	3 - 1937	- 46,4
Indice général...	125	629	- 2	- 0,3	- 68	- 9,8	7 - 1937	- 10,4

De mai à juin, l'indice des prix de détail a marqué une hausse de 8 points, ce qui le ramène approximativement au niveau du mois de février. Cette hausse est le résultat de l'augmentation des prix des pommes

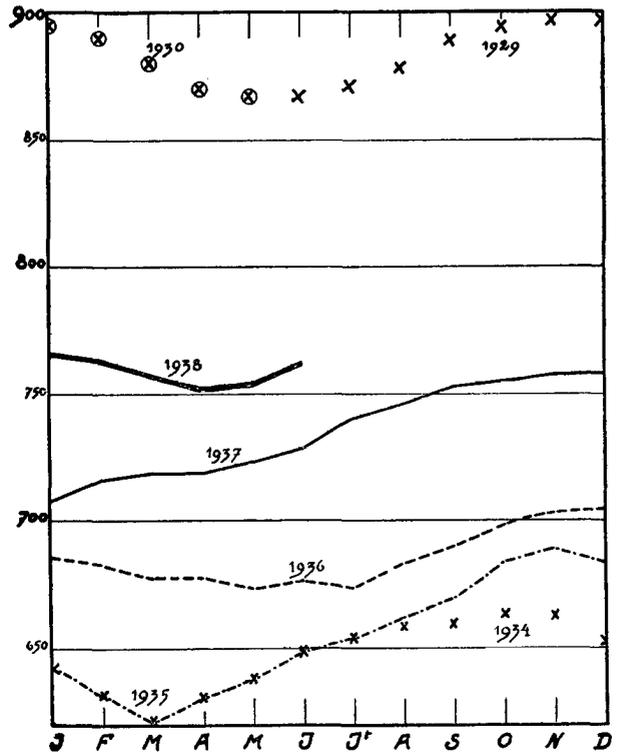
de terre et des œufs, dont les indices sont respectivement passés de 922 à 1333 et de 530 à 570. D'un mois à l'autre, 13 produits sont en hausse, 20 produits sont en baisse et 21 produits sont inchangés.

Indices des prix de gros.



x : Points maxima et minima atteints par les indices.

Indices des prix de détail.



x : Points maxima et minima atteints par les indices.

La consommation apparente de houille en Belgique.

L'évolution de la consommation de houille en Belgique fournit une indication intéressante au sujet de l'activité industrielle du pays, celui-ci ne disposant guère d'autres ressources en matière d'énergie que celles que lui offre l'exploitation de ses bassins charbonniers.

C'est à ce titre que nous publions ci-dessous une statistique mensuelle de la consommation apparente de houille de l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Il est à peine besoin de souligner le caractère nécessairement approximatif de cette statistique. Établie indirectement sur la base des chiffres relatifs à la production, au commerce extérieur et au mouvement des stocks détenus par les charbonnages, elle ignore, en particulier, les variations des stocks accumulés par les consommateurs proprement dits. Elle est également influencée par le nombre variable des jours ouvrables que présente chaque mois. Comme, enfin, cette statistique confond les charbons industriels et les charbons domestiques, elle accuse des variations saisonnières très importantes. D'une manière générale, la consommation de charbon atteint son minimum au cours des mois d'été et se relève progressivement pour atteindre son maximum au mois de décembre (1). Telles sont les principales réserves que suggèrent la nature de la documentation statistique disponible ainsi que les méthodes de calcul qui ont été adoptées. Il convient de s'en inspirer dans l'interprétation des données qui font l'objet du tableau ci-après.

Comparée aux résultats de l'année 1937, la consommation apparente de houille est en recul appréciable depuis le début de l'année. En fait, si l'on tient compte des influences saisonnières qui, normalement, doivent relever cette consommation au cours des mois d'hiver, le fléchissement est notable dès le dernier trimestre de l'année 1937. Pour les cinq premiers mois de l'année, cette consommation s'établit approximativement à 12.030.000 tonnes contre 14.313.000 tonnes au cours de la même période de 1937, soit une diminution de 16 p. c. Depuis février, la consommation est inférieure à la production de l'industrie nationale.

Ce recul de la consommation ne s'est que tardivement traduit sur l'activité de nos charbonnages. Au cours du premier trimestre de cette année, la production mensuelle moyenne s'établissait encore à un chiffre supérieur à celui de l'exercice précédent. Il est

(1) Suivant les calculs faits par l'Institut de Recherches Économiques, les variations saisonnières de la consommation de charbon par mois-type de 25 jours ouvrables s'établiraient comme suit :

Janvier	105	Juillet	94
Février	101	Août	96
Mars	99	Septembre	98
Avril	99	Octobre	99
Mai	98	Novembre	105
Juin	96	Décembre	110

vrai que les stocks pouvaient être utilement réapprovisionnés. Tombés à 488.000 tonnes à la fin du mois d'août 1937, ils ne représentaient, au début de janvier, que 676.000 tonnes, soit un peu plus de 6 jours d'extraction. Depuis cette époque, ils ont approximativement triplé. A 1.943.000 tonnes à la fin mai, ils s'établissent au même niveau qu'en l'été 1936. Aujourd'hui, toutefois, les perspectives ne sont guère aussi encourageantes qu'elles l'étaient à cette époque.

L'évolution défavorable du marché houiller a obligé l'industrie à ralentir l'extraction, d'autant plus que les mois d'été correspondent à une période de consommation restreinte. Aussi le chômage du lundi a-t-il fait sa réapparition dans un bon nombre de nos charbonnages. Certains charbonnages campinois chôment même deux jours par semaine.

Les importations de houille ont fortement diminué et, depuis le mois de mars, s'équilibrent avec nos exportations à quelques milliers de tonnes près. Depuis le 1^{er} avril, les contingents mensuels d'importation ont été ramenés à 335.000 tonnes. Rappelons que, depuis le 1^{er} avril 1937, les importations de charbons à coke n'avaient plus été soumises à aucune limitation tandis que les importations d'autres charbons, fixées à 150.000 tonnes par mois, avaient été augmentées de 100.000 tonnes à partir du 1^{er} août 1937 (2). La diminution des contingents, à partir du 1^{er} avril dernier, ayant dû être négociée avec les pays importateurs, elle ne se reflète qu'avec un certain retard dans les statistiques d'importation. En principe, les dépassements de contingent sont à valoir sur les tonnages autorisés à l'importation au cours des mois suivants.

Nos exportations de houille, après avoir fléchi au cours des deux premiers mois de l'année, se sont redressées à un niveau sensiblement égal au niveau moyen des années 1936-1937.

Le commerce d'importation de coke, qui est destiné dans sa presque totalité au Grand-Duché, reflète le recul sévère de l'activité sidérurgique luxembourgeoise. En Belgique, la production de l'industrie cokière, bien qu'en diminution, se tient à un niveau satisfaisant. Au cours des cinq premiers mois de l'année, la production s'est, en effet, élevée à 2.080.460 tonnes contre 2.298.240 tonnes au cours de la période correspondante de l'année 1937, soit une diminution de 9,5 p. c., alors que la production de fonte a reculé d'une année à l'autre de 34,3 p. c. Cette divergence s'explique en fonction de divers facteurs. D'une part, nos exportations de coke, au cours du premier trimestre de 1938, sont encore en progrès très net par rapport aux résultats des années précédentes; elles ne subissent une diminution importante qu'en avril. D'autre part, nombre de nos cokeries sont liées par des contrats de fourniture de gaz qu'elles ne

(2) En fait, depuis le 15 janvier 1937, des suppléments illimités de contingentement avaient été autorisés.

Consommation apparente de houille crue

(milliers de tonnes).

MOIS	Production de houille crue	COMMERCE EXTÉRIEUR de HOUILLE CRUE			COMMERCE EXTÉRIEUR DE COKE				COMMERCE EXTÉRIEUR D'AGGLOMÉRÉS				STOCKS		Consommation apparente de houille crue
		Importat.	Exportat.	Commerce net	Importat.	Exportat.	Commerce net		Importat.	Exportat.	Commerce net		Au début du mois	Variations en cours de mois (*)	
							Chiffres bruts	Equivalent en houille crue			Chiffres bruts	Equivalent en houille crue			
	(1)			(2)			(3)		(2)			(4)	(5)	(1) + (2) + (3) + (4) + (5)	
1936 Moyenne	2.323	323	395	— 72	213	104	+ 109	+ 142	9	44	— 35	— 31	2.094	+ 125	2.487
1937 Moyenne	2.473	514	360	+ 154	266	110	+ 156	+ 203	14	53	— 39	— 35	637	+ 32	2.827
1937 Janvier	2.466	421	370	+ 51	244	117	+ 127	+ 165	11	52	— 41	— 37	1.062	+ 230	2.875
Février	2.365	512	316	+ 196	231	88	+ 143	+ 186	10	43	— 33	— 30	832	+ 103	2.820
Mars	2.611	500	325	+ 175	274	123	+ 151	+ 196	9	46	— 37	— 33	729	+ 55	3.004
Avril	2.623	485	386	+ 99	295	95	+ 200	+ 260	15	55	— 40	— 36	674	+ 29	2.975
Mai	2.298	458	397	+ 61	300	100	+ 200	+ 260	14	55	— 41	— 37	645	+ 57	2.639
Juin	2.512	559	404	+ 155	297	109	+ 188	+ 244	16	62	— 46	— 41	588	+ 77	2.947
Juillet	2.274	593	333	+ 260	287	95	+ 192	+ 250	21	47	— 26	— 23	511	+ 15	2.776
Août	2.345	573	338	+ 235	277	111	+ 166	+ 216	18	49	— 31	— 28	496	+ 8	2.776
Septembre	2.532	526	373	+ 153	269	140	+ 129	+ 168	18	56	— 38	— 34	488	— 16	2.803
Octobre	2.593	541	374	+ 167	255	120	+ 135	+ 175	11	63	— 52	— 47	504	— 18	2.870
Novembre	2.481	539	354	+ 185	244	109	+ 135	+ 175	9	60	— 51	— 46	522	— 73	2.722
Décembre	2.582	457	343	+ 114	214	112	+ 102	+ 133	12	48	— 36	— 32	595	— 81	2.716
1938 Janvier	2.566	466	204	+ 262	185	128	+ 57	+ 74	12	51	— 39	— 35	676	— 218	2.649
Février	2.463	444	292	+ 152	160	132	+ 28	+ 36	10	54	— 44	— 40	894	— 255	2.356
Mars	2.701	367	355	+ 12	144	117	+ 27	+ 35	9	59	— 50	— 45	1.149	— 423	2.280
Avril	2.501	389	379	+ 10	137	69	+ 68	+ 88	13	58	— 45	— 40	1.572	— 183	2.376
Mai	2.463	458	417	+ 41	143	76	+ 67	+ 87	15	53	— 38	— 34	1.755	— 188	2.369
Juin	2.405												1.943		

(*) + : diminution
 — : augmentation } du stock pendant le mois.

peuvent respecter qu'en accumulant des stocks de coke. L'importance de ceux-ci n'est malheureusement pas connue, mais elle serait en sensible augmentation depuis quelques mois.

Il n'est pas sans intérêt de noter qu'en se basant toujours sur la même période de référence, à savoir les cinq premiers mois de l'année, la production des cokeries des usines métallurgiques n'a que fort peu diminué. A 1.014.970 tonnes en 1938, contre 1 million 99.670 tonnes en 1937, elle satisfait approximativement aux besoins de la production de fonte qui s'est élevée à 1.011.180 tonnes en 1938 contre 1 million 518.510 tonnes en 1937 (3). Les charges de la diminution de la consommation de coke par l'industrie sidérurgique paraissent donc avoir été rejetées en majeure partie sur les cokeries indépendantes.

Les cokeries s'alimentent partiellement à l'étranger pour leur approvisionnement en fines à coke. Autrefois, cette dépendance était très accusée. Vers les années 1929 et 1930, la consommation de houille étrangère dans les cokeries représentait plus de la moitié de la consommation totale. En 1936, elle ne représen-

(3) On compte qu'il faut environ 1.050 kg. de coke par tonne de fonte.

tait plus que 20,8 p. c. De 1929 à 1937, pour une consommation totale identique (8.233.000 tonnes environ), la proportion des charbons étrangers consommés est tombée de 52,5 p. c. à 32 p. c. Sur la base des fournitures des charbons belges en 1937, les besoins des cokeries en houilles étrangères pour des années de consommation réduite, telles les années 1932 à 1934, ne s'élèveraient plus, en principe, qu'à 10 p. c. au maximum de la consommation totale.

Depuis le début de l'année, la consommation de houille étrangère dans les cokeries belges est restée relativement importante. Pour les cinq premiers mois, elle s'est élevée, en effet, à 30,6 p. c. contre 29,6 p. c. au cours de la période correspondante de l'année 1937. Ce résultat est uniquement le fait des cokeries des usines métallurgiques dont la recours au combustible étranger a représenté 38,1 p. c. de la consommation totale de fines à cokes contre 34,1 p. c. en 1937. Au mois de mai dernier, ce pourcentage a même atteint 39 p. c. Cette situation mérite d'autant plus d'attention que le stock de fines à coke qui, à fin 1937, représentait 63.000 tonnes, s'élevait à 214.000 tonnes au 31 mars 1938. A fin mai, il était passé à 390.000 tonnes environ.

Consommation de charbons à coke par les cokeries (milliers de tonnes).

	COKERIES DES USINES MÉTALLURGIQUES				ENSEMBLE DES COKERIES			
	Charbon belge	Charbon étranger	Total	% de charbon étranger	Charbon belge	Charbon étranger	Total	% de charbon étranger
1935.....	—	—	—	—	5.174	1.465	6.639	22,1
1936.....	2.618	909	3.527	25,8	5.665	1.475	7.140	20,7
1937.....	2.553	1.488	4.041	36,8	5.597	2.637	8.234	32,0
1937 Janvier-Mai.....	1.024	531	1.556	34,1	2.274	958	3.232	29,6
1938 Janvier-Mai.....	906	557	1.463	38,1	2.058	909	2.966	30,6

La production d'agglomérés de houille est encore en avance sur celle de l'année précédente si l'on compare les résultats des cinq premiers mois. Jusqu'à présent, le commerce d'exportation de ces produits ne témoigne d'aucun signe de fléchissement; il s'établit même en progrès sur les chiffres de l'exercice précédent.

Le chômage au mois de juin 1938.

L'Office national du Placement et du Chômage communique l'information suivante, relative à la situation du marché de l'emploi au mois de juin 1938.

Par rapport au mois de juin 1937, le total des chômeurs contrôlés au mois de juin 1938 a augmenté de 70,2 p. c. Par province, la situation s'établit comme suit :

PROVINCES	TOTAL DES CHÔMEURS		Augmentation en %
	Juin 1937	Juin 1938	
Luxembourg.....	383	1.026	167,9
Namur.....	2.499	5.740	129,7
Liège.....	13.552	30.071	121,9
Hainaut.....	27.863	51.416	84,5
Flandre Orientale.....	40.659	69.804	71,7
Limbourg.....	3.095	5.197	67,9
Flandre Occidentale.....	29.219	44.546	52,5
Brabant.....	17.599	26.786	52,2
Anvers.....	34.522	53.658	46,9
LE ROYAUME.....	169.391	288.244	70,2

A une année de distance, ce sont les provinces wallonnes qui manifestent la plus forte aggravation de chômage. Si l'on groupe les provinces par régions, on obtient, en effet, les chiffres suivants :

RÉGIONS	TOTAL DES CHÔMEURS		Augmentation en %
	Juin 1937	Juin 1938	
Pays wallon	44.297	88.253	99,2
Pays flamand.....	107.495	173.205	61,1
Brabant	17.599	26.786	52,2
LE ROYAUME	169.391	288.244	70,2

Ces données montrent que de juin 1937 à juin 1938, le nombre des chômeurs a augmenté de 61 p. c. dans le pays flamand et de 99 p. c. dans le pays wallon. Il y a lieu de noter qu'avant la recrudescence générale du chômage, les provinces wallonnes offraient le risque de chômage le plus faible. En juin 1938, le pays flamand présente encore deux fois autant de chômeurs que le pays wallon.

L'augmentation du chômage n'a pas été la même en ce qui concerne les chômeurs complets et les chômeurs partiels. Le nombre des chômeurs complets n'a augmenté que de 34,1 p. c., tandis que celui des chômeurs partiels a plus que doublé.

	Juin 1937	Juin 1938	Augmentation en %
Chômeurs complets	86.530	115.998	34,1
Chômeurs partiels	82.861	172.246	107,9

La répartition des chômeurs complets et des chômeurs partiels par province et par région s'établit comme suit :

Chômeurs complets.

	JUN 1937		JUN 1938		De juin 1937 à juin 1938 (en %)
	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	
Luxembourg...	197	0,2	351	0,3	+ 78,2
Flandre Occid..	12.411	14,3	19.352	16,7	+ 55,9
Namur	1.105	1,3	1.590	1,4	+ 43,9
Brabant	11.840	13,7	16.242	14,0	+ 37,2
Flandre Orient.	20.015	23,1	27.210	23,4	+ 35,9
Anvers	20.451	23,6	27.001	23,3	+ 32,0
Liège	5.071	5,9	6.513	5,6	+ 28,4
Hainaut	14.007	16,2	16.349	14,1	+ 16,7
Limbourg	1.433	1,7	1.390	1,2	- 3,0
Pays flamand..	54.310	62,8	74.953	64,6	+ 38,0
Pays wallon ...	20.380	23,5	24.803	21,4	+ 21,7
Brabant	11.840	13,7	16.242	14,0	+ 37,2
LE ROYAUME ..	86.530	100,0	115.998	100,0	+ 34,1

Chômeurs partiels.

	JUN 1937		JUN 1938		De juin 1937 à juin 1938 (en %)
	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	
Luxembourg ..	186	0,2	675	0,4	+ 262,9
Namur	1.394	1,7	4.150	2,4	+ 197,7
Liège	8.481	10,2	23.558	13,7	+ 177,8
Hainaut	13.856	16,7	35.067	20,4	+ 153,1
Limbourg	1.662	2,0	3.807	2,2	+ 129,1
Flandre Orient.	20.644	24,9	42.594	24,7	+ 106,1
Anvers	14.071	17,0	26.657	15,5	+ 89,4
Brabant	5.759	7,0	10.544	6,1	+ 83,1
Flandre Occid..	16.808	20,3	25.194	14,6	+ 49,9
Pays flamand ..	53.185	64,2	98.252	57,1	+ 84,7
Pays wallon ...	23.917	28,9	63.450	36,8	+ 165,3
Brabant	5.759	6,9	10.544	6,1	+ 83,1
LE ROYAUME ..	82.861	100,0	172.246	100,0	+ 107,7

L'augmentation du nombre des chômeurs dans les provinces wallonnes est donc due à une forte recrudescence du chômage partiel. A une année de distance, la part du pays wallon dans le total des chômeurs partiels est ainsi montée de 28,9 p. c. à 36,8 p. c. tandis que celle du pays flamand s'est réduite de 64,2 p. c. à 57,1 p. c. La part du pays wallon dans le nombre des chômeurs complets a diminué, tandis que celle du pays flamand a augmenté.

Dans toutes les provinces, la Flandre occidentale exceptée, l'augmentation du chômage partiel est plus importante que celle du chômage complet. En conséquence, l'importance proportionnelle du chômage partiel s'est accrue.

Au mois de juin 1938, le pourcentage des chômeurs partiels dans le total des chômeurs a donc atteint 59,8 p. c. C'est là le pourcentage le plus élevé, comparativement aux autres mois de quatre semaines, depuis que le nombre de chômeurs partiels a dépassé pour la première fois celui des chômeurs complets (en juillet 1937).

MOIS	Chômeurs partiels (1)	Total (2)	Rapport de (1) à (2)
1937 Octobre	94.846	188.139	50,4
Décembre	174.691	311.651	56,0
1938 Février	197.952	339.960	58,2
Mars	154.587	286.942	53,9
Avril	153.002	275.903	55,5
Juin	172.246	288.244	59,8

INFORMATIONS LÉGALES.

Ces informations rappellent les lois et arrêtés qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur* au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention accompagnée d'une notice explicative est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, ces lois et arrêtés seront groupés sous les rubriques suivantes :

- I. Législation économique et sociale générale.
- II. Législation financière publique et privée.
- III. Législation commerciale intérieure.
- IV. Législation commerciale extérieure.
- V. Législation industrielle.
- VI. Législation du travail.
- VII. Législation internationale.

A titre exceptionnel, les informations légales de ce bulletin mentionnent un certain nombre de lois et arrêtés publiés depuis le début de l'année.

I. — LEGISLATION ECONOMIQUE ET SOCIALE GENERALE.

Loi du 15 janvier 1938

relative à la création d'un Office national du lait et de ses dérivés (*Moniteur*, 2 février 1938, p. 458).

Le Roi peut instituer un établissement public doté de la personnalité civile, sous la dénomination : « Office national du lait et de ses dérivés ». L'Office aura pour mission, dans les limites tracées par le Ministre de l'Agriculture, d'apporter son concours à ce département, en vue de promouvoir l'amélioration de la production, de la distribution et du marché du lait et de ses dérivés. Le règlement de l'Office est arrêté par le Roi. L'Office est géré par un conseil d'administration dont le Roi fixe la composition et nomme les membres. Il est placé sous le contrôle du Ministre de l'Agriculture.

Cet Office a été institué par arrêté royal du 15 janvier 1938 (*Moniteur* du 2 février, p. 459).

Arrêté ministériel du 20 avril 1938

réglant l'exécution de l'arrêté royal du 12 juillet 1937 concernant la statistique du tourisme (*Moniteur*, 19 mai 1938, p. 3324).

Cet arrêté fixe la nature et la périodicité des renseignements à fournir par les personnes ou entreprises intéressées, ainsi que le rôle des administrations communales pour ce qui concerne les relevés en question.

II. — LEGISLATION FINANCIERE PUBLIQUE ET PRIVEE.

Arrêté royal du 2 décembre 1937

portant création d'un service du crédit public (*Moniteur*, 21 janvier 1938, p. 246).

Vu la loi du 10 juin 1937 relative à la coordination de l'activité, de l'organisation et des attributions de certaines institutions d'intérêt public; — Vu Notre arrêté du 22 octobre 1937 instituant un conseil des institutions de crédit; — Vu l'arrêté du 2 avril 1925, portant règlement organique des administrations centrales du Ministère des Finances; — Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis du Comité du budget et de Notre Conseil des Ministres, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Il est créé au Ministère des Finances un service chargé d'assister le Ministre des Finances dans la préparation et l'exécution de toutes les mesures qui concernent l'organisation, la coordination et la surveillance de l'activité des représentants de l'Etat, désignés par le Ministre des Finances ou nommés sur sa proposition, par le Roi, auprès des sociétés, organismes ou institutions d'intérêt public créés par une loi, ou bénéficiant d'une dotation ou d'une garantie de l'Etat, ou qui sont soumis à sa surveillance, ou dans l'administration desquels l'Etat intervient.

Ce service soumet au Ministre des Finances toutes les propositions utiles visant la désignation et l'activité des mandataires, commissaires ou délégués auprès des sociétés ou institutions visées à l'alinéa précédent.

Il est également chargé d'assister le Ministre des Finances dans la préparation et l'exécution de toutes les mesures qui concernent le conseil des institutions de crédit et dans l'étude des mesures se rapportant au statut juridique des sociétés, organismes ou institutions d'intérêt public visés au premier alinéa du présent article.

Art. 2. Ce service est dénommé « Service du crédit public » et est placé sous la direction d'un directeur général ou d'un fonctionnaire occupant ce rang par assimilation.

Art. 3. Le personnel permanent du Service du crédit public est composé :

1° Du directeur général visé à l'article 2;

2° D'un fonctionnaire, dont l'assimilation de grade est déterminée par le traitement. Ce traitement sera au maximum celui qui est attribué aux directeurs;

3° D'un commis aux écritures et d'un sténo-dactylographe.

Art. 4. Le personnel du service pourra comprendre également des contrôleurs agréés, portant le titre de commissaires, délégués ou contrôleurs du Gouvernement, et chargés de mandats de contrôle auprès des sociétés, organismes ou institutions visés à l'article 1^{er}. Le Ministre des Finances déterminera les conditions requises pour leur agrégation et leur désignation, et fixera leur traitement.

Art. 5. Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté royal du 18 avril 1938

organisant l'Office national du Ducroire et déterminant les conditions auxquelles est subordonné l'octroi de la garantie de bonne fin du Gouvernement pour des opérations à l'étranger (Moniteur, 6 mai 1938, p. 3013).

Vu la loi du 2 août 1932, modifiée par les arrêtés royaux du 10 janvier 1935 et du 22 octobre 1937, autorisant le Gouvernement à garantir la bonne fin d'opérations d'exportation et, notamment, les articles 8 et 13 de cette loi, ainsi conçus :

« Art. 8. Le Roi détermine de quelle façon la garantie de bonne fin est accordée. Il déterminera également de quelle façon cette garantie pourra être transférée à un ou des tiers qui faciliteront l'exécution de l'opération.

« Art. 13. Des arrêtés royaux régleront l'exécution de la présente loi, notamment en ce qui concerne l'organisation et la compétence des organismes chargés de son application, l'agrégation des sociétés d'assurance-crédit, le règlement des sinistres et les modalités de paiement des commissions ».

Considérant qu'il convient d'instituer en en déterminant le fonctionnement et les attributions, les rouages de l'Office national du Ducroire chargé de l'application de la loi du 2 août 1932 précitée; considérant qu'il convient de fixer les conditions auxquelles est subordonné l'octroi de la garantie de bonne fin du Gouvernement pour des ventes à l'étranger rentrant dans les catégories A et B prévues à l'article 2 de la loi du 2 août 1932, modifiée par l'arrêté royal du 22 octobre 1937, savoir :

« A. Opérations conclues ou à conclure avec :
1° Des administrations publiques ou des entreprises chargées d'un service public dans des Etats étrangers;
2° Des importateurs dont les paiements sont garantis par un Etat étranger;

« B. Ventes à l'étranger dont le risque est couvert pour partie par une société d'assurance-crédit agréée. »

Vu les arrêtés royaux du 22 janvier 1935, du 8 avril 1935, du 14 mai 1935 et du 6 mai 1936 : le organisant l'Office national du Ducroire, et 2° déterminant les conditions auxquelles est subordonné l'octroi de la garantie de bonne fin du Gouvernement pour les opérations à l'étranger rentrant dans les catégories A et B prévues à l'article 2 de la loi du 2 août 1932; — Considérant qu'il convient de coordonner en les précisant certaines dispositions des arrêtés royaux précités; — Sur la proposition de Notre Ministre des Classes moyennes et des Affaires économiques et de Notre Ministre des Finances, — Nous avons arrêté et arrêtons :

TITRE I^{er}. — COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'OFFICE NATIONAL DU DUCROIRE.

Institution et composition de l'Office national du Ducroire.

Article premier. L'Office national du Ducroire est chargé d'accorder la garantie de bonne fin du Gouvernement, suivant les règles déterminées par la loi du 2 août 1932, modifiée par les arrêtés royaux du 10 janvier 1935 et du 22 octobre 1937.

Il a son siège dans l'agglomération bruxelloise.

Art. 2. L'Office national du Ducroire comprend un conseil consultatif et de contrôle et un conseil d'administration.

Le conseil consultatif et de contrôle est composé d'un président et de douze à quatorze membres nommés et révocables par le Roi. Leur mandat a une durée de trois ans et peut être renouvelé. Les membres du conseil consultatif et de contrôle ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement.

Le conseil peut désigner dans son sein un vice-président.

Le conseil d'administration est composé d'un président et de quatre membres nommés et révocables par le Roi. Leurs suppléants sont nommés et peuvent être révoqués par le Roi.

Le président et deux membres du conseil d'administration sont choisis respectivement sur trois listes doubles dont une est présentée par le comité de direction de la Banque Nationale de Belgique, une par la Société nationale de Crédit à l'Industrie et une par l'Office de Redressement économique.

Le conseil d'administration ne peut comprendre de membre de l'une des deux Chambres législatives et ne peut comprendre plus d'un membre exerçant une fonction quelconque dans une banque visée au titre I^{er} de l'arrêté n° 185 du 9 juillet 1935 ou dans une société commerciale ou à forme commerciale détenant directement ou indirectement vingt-cinq pour cent du capital d'une telle banque.

Le mandat des administrateurs a une durée de trois ans et peut être renouvelé.

Les administrateurs ont droit à des jetons de présence et au remboursement de leurs frais de déplacement et de séjour.

Le conseil d'administration est assisté dans ses fonctions par un directeur et un secrétaire nommés par le Roi et révocables par Lui.

Les Ministres des Finances, des Classes moyennes et des Affaires économiques, des Affaires étrangères et du Commerce extérieur désignent chacun auprès du conseil d'administration un délégué et son suppléant. Ces délégués peuvent également assister aux séances du conseil consultatif et de contrôle de l'Office.

Ils peuvent opposer leur veto, conjointement ou séparément, à l'exécution de toute décision qui serait contraire soit aux lois, soit aux statuts, soit à l'intérêt général. Si le ministre compétent n'a pas statué dans un délai de huit jours francs après la date de remise du dossier au délégué opposant, la décision pourra être exécutée.

Le veto sera consigné sur l'ordre du jour dont fait mention l'article 6. Il sera contresigné par le président et par le ou les délégués ministériels qui l'ont formulé. La rémunération des délégués est fixée et payée par les soins du Ministre des Finances et supportée par l'Office.

Le conseil consultatif et de contrôle et le conseil d'administration réunis forment l'assemblée plénière.

Art. 3. Le conseil d'administration peut déléguer trois membres, sous réserve d'approbation par le Ministre des Classes moyennes et des Affaires économiques, en vue de former le comité restreint de l'assurance-crédit qui statuera sur les demandes de la catégorie B, présentées par la ou les sociétés d'assurance-crédit agréées. Aux séances du comité restreint assisteront les trois délégués ministériels ou leurs suppléants.

Conseil d'administration.

Art. 4. Le conseil d'administration a la gestion des affaires courantes.

Il se réunit sur convocation de son président.

Il statue sur les demandes de garantie de bonne fin.

Il est chargé spécialement :

1. Pour les opérations de la catégorie A :

a) De déterminer, dans chaque cas particulier, la partie de la perte nette définitive jusqu'à concurrence de laquelle la garantie du Gouvernement peut être accordée;

b) D'autoriser la cession de la garantie à des tiers ou le maintien dans le cas prévu à l'article 27;

c) En cas de non-paiement aux échéances, de déterminer la perte éventuelle et de décider, après s'être

concerté avec le bénéficiaire de la garantie, et le cas échéant, avec les garants, des mesures conservatoires à prendre.

2. Pour les opérations de la catégorie B :

De donner son avis sur les traités de réassurance à conclure avec les sociétés d'assurance-crédit agréées.

Comité restreint.

Art. 5. Le comité restreint est chargé :

Pour les opérations de la catégorie B :

De décider si les polices offertes en réassurances en exécution des traités passés entre l'Office et les assureurs peuvent être acceptées et de fixer le pourcentage de réassurance à charge de l'Office.

Toutefois, pour les affaires urgentes, ce comité pourra charger un de ses membres, assisté du délégué du Ministre des Finances et du directeur de l'Office, de prendre les décisions prévues à l'alinéa précédent.

Art. 6. L'ordre du jour revêtu des avis du conseil d'administration (ou du comité restreint) est notifié immédiatement au Ministre des Classes moyennes et des Affaires économiques.

Sauf opposition de ce dernier, signifiée dans les huit jours francs de la notification au directeur de l'Office national du Ducroire, les décisions sont exécutoires et notifiées aux intéressés par les soins du directeur.

Toutefois, pour les contrats de la catégorie A, dans lesquels la garantie porte sur un montant supérieur à 2 millions, ou pour des polices ou propositions de police de la catégorie B, qui comportent des limites maxima de crédit supérieures à 2.000.000 de francs par importateur étranger, la garantie ne pourra être donnée que moyennant l'approbation du Ministre des Finances. Il en sera de même lorsque la durée du crédit dépasse trois ans, quel que soit l'import de la créance. Toutefois, l'approbation du Ministre des Finances ne sera pas requise lors du transfert de la garantie à des tiers ou lors du maintien de la garantie en cas de modification des délais de fourniture ou en cas de modification des modalités de paiement lorsqu'il n'en résulte pas une aggravation du risque.

A défaut d'opposition signifiée par le Ministre des Finances au directeur de l'Office national du Ducroire dans les quinze jours francs de la remise du dossier au délégué de ce Ministre, l'approbation sera considérée comme acquise.

Conseil consultatif et de contrôle.

Art. 7. Le conseil consultatif et de contrôle se réunit sur convocation du président.

Il donne son avis sur toutes les questions concernant l'exécution de la loi du 2 août 1932, modifiée par les arrêtés royaux du 10 janvier 1935 et du 22 octobre 1937, qui lui sont soumises par l'un des trois Ministres des Classes moyennes et des Affaires économiques, des Finances ou des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Les membres du conseil consultatif et de contrôle peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des décisions du conseil d'administration ainsi que des pièces qui s'y rapportent.

Art. 8. Le conseil consultatif et de contrôle et le conseil d'administration se réunissent en assemblée plénière à la demande et sous la présidence du président du conseil consultatif et de contrôle, et au moins une fois par an, pour arrêter les termes du

rapport annuel sur les engagements contractés à présenter aux Chambres législatives, en exécution de l'article 12 de la loi.

L'assemblée plénière est chargée, en outre, de donner son avis :

1° Sur les demandes tendant à comprendre dans la garantie, le paiement des travaux à l'étranger pour un montant supérieur à 25 p. c. du montant total de l'opération;

2° Sur l'agrément des sociétés d'assurance-crédit.

Le conseil consultatif et de contrôle, le conseil d'administration et le comité restreint, de même que l'assemblée plénière, délibèrent quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions sont prises à la simple majorité des suffrages; elles sont motivées. En cas de partage des voix, la proposition est rejetée.

Direction de l'Office national du Ducroire.

Art. 9. Le conseil d'administration est assisté dans ses fonctions par un directeur et un secrétaire nommés par le Roi et révocables par Lui.

Sous réserve d'approbation du Ministre des Classes moyennes et des Affaires économiques, leur traitement est fixé par le conseil d'administration dans les limites du barème appliqué respectivement aux directeurs et aux sous-directeurs des administrations centrales auxquels ils sont assimilés.

Le directeur remplit auprès du conseil d'administration les fonctions de rapporteur, il exécute les décisions de l'Office national du Ducroire, ordonne toutes les opérations, dirige et surveille le travail des bureaux, assure la bonne tenue des écritures et veille à l'imputation régulière des dépenses d'administration.

En cette qualité, il représente l'office dans les relations avec les tiers, il instruit les affaires proposées, recueille les informations nécessaires, forme les dossiers des affaires et fait des propositions.

Il assure la liaison entre l'office et l'administration dont celui-ci dépend, d'une part, et entre l'office et les sociétés d'assurance-crédit agréées, d'autre part.

Il représente l'office dans les actes publiés et sous seing privé.

Les actions judiciaires, tant immobilières que mobilières, sont exercées en demandant et en défendant, à ses poursuites et diligences.

Il est comptable des deniers et est dispensé de fournir caution.

Il soumet annuellement au conseil d'administration, avant le 31 janvier, le compte de sa gestion.

Le directeur a, en outre, pour mission :

1° De veiller à ce que les conditions mises à l'octroi de la garantie soient remplies, notamment en ce qu'elles concernent : la réalité de l'opération, l'indigénat de la marchandise, l'intervention de la main-d'œuvre belge dans l'ensemble de l'opération, le coût des travaux à effectuer à l'étranger dont l'exportateur a assumé la charge, la solvabilité des importateurs étrangers et de leurs garants, la nature et la consistance des gages éventuels, la part des risques que l'exportateur prend à sa charge;

2° De surveiller l'exécution des marchés, notamment en s'assurant que les livraisons sont faites et les paiements effectués dans les délais prescrits;

3° De tenir à jour l'état des engagements du Trésor pour chaque garantie et pour chaque pays.

Il représente l'Office national du Ducroire au sein du conseil des institutions de crédit, créé par l'arrêté royal du 22 octobre 1937.

Le secrétaire assiste le directeur et le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

Art. 10. Le conseil d'administration organise les services administratifs de l'office, nomme et révoque les employés et fixe leur rétribution, sauf approbation de Notre Ministre des Classes moyennes et des Affaires économiques. Sous la même réserve, il fixe les jetons de présence et les frais de séjour et de déplacement à allouer aux membres du conseil d'administration, ainsi que les frais de déplacement à allouer aux membres du conseil consultatif et de contrôle.

Sans préjudice aux décisions qui sont prises en cette matière par le conseil d'administration, les locaux de l'Office national du Ducroire sont fournis par le Département des Classes moyennes et des Affaires économiques; l'Etat prend à sa charge les frais d'ameublement, de chauffage, d'éclairage et d'entretien.

Le président du conseil consultatif et de contrôle, le président du conseil d'administration, le directeur et le secrétaire jouissent de la franchise postale dans les mêmes conditions que les départements ministériels.

Trésorerie de l'Office national du Ducroire.

Art. 11. Il est ouvert au nom de l'Office national du Ducroire à la Banque Nationale de Belgique, un compte à vue qui recevra à son crédit toutes les recettes de l'office.

Le conseil d'administration est autorisé à maintenir à ce compte les sommes reconnues nécessaires pour assurer le fonctionnement régulier de l'office.

L'excédent disponible sera versé tous les trimestres au fonds pour ordre dont la constitution est prévue à l'article premier de l'arrêté royal du 10 janvier 1935.

Tout règlement de sinistre ou paiement d'indemnité se fera par l'intermédiaire du compte ouvert à la Banque Nationale de Belgique, après autorisation par les Ministres des Classes moyennes et des Affaires économiques et des Finances.

Il pourra également être fait appel au fonds pour ordre en cas d'insuffisance du compte de l'office à la Banque Nationale de Belgique, pour la liquidation des sinistres, et, le cas échéant, des dépenses courantes d'administration.

Le directeur dispose des fonds versés au compte à vue à la Banque Nationale de Belgique. Tout ordre de retrait de fonds portera sa signature ou celle du secrétaire, ainsi que celle d'un membre du conseil d'administration, à l'exception des délégués du Gouvernement.

Les mandats du Trésor, dont question à l'article 11, 2, de la loi du 2 août 1932, sont délivrés à l'Office national du Ducroire à la demande du directeur.

Le conseil d'administration soumettra chaque année, avant le 1^{er} avril, à l'assemblée plénière la situation, en recettes et dépenses, au 31 décembre de l'année écoulée.

Arrêté par l'assemblée plénière, le compte sera soumis à la Cour des comptes appuyé des pièces justificatives des recettes et des dépenses faites dans le cours de la gestion.

TITRE II. — CATÉGORIE A. — OBJET ET ÉTENDUE DE LA GARANTIE DE L'OFFICE NATIONAL DU DUCROIRE.

Portée de la garantie.

Art. 12. La garantie de l'Office national du Ducroire porte sur des opérations conclues ou à conclure ayant pour objet l'exportation de produits de l'industrie et de l'agriculture provenant de la Belgique ou de la Colonie.

Définition des opérations garanties.

Art. 13. Les opérations de la catégorie A peuvent être envisagées :

1^o Avec des Etats étrangers (administrations d'Etat);

2^o Des administrations publiques étrangères (de province, de district, de municipalité, office de reconstruction, etc.);

3^o Avec des entreprises étrangères chargées d'un service public (compagnies de chemin de fer, de transports en commun, de navigation aérienne, de distribution d'électricité, d'eau, de gaz, etc.);

4^o Des importateurs dont les paiements sont formellement garantis par un Etat étranger.

Définition des risques.

Art. 14. L'Office national du Ducroire garantit l'exportateur contre une partie de la perte pouvant résulter du fait que le débiteur ne tient pas ses engagements. Sauf stipulation contraire dans l'acte de garantie, l'état de guerre, d'émeute ou de révolution, l'établissement d'un moratoire des dettes commerciales ne constituent pas une cause de résiliation de la garantie.

L'Office national du Ducroire intervient également si, par des mesures générales, et notamment par des prescriptions générales en matière monétaire ou en matière de devises, l'Etat du débiteur entrave le paiement ou le transfert en Belgique, des sommes exigibles en vertu du contrat.

Dans ces dernières éventualités et pour les créances libellées en une autre monnaie que celle du pays du débiteur, la garantie de l'Office national du Ducroire couvrira une partie de la perte résultant de conversions faites à des taux arbitrairement fixés par l'Etat du débiteur (perte de conversion-transfert). Cette perte n'est couverte que pour autant que le débiteur ait effectué un versement ayant, en vertu des lois, arrêtés ou mesures administratives édictées dans le pays du débiteur, force libératoire, pour la créance ou partie de créance qu'il représente.

Jeu de la garantie.

Art. 15. La garantie de bonne fin du Gouvernement produira ses effets au profit du bénéficiaire de la garantie lorsque la perte finale sur tout ou partie de la créance aura pu être dûment et définitivement établie. Le montant de l'indemnité incombant à l'Office national du Ducroire sera versé au bénéficiaire, dans les trois mois suivant le moment où la perte finale aura pu être déterminée.

Toutefois, lorsque l'exportateur n'aura pu entrer en possession de tout ou partie de sa créance, un an après l'échéance, l'Office national du Ducroire versera au bénéficiaire de la garantie une indemnité provisoire égale à 50 p. c. de l'intervention de l'office dans la perte éventuelle. Il versera le solde six mois après, à moins que, dans l'entretemps, la perte défi-

nitive ait pu être établie, auquel cas le règlement final de l'indemnité sera effectué dans les trois mois qui suivent cette constatation.

Lorsque cette impossibilité résulte de mesures générales entravant le paiement ou le transfert en Belgique, conformément à l'article 14, le délai d'un an commence à courir à partir du jour du versement effectué par le débiteur dans l'établissement officiel désigné pour opérer le transfert des devises.

Si un tel versement est impossible, il appartiendra au débiteur d'effectuer un versement représentatif de la créance dans un établissement agréé par l'exportateur et par l'Office national du Ducroire. Dans ce cas, le délai d'un an commence à courir à partir de ce versement. Toutefois, aucune indemnité ne sera payée par l'Office national du Ducroire avant versement effectif dans l'établissement officiel dont question ci-dessus.

Lorsque le risque de conversion-transfert est couvert à l'exclusion de tout autre risque, le débiteur doit avoir effectué le versement dont question ci-dessus, au plus tard cent et vingt jours après l'échéance contractuelle ou après échéance prorogée avec l'accord de l'Office national du Ducroire.

Calcul des indemnités.

Art. 16. Dès que la perte, soit partielle, soit totale, aura été définitivement déterminée, l'Office national du Ducroire paiera au bénéficiaire, dans les délais indiqués à l'article 15, le pourcentage d'intervention dans la perte. Lorsque le montant des récupérations relatives à la créance sinistrée, ajouté à l'indemnité due par le Gouvernement et à l'indemnité due éventuellement par un autre garant, dépassera 80 p. c. de la créance couverte, l'excédent sera, s'il y a lieu, déduit du montant de l'indemnité due par l'office et de celle due par le garant au prorata de leur intervention respective. Cette règle s'applique également au calcul de toute indemnité provisoire.

Art. 17. Si l'opération en vue de laquelle la garantie est sollicitée est conclue en une monnaie autre que le belga, le montant maximum de l'indemnité de garantie sera stipulé en francs belges, au cours du jour de l'introduction de la demande. En cas de promesse de garantie ou de garantie globale, aux termes des articles 20 et 21 ci-après, le montant maximum de la garantie définitive sera stipulé en francs belges, au cours du jour de la conclusion des marchés.

Les pertes seront estimées dans la monnaie du contrat. La liquidation sera établie et le paiement fait en francs belges, au cours moyen du change, aux dates auxquelles les indemnités sont dues, sans toutefois que ce taux puisse être supérieur au cours ayant servi de base pour la détermination initiale du montant maximum de la garantie.

Subrogation de l'Office national du Ducroire dans les droits de l'exportateur.

Art. 18. Lors du paiement de l'indemnité définitive ou provisoire, l'Office national du Ducroire sera subrogé dans les droits de l'exportateur, dans la proportion de l'indemnité provisoire ou définitive, payée par l'office, par rapport au montant de la créance en souffrance.

En cas de récupérations après le règlement d'une indemnité, celle-ci fera l'objet d'un redressement et le bénéficiaire de la garantie remboursera à l'Office national du Ducroire la quote-part de celui-ci.

Si, après le paiement d'une indemnité, il s'avère que l'exportateur n'avait aucun titre à la créance envisagée, le bénéficiaire de la garantie remboursera à l'Office national du Ducroire l'indemnité perçue.

Lorsque le montant des récupérations et des indemnités atteint 80 p. c. de la créance couverte, l'Office national du Ducroire a priorité sur la totalité des paiements ou des récupérations jusqu'au complet recouvrement de l'indemnité payée.

Promesse de garantie.

Art. 19. La garantie de bonne fin du Gouvernement est accordée soit sous forme définitive, soit sous forme globale, soit sous forme de promesse, en couverture des risques définis à l'article 14 du présent arrêté.

La garantie est définitive lorsqu'il s'agit d'un marché conclu dont tous les éléments sont déterminés; elle est donnée sous forme globale ou sous forme de promesse dans tous les autres cas.

Art. 20. La garantie est dite globale, lorsqu'elle porte sur un ensemble de fournitures pour un montant total qui ne pourra être dépassé, les livraisons étant à effectuer endéans un délai fixé.

Dans ce cas, le bénéficiaire de la garantie fera parvenir à l'office une déclaration avec bordereau des factures afférentes aux livraisons, accompagné soit des titres de paiement, soit de la photographie de ceux-ci, soit d'une copie certifiée conforme par l'intéressé.

La garantie ne deviendra effective que par le paiement de la prime qui sera réclamée par le directeur de l'Office national du Ducroire, à l'occasion de chaque déclaration.

Art. 21. La promesse de garantie peut être accordée pour une opération non conclue dont les conditions sont connues. Dans ce cas, l'acte accordant la promesse fixe le délai et détermine les conditions dans lesquelles le marché devra être conclu.

Pour autant que le marché soit conclu dans le délai et dans les conditions stipulées dans l'acte de promesse de garantie, la garantie définitive sera accordée par le directeur de l'Office national du Ducroire, sans autre formalité, quel que soit l'import de la créance.

Art. 22. La garantie de l'Office national du Ducroire ne jouera que pour autant que le refus de paiement ne soit pas motivé par l'inexécution des clauses et conditions du contrat. En outre, les fournitures et travaux exécutés en vertu du contrat devront avoir été définitivement acceptés par le client.

Toutefois, la garantie couvrant uniquement la perte de conversion-transfert définie à l'article 14 pourra jouer avant que les clauses ci-dessus ne soient remplies, à condition que les versements prévus à l'article 15 aient été effectués.

Art. 23. Sauf pour ce qui concerne la couverture du risque de conversion-transfert, la garantie de bonne fin ne peut porter sur des paiements à la commande ou au départ de la marchandise; elle peut porter sur tout autre mode de paiement.

Conditions aux demandes de garantie.

Art. 24. Pour obtenir la garantie de bonne fin, les entreprises doivent réunir les conditions énumérées à l'article 7 de la loi du 2 août 1932, savoir :

1° Avoir le siège de leurs affaires et leurs ateliers en Belgique ou dans la Colonie;

2° Produire tous documents permettant de se rendre compte des conditions exactes de l'opération et d'apprécier l'intérêt national engagé et que l'office jugera opportun de réclamer;

3° Se conformer aux conditions de travail normales déterminées par les commissions paritaires ou autres organismes de conciliation.

En outre, la demande introduite par un groupe industriel mentionnera la composition et la nature de celui-ci. En cas de conclusion du marché, il y aura lieu de faire connaître la répartition des fournitures entre les différentes firmes affiliées.

La demande de garantie émanée d'une société dont les capitaux ne sont pas exclusivement belges sera accompagnée de documents permettant d'apprécier l'importance des intérêts belges engagés dans l'affaire.

Art. 25. Les demandes tendant à obtenir la garantie ou la promesse de garantie doivent être rédigées en double exemplaire, sur des formulaires *ad hoc* délivrés par l'office. Elles sont adressées au directeur de l'office et sont accompagnées de toutes pièces et documents de nature à établir l'origine belge de la marchandise, sa valeur réelle, la sincérité de la transaction, le coût des travaux sur place et, le cas échéant, l'existence et la consistance des garanties et des gages constitués.

L'exportateur sera tenu, le cas échéant, de fournir tous renseignements concernant les modalités de paiement et la solvabilité de l'importateur et de ses garants éventuels.

L'exportateur certifiera qu'il conserve au moins, et dans tous les cas, 20 p. c. des risques à sa charge.

Obligation du bénéficiaire de la garantie.

a) Modification au contrat. Aggravation des risques.

Art. 26. Le bénéficiaire de la garantie donnera connaissance sans délai, au directeur de l'office, de toutes les modifications intervenues dans l'exécution du marché, notamment dans la fixation des délais de livraison et de paiement. Le conseil d'administration décidera si la garantie peut être maintenue.

Art. 27. Le bénéficiaire de la garantie est tenu de fournir à l'office tous renseignements et documents qui permettent à celui-ci de suivre les phases de l'exécution du marché et de se soumettre à toutes les enquêtes qui seraient décidées à cette fin.

b) Cas de non-paiement ou de sinistre.

Art. 28. Tout paiement fait à l'échéance ou avant l'échéance sera notifié dans les huit jours au directeur de l'office.

Art. 29. Dans le cas de défaut de paiement, le bénéficiaire de la garantie est tenu de fournir tous renseignements qui permettent au conseil d'administration d'apprécier s'il y a un sinistre ou non et d'évaluer l'importance de la perte.

Le conseil d'administration décidera, avec le bénéficiaire de la garantie et éventuellement avec ses garants, des mesures conservatoires à prendre.

A la première demande de l'Office national du Ducroire, le bénéficiaire de la garantie sera contraint de lui abandonner la direction de la procédure, de lui fournir toute procuration ou tout concours qu'il jugera utile à cette fin et de lui remettre les titres et documents nécessaires à l'exercice de ce droit. Les frais de poursuite sont à charge du bénéficiaire de

la garantie, même si la procédure est engagée par l'office; mais en cas de sinistre, ces frais interviendront dans le calcul de la perte.

Primes à payer.

Art. 30. La prise en charge d'un risque quelconque par l'Office national du Ducroire ne devient effective que moyennant le paiement d'une prime, dont le montant et les conditions de paiement sont indiqués dans l'acte accordant soit la promesse de garantie, soit la garantie globale, soit la garantie définitive.

Aucune prime ne peut être ristournée sans l'autorisation des Ministres compétents.

Promesse de garantie. Garantie globale.

Pour toute promesse de garantie ou pour toute garantie globale, le bénéficiaire paiera une somme forfaitaire de mille francs. Celle-ci sera ramenée au montant de la demi-prime, si cette demi-prime ne devait pas atteindre mille francs. Cette somme n'est jamais remboursée ni déduite de la prime définitive. Le renouvellement de la promesse ou la prolongation de la garantie globale sont soumis au demi-droit.

Garantie définitive.

Lors de l'octroi de la garantie définitive, en couverture du risque global, la prime à payer s'établira: de 0,5 à 5 p. c. du montant garanti, avec minimum de 500 francs, fixée par l'acte accordant la garantie en tenant compte de la durée du crédit.

Pour la couverture du risque de conversion-transfert, à l'exclusion de tout autre risque, la prime à payer sera de 2 à 20 pour mille, compte tenu de la durée du crédit.

Lors de toute modification aux conditions du contrat, il sera dû, pour le maintien éventuel de la garantie, une prime supplémentaire de 1/2 pour mille sur le montant restant garanti.

Si la modification a pour but de majorer le délai de paiement, la prime supplémentaire sera de 1 pour mille. Il en sera de même lors de la couverture du risque de conversion-transfert seulement, si un retard de paiement est imputable au débiteur.

Transfert de la garantie à des tiers.

Art. 31. En vue de faciliter l'exécution de l'opération, le conseil d'administration peut, à la demande de l'exportateur, et moyennant l'accord du cessionnaire, transférer le droit aux indemnités éventuelles, soit aux prêteurs, soit aux fournisseurs réels, à l'exclusion toutefois des garants qui assurent la partie du risque non couverte par l'exportateur lui-même et par l'Office national du Ducroire.

Conformément aux principes du droit commun, le tiers concessionnaire ne pourra se prévaloir de plus de droits que n'en possède l'exportateur, ni se soustraire à la déchéance qui pourrait être opposée à l'exportateur.

L'acte de transfert ne sera valable qu'accompagné de l'acte d'octroi de la garantie.

Art. 32. A dater du jour où l'Office national du Ducroire aura transféré la garantie sur le pied de l'article 31 ci-dessus, le cessionnaire sera tenu solidairement avec l'exportateur de l'exécution de toutes les obligations prévues au présent arrêté et relatives au maintien en vigueur de la garantie.

TITRE III. — CATÉGORIE B.

1. Conditions d'agrément des sociétés d'assurance-crédit.

Art. 33. Pourront seules être agréées en vue de passer avec l'office des traités de réassurance pour les opérations prévues *sub littera B* de l'article 2 de la loi du 2 août 1932 organique du ducroire, les sociétés anonymes ayant pour objet unique l'assurance-crédit et qui réunissent les conditions énumérées ci-après :

a) Être régulièrement constituées suivant les lois en vigueur en Belgique ou dans la Colonie;

b) Avoir leur siège principal en Belgique ou dans la Colonie;

c) Posséder un conseil d'administration et un collège de commissaires composés en majorité de Belges.

Ces conditions doivent être remplies au jour de la demande d'agrément.

Art. 34. Les sociétés anonymes d'assurance-crédit qui sollicitent l'agrément aux fins prévues par l'article 33, doivent adresser une requête en double exemplaire, au Ministre des Classes moyennes et des Affaires économiques.

Seront joints à la requête, également en double exemplaire, certifiés et dûment signés :

1. Les statuts et les modifications conventionnelles qui y auraient été apportées et dont la loi prescrit la publication;

2. Le rapport du conseil d'administration, le bilan et le compte de profits et pertes du dernier exercice et ceux des deux exercices précédents;

3. La liste des actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions, avec l'indication du nombre de leurs actions et celle de leur domicile;

4. La liste des membres du conseil d'administration et du collège des commissaires avec l'indication de leur nationalité;

5. La liste des fonds publics, des actions, obligations et autres titres de sociétés qui composent le portefeuille;

6. Les références bancaires ou autres;

7. Le texte des clauses générales de leurs polices;

8. Le modèle des traités de réassurance passés avec d'autres sociétés.

Les sociétés qui sollicitent l'agrément prendront l'engagement de fournir toutes justifications, tous documents et tous renseignements qui leur seront demandés tant par le Ministère des Classes moyennes et des Affaires économiques que par l'Office national du Ducroire au sujet de leur situation financière et de leurs opérations.

Art. 35. Un exemplaire de la requête, accompagné d'un exemplaire des pièces justificatives dont il est question à l'article 34 du présent arrêté, est transmis, sans délai, à l'Office national du Ducroire, dont l'assemblée plénière est chargée d'exprimer un avis conformément aux dispositions de l'article 4 ci-dessus.

Art. 36. L'agrément résulte d'un arrêté royal contresigné par le Ministre des Classes moyennes et des Affaires économiques et des Finances.

Elle peut être retirée à tout moment, dans les mêmes conditions, après avis de l'assemblée plénière, lorsque la société ne se conforme pas aux dispositions légales et réglementaires en la matière ou lorsque sa situation financière n'offre plus les garanties suffisantes.

L'arrêté d'agrément ou de retrait de l'agrément stipule qu'il sortira ses effets dès le jour de la publication qui en sera faite au *Moniteur*.

2. Conditions de réassurance par l'Office national du Ducroire.

Art. 37. Les opérations pouvant être réassurées auprès de l'Office national du Ducroire doivent avoir pour objet l'exportation de produits de l'industrie et de l'agriculture provenant de la Belgique ou de la Colonie.

Art. 38. L'Office national du Ducroire peut prendre en réassurance la totalité ou une partie des risques assurés par une société d'assurance-crédit agréée. A cet effet, l'Office est autorisé à passer des traités de réassurance avec les dites sociétés.

Art. 39. Les risques susceptibles d'être réassurés aux termes du présent arrêté, en exécution d'un traité de réassurance, sont ceux qui sont normalement pris en charge par les sociétés agréées.

L'Office national du Ducroire pourra toutefois réassurer à 100 p. c., et ce, moyennant le paiement d'une prime spéciale, le risque couvert par une police, lorsque l'incapacité de paiement est consécutive à un état de guerre, d'émeute ou de révolution dans le pays du débiteur ou à l'établissement d'un moratoire de dettes commerciales.

Art. 40. En exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1932, modifiée par les arrêtés royaux du 10 janvier 1935 et du 22 octobre 1937, la couverture du risque de conversion-transfert, défini à l'article 14 du présent arrêté pourra se faire par voie de réassurance, moyennant le paiement d'une prime spéciale, ou directement par l'Office national du Ducroire, sur le pied des opérations de la catégorie A. Il en sera notamment ainsi lorsque le risque d'insolvabilité ne fait l'objet d'aucune police d'assurance auprès des sociétés agréées.

Dans ce cas, toutes les dispositions des articles 15 à 32 inclus qui visent la couverture de ce risque pour les opérations de la catégorie A sont d'application.

TITRE IV. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 41. Les frais généraux de l'Office seront imputés sur les ressources générales.

Art. 42. Le présent arrêté remplace les arrêtés royaux du 22 janvier 1935, du 8 avril 1935, du 14 mai 1935 et du 6 mai 1936. Il entrera en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur*.

Art. 43. Notre Ministre des Classes moyennes et des Affaires économiques et Notre Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

IV. — LEGISLATION COMMERCIALE EXTERIEURE.

Arrêté royal du 27 janvier 1938

instituant un Office central des contingents et licences (Moniteur, 2 février 1938, p. 464).

Un Office central des contingents et licences est institué au Ministère des Classes moyennes et des Affaires économiques. Sont centralisées à cet Office,

les attributions des Départements des Classes moyennes et des Affaires économiques, de l'Agriculture et des Transports, relatives à l'exécution des mesures se rattachant aux régimes de réglementation avec ou sans droits et taxes accessoires des importations, des exportations et du transit.

V. — LEGISLATION INDUSTRIELLE.

Arrêté royal du 12 mai 1938

relatif à la fabrication des margarines et graisses alimentaires préparées (Moniteur, 10 juin 1938, p. 3816).

Cet arrêté abroge l'arrêté royal du 26 mars 1937 relatif à la fabrication et au commerce des marga-

rines, oléo-margarines et graisses alimentaires préparées. Il subordonne cette fabrication à l'obtention d'une autorisation spéciale délivrée par le Ministre de l'Agriculture à l'intervention de l'Office central des contingents et licences.

COURS COMPARES DE QUELQUES FONDS PUBLICS.

DÉSIGNATION DES TITRES	Impôts sur coupons	COURS AU	
		1 ^{er} juin 1938	1 ^{er} juillet 1938
I. Dette directe de l'Etat belge. (Intérêts à bonifier.)			
Dette 2 ^e série 3 %	Net	73,—	72,75
Emprunt 1937, 3 ½ %	»	80,—	80,05
Dette Unifiée, 1 ^{re} série, 4 %	»	90,20	90,05
Bons du Trésor à 5 ans 1937, 2 ½ %	»	99,75	99,75
Emprunt à lots 1932, 4 %	»	537,—	548,—
Emprunt à lots 1933, 4 %	»	1.104,—	1.118,—
II. Dette indirecte et dette garantie par l'Etat. (Intérêts à bonifier.)			
Dommages de guerre, à lots, 1921, 4 %	Net	236,—	241,50
Dommages de guerre, à lots, 1922, 4 %	»	260,—	268,—
Dommages de guerre, à lots, 1923, 4 %	»	524,—	536,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche suisse), act. priv., 6 %	»	559,—	553,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche hollandaise), act. priv., 6 %	»	559,—	553,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche belge), act. priv., 4 %	»	443,—	450,—
Société Nationale des Chemins de fer vicinaux 3 %, coup. janvier-juillet	2 %	69,90	70,05
III. Dette coloniale. (Intérêts à bonifier.)			
Dette coloniale 1936, 4 %	Net	84,55	87,—
Dette coloniale 1937, 3 ½ %	2 %	76,—	78,—
IV. Provinces et communes. (Intérêts compris dans le cours.)			
Crédit communal 1886 à 1931, 3 %	2 %	76,50	76,75
Crédit Communal 1937, 4 %	Net	85,50	88,25
Crédit Communal, Bons de caisse à 10 ans remboursables à 103 %, 1934, 4 %	»	99,05	99,45
Province d'Anvers 1891, 3 %	»	81,50	77,—
Province de Flandre Orientale 1936, 4 %	»	90,—	91,25
Anvers (Ville d') 1937, 4 %	»	83,—	88,—
Bruxelles 1936, 4 % (remboursable à 103 %)	»	99,95	98,20
Liège 1929, 4 %	»	84,85	88,45

STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE DE LA BELGIQUE.

Source : Ministère de l'Intérieur — Office central de Statistique.

ÉPOQUES	Naissances	Décès	Excédent des naissances sur les décès	MIGRATIONS		Population à fin d'année	Nombre de mariages
				Immigrations	Émigrations		
1933.....	134.754	104.640	30.114	19.325	16.229	8.247.950	65.098
1934.....	131.736	96.851	34.885	15.994	18.486	8.275.552	62.692
1935.....	126.304	102.132	24.172	16.397	16.240	8.299.940	63.160
1936.....	125.511	101.595	23.916	17.655	13.510	8.330.959	64.749
1937.....	125.495	104.163	21.332	22.185	14.199	8.361.220	63.435
1937 4 premiers mois.....	42.507	40.487	2.020				18.155
1938 4 premiers mois.....	43.880	39.898	3.982				17.750
1938 Janvier.....	11.190	11.262	— 72				3.766
Février.....	10.355	8.980	1.395				4.818
Mars.....	11.374	10.254	1.120				2.308
Avril.....	10.961	9.422	1.539				6.858

LE MARCHÉ DE L'ARGENT.

I. — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRÊTS (en %).

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE			TAUX « HORS BANQUE »		CALL MONEY		TAUX DES REPORTS (à la Caisse Générale de Rep. et de Dépôts)		TAUX DES REPORTS sur valeurs belges cotées à terme à la Bourse de Bruxelles (Taux p-an moyens)	
	Escompte		Prêts et avances sur fonds publics nationaux	Papier commercial	Papier financier	Marché	En compensation	Valeurs au comptant	Valeurs à terme	1 ^{er} quinz.	2 ^e quinz.
	Acceptat. et traites domiciliées	Traités non domiciliés et promess.									
<i>Moyennes annuelles :</i>											
1936.....	2,—	2,50	3,—	1,324	—	—	—	5,52	4,97		
1937.....	2,—	2,50	3,—	1,157	—	—	—	5,50	4,63		
<i>Données mensuelles (1) :</i>											
1937 Avril.....	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50		
Mai.....	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50		
Juin.....	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50		
Juillet.....	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50		
Août.....	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	5,—		
Septembre.....	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	5,—		
Octobre.....	2,—	2,50	3,—	1,385	—	0,875	0,767	5,50	5,—		
Novembre.....	2,—	2,50	3,—	1,7825	2,1375	—	0,75	5,50	5,—		
Décembre.....	2,—	2,50	3,—	1,7187	2,0192	0,75	0,75	5,50	5,—		
1938 Janvier.....	2,—	2,50	3,—	1,57	1,7425	—	0,685	5,50	4,50	4,63	4,10
Février.....	2,—	2,50	3,—	1,5182	1,7630	—	0,651	5,50	4,50	4,10	3,99
Mars.....	2,—	2,50	3,—	1,5046	1,7546	—	0,75	5,50	4,50	4,03	4,13
Avril.....	2,—	2,50	3,—	1,50	1,75	—	0,761	5,50	4,50	4,26	—
Mai.....	3,35	3,85	4,35	1,50	1,75	2,—	2,82	6,—	6,—	6,23	10,97
Juin.....	3,—	3,50	4,—	—	—	—	1,50	6,—	5,50	5,66	4,71
<i>Données hebdomadaires :</i>											
1938 Juin 7.....	3,—	3,50	4,—	—	—	—	1,50	6,—	6,—		
13.....	3,—	3,50	4,—	—	—	—	1,50	6,—	6,—		
20.....	3,—	3,50	4,—	—	—	—	1,50	6,—	5,50		
27.....	3,—	3,50	4,—	—	—	—	1,50	6,—	5,50		
Juillet 4.....	3,—	3,50	4,—	—	—	—	1,375	6,—	5,—		

(1) Taux des reports à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts : taux à fin de mois; autres renseignements : moyennes mensuelles.

**II. — TAUX, EN %, DES ADJUDICATIONS DES CERTIFICATS DE TRESORERIE ET BONS
A COURT TERME.**

3

ÉPOQUES	ÉTAT (Certificats à 3 mois)		COLONIE (3 mois)		INSTITUT DE RÉESCOMPTE ET DE GARANTIE			
					2 mois		3 mois	
	de	à	de	à	de	à	de	à
<i>Données annuelles (taux extrêmes) :</i>								
1936.....	—	—	0,469	1,50	0,425	1,—	0,40	1,25
1937.....	0,45	1,905	0,485	1,—	0,40	1,375	0,485	1,75
<i>Données mensuelles (taux extrêmes) :</i>								
1937 Avril.....	0,696	0,705	—	—	0,50	0,60	0,60	0,70
Mai.....	0,565	0,60	0,65	1,—	—	—	—	—
Juin.....	0,578	0,579	—	—	—	0,50	0,55	0,60
Juillet.....	0,492	0,571	—	—	—	—	—	—
Août.....	0,473	0,509	0,485	0,75	—	—	0,485	0,50
Septembre.....	0,566	0,719	—	—	—	0,40	0,50	0,55
Octobre.....	0,855	1,17	—	—	—	—	—	—
Novembre.....	1,271	1,573	—	—	1,125	1,375	1,10	1,75
Décembre.....	1,557	1,905	—	—	—	—	—	—
1938 Janvier.....	1,406	1,774	—	—	1,375	1,625	1,625	—
Février.....	1,316	1,347	—	—	—	—	—	—
Mars.....	1,353	1,407	—	—	—	—	—	—
Avril.....	1,437	1,645	—	—	—	—	—	—
Mai.....	—	1,872	—	—	—	—	—	—
Juin.....	2,51	2,74	—	—	—	—	—	—
<i>Adjudications récentes :</i>								
1938 6 mai.....	—	1,872	—	—	—	—	—	—
17 juin.....	—	2,74	—	—	—	—	—	—
24 juin.....	—	2,51	—	—	—	—	—	—
1 juillet.....	—	2,625	—	—	—	—	—	—

III. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE.

Taux, en %, nets d'impôts.

4

ÉPOQUES	BANQUES. — Comptes de dépôts :						CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE (dépôts sur livrets)			SOCIÉTÉ NATIONALE DE CRÉDIT A L'INDUSTRIE	
	vue	quinzaine	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusque 20.000 fr.	20.000 à 100.000 fr.	au delà de 100.000 fr.	1 an	2 ans et plus
<i>Moyennes annuelles :</i>											
1936.....	0,50	1,44	1,45	1,65	1,82	1,92	3,—	2,—	2,—	2,78	2,92
1937.....	0,50	1,046	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,75	1,25	2,29	2,29
<i>Données mens. (1) :</i>											
1937 Avril.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	2,—	—	2,50	2,50
Mai.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	2,—	—	2,50	2,50
Juin.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	2,—	—	2,50	2,50
Juillet.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,40	2,40
Août.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Septembre.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Octobre.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Novembre.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Décembre.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
1938 Janvier.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Février.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Mars.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Avril.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Mai.....	0,50	1,25	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Juin.....	0,50	1,30	1,18	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—

(1) DONNÉES MENSUELLES : Comptes de quinzaine : taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts, deuxième quinzaine du mois; comptes à vue, à 15 jours de préavis et à 1, 3 et 6 mois : moyennes des taux des principaux établissements de crédit.

LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX

I. — COURS DES CHANGES AU COMPTANT A LA BOURSE DE BRUXELLES.

10

ÉPOQUES	LONDRES 1 £ = 48,6111 belgas	PARIS	NEW-YORK (câble) 1 \$ = 5,8996 belgas	AMSTERDAM 100 fl. = 401,5083 b.	ZURICH	BERLIN 100 Rm. = 237,946 b.	STOCKHOLM 100 Cr. = 267,6893 b.	OSLO 100 Cr. = 267,6893 b.	COPENHAGUE 100 Cr. = 267,6893 b.	PRAGUE 100 Kc. = 20,719 b.	MILAN 100 lit. = 31,0492 b.	VARSOVIE 100 Zl. = 112,056 b.	BUCAREST 100 lei = 5,9748 b.	LISBONNE	MONTREAL
<i>Moyennes ann. :</i>															
1936 Moyennes :															
9 prem. mois	—	39,051	—	401,842	192,821	—	—	—	—	24,534	46,794	—	—	—	—
3 dern. mois	—	27,594	—	320,378	136,195	—	—	—	—	20,957	31,190	—	—	—	—
annuelles ..	29,386	—	5,912	—	—	238,390	151,512	147,649	131,221	—	—	111,592	4,392	26,309	5,909
1937 Moyen. ann.	29,2951	23,9985	5,9252	326,2083	135,9224	238,3191	151,0473	147,1945	130,8009	20,7233	31,1857	112,3291	4,3699	26,5899	5,9267
<i>Moyennes mens. :</i>															
1937 Avril	29,158	26,663	5,9312	324,85	135,37	238,60	150,32	146,48	130,15	20,703	31,218	112,81	4,369	26,449	5,939
Mai	29,278	26,5311	5,9297	325,8295	135,59	238,186	151,002	147,137	130,784	20,681	31,1949	112,75	4,37	26,559	5,9366
Juin	29,257	26,394	5,9285	325,96	135,65	237,60	150,84	147,—	130,61	20,678	31,191	112,39	4,37	26,54	5,9288
Juillet	29,494	22,684	5,9395	327,22	136,09	238,81	152,06	148,19	131,67	20,726	31,257	112,35	4,37	26,746	5,9332
Août	29,589	22,275	5,9383	327,55	136,38	238,97	152,57	148,67	132,11	20,74	31,257	112,37	4,37	26,86	5,9401
Septembre ..	29,412	20,981	5,9377	327,51	136,37	238,36	151,67	147,80	131,34	20,763	31,251	112,30	4,37	26,684	5,9391
Octobre	29,393	19,879	5,9313	327,958	136,521	238,323	151,554	147,679	131,227	20,787	31,2245	112,251	4,37	26,688	5,9344
Novembre ..	29,3815	19,964	5,8796	326,175	136,1245	237,499	151,493	147,6455	131,20	20,6995	31,0078	111,616	4,37	26,693	5,8842
Décembre ..	29,4203	19,9907	5,8876	327,4172	136,1739	237,2913	151,6493	147,8326	131,3498	20,7139	30,9664	111,662	4,37	26,7157	5,8890
1938 Janvier ..	29,5316	19,7193	5,9062	329,0876	136,5838	238,0095	152,2419	148,4069	131,8726	20,7521	31,0770	112,1512	4,3657	26,8088	5,9056
Février	29,5612	19,3246	5,8915	329,6712	136,8655	238,2092	152,3592	148,5650	131,9950	20,7241	31,0138	112,0275	4,3655	26,8490	5,8952
Mars	29,5340	18,4980	5,9232	329,2157	136,5539	238,4217	152,1637	148,3976	131,8709	20,7728	31,1667	111,9815	4,37	26,8098	5,9140
Avril	29,5520	18,4129	5,9341	329,6682	136,4195	238,4697	152,2987	148,4576	131,9050	20,7021	31,2179	111,9974	4,37	26,8121	5,9043
Mai	29,5021	16,7583	5,9372	328,8424	135,7050	238,5798	152,1560	148,2714	131,7179	20,6824	31,2523	111,9702	4,37	26,8171	5,8990
Juin	29,2364	16,4109	5,8980	326,3626	134,9869	237,4726	150,7521	146,9048	130,5274	20,5324	31,0299	111,2321	4,37	26,5433	5,8351
<i>Données journal.</i>															
1938 Juin 1....	29,2575	16,42625	5,91675	326,275	134,70	237,40	150,85	147,—	130,575	20,56	31,1526	111,60	4,37	26,56	5,85625
2....	29,2475	16,40	5,915	326,15	134,625	237,40	150,80	146,96	130,55	20,56	31,1187	111,60	4,37	26,56	5,8525
3....	29,215	16,395	5,91	325,90	134,45	237,175	150,65	146,80	130,45	20,60	31,1187	111,30	4,37	26,55	5,85
7....	29,2525	16,405	5,91325	326,325	134,65	237,325	150,825	147,—	130,55	20,60	31,08	111,30	4,37	26,57	5,8545
8....	29,28	16,42625	5,91275	326,675	134,825	238,—	150,95	147,10	130,75	20,60	31,08	111,45	4,37	26,59	5,83875
9....	29,265	16,41875	5,91175	326,70	134,70	237,475	150,875	147,—	130,65	20,54	31,1042	111,45	4,37	26,58	5,83375
10....	29,265	16,405	5,9075	326,60	134,675	237,60	150,90	147,075	130,65	20,55	31,1042	111,45	4,37	26,51	5,835
13....	29,26	16,40875	5,89125	326,50	134,80	237,40	150,85	147,04	130,60	20,54	31,0655	111,45	4,37	26,57	5,82375
14....	29,255	16,40125	5,8915	326,55	135,—	237,45	150,825	147,—	130,675	20,51	31,0078	111,45	4,37	26,55	5,825
15....	29,23125	16,3875	5,8755	326,275	135,075	237,45	150,70	146,875	130,50	20,49	30,9262	111,35	4,37	26,55	5,805
16....	29,21625	16,3725	5,8755	326,10	134,95	237,45	150,625	146,775	130,45	20,44	30,9262	111,35	4,37	26,55	5,81
17....	29,265	16,42375	5,8875	326,70	135,20	237,60	150,925	147,10	130,675	20,52	30,9167	111,—	4,37	26,55	5,82
20....	29,2225	16,40	5,88075	326,225	135,02	237,55	150,725	146,85	130,45	20,47	30,9598	110,50	4,37	26,53	5,8325
21....	29,2125	16,41625	5,89275	326,10	135,20	237,40	150,65	146,775	130,45	20,55	30,9598	110,50	4,37	26,53	5,835
22....	29,21	16,4075	5,8980	326,375	135,525	237,375	150,70	146,80	130,40	20,51	30,9741	110,775	4,37	26,53	5,835
23....	29,22	16,42125	5,89875	326,48	135,37	237,40	150,675	146,825	130,45	20,53	31,0126	111,25	4,37	26,55	5,835
24....	29,20	16,41125	5,8970	326,20	135,175	237,425	150,575	146,675	130,35	20,55	31,0126	111,25	4,37	26,50	5,83125
27....	29,2210	16,42125	5,8990	326,30	135,275	237,45	150,65	146,825	130,45	20,50	30,9837	111,275	4,37	26,50	5,84375
28....	29,22	16,4275	5,8990	326,36	135,16	237,50	150,675	146,825	130,50	20,52	31,04144	111,325	4,37	26,54	5,84125
29....	29,225	16,425	5,8975	326,40	135,15	237,60	150,70	146,85	130,475	20,52	31,04144	111,35	4,37	26,52	5,8375
30....	29,2225	16,42875	5,89875	326,425	135,20	237,50	150,67	146,85	130,475	20,52	31,04144	110,90	4,37	26,52	5,84125

II. — CHANGE A TERME.

a) Change à un mois.

11

ÉPOQUES	REPORTS (+) OU DÉPORTS (—) EXPRIMÉS :														
	1° EN BELGAS POUR :										2° EN % DU COURS DU COMPTANT				
	1 £		100 fr. fr.		1 \$		100 fl. P.-B.		100 fr. s.		£	fr. fr.	\$	fl.P.B.	fr. s.
	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	(d'après moyennes des taux acheteurs et vendeurs)				
<i>Moyennes mensuelles :</i>															
1937 Novembre.....	R 0,0299	R 0,0318	D 0,0847	D 0,075	R 0,0073	R 0,0097	R 0,52	R 0,7167	R 0,3381	R 0,7368	+0,10	-0,40	+0,14	+0,19	+0,39
Décembre.....	R 0,0194	R 0,0186	D 0,1184	D 0,0982	R 0,0059	R 0,0076	R 0,3464	R 0,4972	R 0,2115	R 0,5615	+0,06	-0,54	+0,11	+0,13	+0,28
1938 Janvier.....	R 0,0047	R 0,0084	D 0,3703	D 0,3704	R 0,0040	R 0,0061	R 0,1944	R 0,3441	R 0,20	R 0,4727	+0,02	-1,88	+0,09	+0,08	+0,25
Février.....	R 0,0021	R 0,0033	D 0,2530	D 0,2382	R 0,0021	R 0,0032	R 0,1769	R 0,2429	R 0,10	R 0,2958	+0,01	-1,27	+0,04	+0,06	+0,14
Mars.....	R 0,0531	R 0,0600	D 0,1562	D 0,1413	R 0,0121	R 0,0146	R 0,7912	R 1,0115	R 0,2963	R 0,4963	+0,19	-0,80	+0,23	+0,27	+0,29
Avril.....	R 0,0431	R 0,0542	D 0,1517	D 0,1539	R 0,0095	R 0,0150	R 0,6000	R 0,9300	R 0,2261	R 0,4522	+0,16	-0,83	+0,21	+0,23	+0,25
Mai.....	R 0,3986	R 0,4593	R 0,2379	R 0,1700	R 0,0954	R 0,0757	R 5,0615	R 3,5111	R 1,3538	R 0,5667	+1,45	+1,22	+1,44	+1,30	+0,71
Juin.....	R 0,1467	R 0,1719	R 0,0558	R 0,0759	R 0,0337	R 0,0332	R 2,3222	R 2,4647	R 0,9750	R 1,3053	+0,54	+0,40	+0,57	+0,73	+0,84
<i>Taux journaliers :</i>															
1938 Juin 1.....	—	R 0,23	R 0,10	—	R 0,04	—	R 3,80	—	R 1,—	—	+0,79	+0,61	+0,68	+1,16	+0,74
2.....	R 0,24	—	R 0,10	—	R 0,04	—	R 2,80	—	R 1,—	—	+0,82	+0,61	+0,68	+0,86	+0,74
3.....	—	R 0,46	—	R 0,24	—	R 0,05	—	R 4,—	R 1,60	R 2,—	+1,57	+1,46	+0,85	+1,23	+1,34
7.....	—	R 0,24	—	R 0,13	R 0,046	—	—	R 4,—	—	R 2,—	+0,82	+0,79	+0,78	+1,23	+1,49
8.....	—	R 0,18	—	R 0,09	—	R 0,04	—	R 3,—	—	R 1,20	+0,61	+0,55	+0,68	+0,92	+0,89
9.....	R 0,17	R 0,175	—	R 0,08	—	R 0,04	—	R 3,—	—	R 1,80	+0,59	+0,49	+0,68	+0,92	+1,34
10.....	R 0,18	—	R 0,06	—	R 0,030	—	R 2,40	—	R 1,—	R 1,40	+0,62	+0,37	+0,51	+0,73	+0,89
11.....	—	R 0,20	R 0,08	—	R 0,05	—	R 3,—	—	R 1,—	R 1,40	+0,68	+0,49	+0,85	+0,92	+0,89
13.....	R 0,17	R 0,19	—	R 0,10	—	R 0,05	—	R 3,60	—	R 1,40	+0,62	+0,61	+0,85	+1,10	+1,04
14.....	R 0,15	R 0,17	R 0,07	—	R 0,036	—	—	R 2,50	—	R 1,40	+0,56	+0,43	+0,61	+0,77	+1,04
15.....	R 0,15	R 0,17	—	R 0,07	R 0,030	—	—	R 2,50	—	R 1,40	+0,55	+0,43	+0,61	+0,77	+1,04
16.....	R 0,15	R 0,16	—	R 0,065	R 0,030	—	—	R 2,50	—	R 1,20	+0,53	+0,40	+0,51	+0,77	+0,89
17.....	R 0,18	R 0,19	R 0,05	—	R 0,030	—	R 2,—	—	—	R 1,40	+0,63	+0,30	+0,51	+0,61	+1,04
18.....	R 0,17	R 0,18	R 0,05	R 0,07	—	R 0,036	—	R 2,20	—	R 1,20	+0,60	+0,37	+0,61	+0,67	+0,89
20.....	—	R 0,16	—	R 0,06	—	R 0,034	—	R 2,20	—	R 1,—	+0,55	+0,37	+0,68	+0,67	+0,74
21.....	—	R 0,11	—	R 0,05	—	R 0,024	—	R 1,60	—	R 1,—	+0,38	+0,30	+0,41	+0,49	+0,74
22.....	R 0,10	R 0,11	R 0,03	R 0,04	—	R 0,024	—	R 2,—	—	R 1,—	+0,36	+0,21	+0,41	+0,61	+0,74
23.....	R 0,12	—	R 0,04	—	R 0,024	—	R 1,80	—	R 0,80	—	+0,41	+0,24	+0,41	+0,55	+0,59
24.....	—	R 0,13	—	R 0,07	R 0,024	—	R 2,—	—	R 0,80	—	+0,45	+0,24	+0,41	+0,61	+0,59
25.....	R 0,115	R 0,12	R 0,03	R 0,05	—	R 0,026	R 1,60	R 2,—	—	—	+0,40	+0,24	+0,44	+0,55	—
27.....	R 0,105	R 0,115	R 0,03	R 0,05	—	R 0,026	—	R 2,—	—	R 1,—	+0,38	+0,24	+0,44	+0,61	+0,74
28.....	R 0,110	R 0,120	R 0,03	R 0,05	R 0,024	—	R 1,50	R 1,80	—	R 1,—	+0,39	+0,24	+0,41	+0,51	+0,74
29.....	R 0,095	R 0,105	—	R 0,04	—	R 0,026	—	R 1,60	—	R 1,—	+0,34	+0,24	+0,44	+0,49	+0,74
30.....	—	R 0,095	—	R 0,04	—	R 0,022	—	R 1,40	R 0,60	R 1,—	+0,33	+0,24	+0,37	+0,43	+0,59

b) Change à trois mois.

ÉPOQUES	REPORTS (+) OU DÉPORTS (-) EXPRIMÉS :														
	1°) EN BELGAS POUR :										2°) EN % DU COURS DU COMPTANT				
	1 £		100 fr. fr.		1 \$		100 fl. P.-B.		100 fr. s.		£	fr. fr.	\$	fl.P.B.	fr. s.
	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	(D'après moyenne des taux acheteurs et vendeurs)				
<i>Moyennes annuelles :</i>															
1936 9 premiers mois	—	—	D 1,6804	D 1,6254	—	—	D 5,1098	D 4,8168	D 3,6040	D 2,9340	—	-4,23	—	-1,24	-1,70
3 derniers mois	—	—	D 0,5114	D 0,4712	—	—	D 2,9649	D 2,7118	D 0,5570	D 0,0500	—	-1,78	—	-0,89	-0,22
annuelle	D 0,0499	D 0,0455	—	—	D 0,0009	R 0,0002	—	—	—	—	-0,16	—	-0,01	—	—
1937	R 0,0036	R 0,0084	D 0,6187	D 0,5950	R 0,0118	R 0,0131	R 0,5987	R 0,6951	R 0,0645	R 0,2669	+0,02	-2,53	+0,21	+0,20	+0,12
<i>Moyennes mensuelles :</i>															
1937 Avril	D 0,0612	D 0,0590	D 0,4874	D 0,4444	R 0,0002	R 0,0007	R 0,0136	R 0,0895	D 0,1615	R 0,1615	-0,21	-1,75	+0,01	+0,02	pair
Mai	D 0,0662	D 0,0625	D 0,5281	D 0,5041	R 0,0030	R 0,0035	R 0,2515	R 0,3433	D 0,2000	R 0,0261	-0,22	-1,95	+0,06	+0,09	-0,06
Juin	D 0,0272	D 0,0241	D 0,9889	D 0,9795	R 0,0091	R 0,0095	R 0,5816	R 0,7889	D 0,1500	pair	-0,09	-3,73	+0,16	+0,21	-0,55
Juillet	D 0,0133	D 0,0121	D 0,7142	D 0,7433	R 0,0127	R 0,0126	R 0,5812	R 0,6318	D 0,1783	pair	-0,04	-3,21	+0,21	+0,19	-0,07
Août	D 0,0115	D 0,0095	D 0,5621	D 0,5483	R 0,0135	R 0,0150	R 0,6875	R 0,7875	D 0,0240	R 0,1000	-0,04	-2,49	+0,24	+0,23	+0,03
Septembre	R 0,0460	R 0,0530	D 0,7690	D 0,7570	R 0,0210	R 0,0200	R 1,0740	R 1,0240	R 0,0850	R 0,5000	+0,17	-3,64	+0,35	+0,32	+0,21
Octobre	R 0,1676	R 0,1844	D 0,6074	D 0,5942	R 0,0402	R 0,0448	R 2,3000	R 2,3930	R 0,6167	—	+0,60	-3,02	+0,72	+0,72	+0,45
Novembre	R 0,1081	R 0,1171	D 0,3694	D 0,3331	R 0,0280	R 0,0334	R 1,6800	R 1,9588	R 0,7045	R 1,1286	+0,38	-1,76	+0,52	+0,56	+0,67
Décembre	R 0,0741	R 0,0728	D 0,4140	D 0,3913	R 0,0241	R 0,0249	R 1,4000	R 1,4825	R 0,5692	R 0,9423	+0,25	-2,01	+0,42	+0,44	+0,55
1938 Janvier	R 0,0342	R 0,0423	D 0,7650	D 0,7244	R 0,0148	R 0,0171	R 0,8000	R 1,0941	R 0,4818	R 0,8727	+0,13	-3,78	+0,27	+0,29	+0,50
Février	R 0,0218	R 0,0255	D 0,7195	D 0,6812	R 0,0118	R 0,0132	R 0,9033	R 1,0294	R 0,3125	R 0,5087	+0,08	-3,62	+0,21	+0,29	+0,30
Mars	R 0,1508	R 0,1623	D 0,4295	D 0,4056	R 0,0374	R 0,0392	R 2,3895	R 2,8769	R 0,7407	R 1,1111	+0,53	-2,26	+0,65	+0,80	+0,68
Avril	R 0,1500	R 0,1779	D 0,3544	D 0,3300	R 0,0361	R 0,0426	R 2,8667	R 2,8133	R 0,6522	R 0,9652	+0,55	-1,86	+0,66	+0,80	+0,59
Mai	R 0,9309	R 0,8553	R 0,3900	R 0,2844	R 0,1751	R 0,1672	R 9,9539	R 8,2000	R 2,9385	R 1,7000	+3,03	+2,01	+2,88	+2,76	+1,71
Juin	R 0,4462	R 0,4736	R 0,1209	R 0,1590	R 0,0945	R 0,1011	R 5,7917	R 6,4093	R 2,2118	R 2,8095	+1,57	+0,85	+1,66	+1,87	+1,86
<i>Taux journaliers :</i>															
1938 Juin 1	R 0,48	R 0,52	—	R 0,18	R 0,11	—	R 6,80	—	R 2,—	R 2,80	+1,71	+1,10	+1,86	+2,08	+1,78
2	R 0,56	—	—	R 0,18	R 0,11	—	R 6,80	—	R 2,40	—	+1,91	+1,10	+1,86	+2,08	+1,78
3	—	R 0,88	—	R 0,35	—	R 0,15	—	R 11,—	R 3,80	R 4,40	+3,01	+2,13	+2,54	+3,38	+3,05
7	—	R 0,80	—	R 0,25	—	R 0,15	—	R 10,—	R 2,80	R 3,40	+2,05	+1,52	+2,54	+3,06	+2,30
8	R 0,48	R 0,50	R 0,14	R 0,18	—	R 0,12	—	R 7,—	R 2,20	R 3,—	+1,67	+0,97	+2,03	+2,14	+1,93
9	R 0,52	R 0,55	—	R 0,16	—	R 0,11	—	R 6,—	R 2,40	R 3,40	+1,83	+0,97	+1,86	+1,84	+2,15
10	R 0,55	R 0,58	R 0,16	—	R 0,114	—	R 6,50	R 6,80	R 2,40	R 3,40	+1,93	+0,98	+1,93	+2,04	+2,15
11	R 0,60	R 0,65	R 0,19	—	R 0,13	—	R 8,—	—	R 2,40	R 3,40	+2,14	+1,16	+2,20	+2,45	+2,15
13	R 0,53	R 0,55	—	R 0,22	—	R 0,13	—	R 7,40	—	R 3,—	+1,85	+1,34	+2,21	+2,27	+2,23
14	R 0,54	R 0,56	R 0,15	—	R 0,11	—	—	R 6,80	R 2,80	R 3,20	+1,88	+0,91	+1,87	+2,08	+2,22
15	R 0,52	R 0,55	—	R 0,19	R 0,10	—	R 6,80	R 7,20	—	R 3,—	+1,83	+1,16	+1,70	+2,15	+2,22
16	R 0,53	R 0,55	—	R 0,19	R 0,10	—	R 6,60	R 7,—	—	R 3,—	+1,85	+1,16	+1,70	+2,09	+2,22
17	R 0,51	R 0,53	R 0,17	R 0,18	R 0,105	—	R 6,40	R 7,—	—	R 3,—	+1,78	+1,07	+1,78	+2,05	+2,22
18	—	R 0,53	R 0,15	R 0,17	—	R 0,11	—	R 6,80	—	R 2,40	+1,81	+0,97	+1,87	+2,08	+1,78
20	—	R 0,51	R 0,15	R 0,17	—	R 0,11	—	R 6,80	—	R 2,40	+1,75	+0,98	+1,87	+2,08	+1,78
21	—	R 0,36	—	R 0,15	—	R 0,076	—	R 5,—	R 1,80	R 2,20	+1,23	+0,91	+1,29	+1,53	+1,48
22	R 0,31	R 0,33	—	R 0,08	R 0,066	R 0,070	—	R 4,40	R 1,80	R 2,20	+1,10	+0,49	+1,15	+1,35	+1,48
23	R 0,36	R 0,39	R 0,06	—	R 0,07	—	R 4,40	—	R 2,—	—	+1,28	+0,37	+1,19	+1,35	+1,48
24	R 0,375	R 0,39	—	R 0,09	R 0,08	—	R 5,—	—	R 1,80	R 2,20	+1,31	+0,55	+1,36	+1,53	+1,48
25	R 0,33	R 0,34	R 0,06	R 0,07	—	R 0,072	R 4,20	R 4,60	—	—	+1,15	+0,40	+1,22	+1,35	—
27	R 0,33	R 0,34	R 0,06	—	—	R 0,072	—	R 4,60	R 1,80	R 2,20	+1,15	+0,37	+1,22	+1,41	+1,48
28	R 0,335	R 0,345	R 0,06	R 0,08	R 0,07	—	R 4,20	R 4,80	R 1,80	R 2,20	+1,16	+0,43	+1,19	+1,38	+1,48
29	R 0,325	R 0,335	—	R 0,07	—	R 0,076	—	R 4,30	R 1,80	R 2,20	+1,13	+0,43	+1,29	+1,32	+1,48
30	R 0,290	R 0,310	—	R 0,06	R 0,064	R 0,068	R 3,80	R 4,20	R 1,60	R 2,—	+1,03	+0,37	+1,12	+1,23	+1,33

III. — COURS DES METAUX PRECIEUX A LONDRES.

DATES	OR		ARGENT		Rapport or argent
	En sh. et p. par once (2) d'or fin	En francs (1) par kg. d'or fin	En deniers par once (2) au titre stand. (222/240)	En francs par kg. (1) de fin	
1936 2 janvier	141/4	33.190,87	22 3/8	473,38	70,11
1937 4 janvier	141/8	33.114,01	21 1/4	447,49	74,—
1937 3 mai	140/10	33.094,68	20 5/16	430,02	76,96
1 ^{er} juin	140/9	33.083,58	20 1/4	428,81	77,15
1 ^{er} juillet	140/6	33.173,04	19 15/16	424,09	78,22
3 août	139/7 1/2	33.207,73	20	428,53	77,49
1 ^{er} septembre	140/0 1/2	33.184,42	19 3/4	421,62	78,71
1 ^{er} octobre	140/7 1/2	33.236,46	19 13/16	421,86	78,79
3 novembre	140/7	33.141,86	19 7/8	422,11	78,51
1 ^{er} décembre	140/0 1/2	33.047,94	19 11/16	418,56	78,96
1938 3 janvier	139/5	33.043,32	19 1/4	411,03	80,39
1 ^{er} février	139/7	33.214,65	20 3/16	432,77	76,75
1 ^{er} mars	139/9 1/2	33.213,66	20 1/16	429,44	77,34
1 ^{er} avril	140/0 1/2	33.098,69	19	404,56	81,81
2 mai	138/6 1/2	33.208,13	18 11/16	400,63	82,88
1 ^{er} juin	140/7 1/2	33.069,74	18 15/16	401,21	82,42
1 ^{er} juillet	140/9	33.063,48	18 15/16	401,14	82,50

(1) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles à la date de la cotation.
(2) L'once troy = 31,103461 grammes.

LE MARCHÉ DES CAPITAUX.

I. — INDICE MENSUEL DE LA BOURSE DE BRUXELLES.

15

	TITRES A REVENUS FIXES (30)					TITRES A REVENU VARIABLE (120)												
	Indice global	Dette belge directe et indirecte	Emprunts provinces et communes	Obligations 4 % impôt 16,50 %	Obligations 6 % net d'impôts	Indice global	Assurances, banques et sociétés à portef.	Entreprises immobil. hypothéc. et hôtelières	Tramways, ch. de fer économiq. et vicinaux	Tramways et électricité (Trusts)	Gaz et électricité	Métallurgie	Charbonnages	Zinc, plomb, mines	Glaceries et verreries	Textiles et soieries	Coloniales	Diver

Indices par rapport aux cours du mois précédent.

1938 1 ^{er} juin .	98	99	95	99	98	96	96	94	98	98	97	99	97	91	98	94	95	94
1 ^{er} juillet	100	99	100	101	100	105	103	100	103	104	102	107	103	109	99	98	110	102

Indices par rapport aux cours du 3 janvier 1928.

1937 3 mai ..	130	135	145	146	108	48	37	34	30	29	58	101	130	39	82	39	43	43
1 ^{er} juin .	130	135	146	145	108	47	35	34	30	29	59	101	137	38	83	38	39	42
1 ^{er} juillet	131	135	146	148	107	47	35	33	30	28	59	100	147	37	82	38	39	41
2 août .	131	136	144	148	107	51	37	33	31	29	62	111	166	38	81	40	43	43
1 ^{er} sept..	130	135	145	148	107	49	37	31	31	28	60	105	162	39	80	39	41	42
1 ^{er} octob.	130	135	144	146	107	47	36	30	31	27	60	97	154	35	77	36	38	40
3 nov...	127	129	143	144	106	41	33	28	29	25	58	83	138	29	72	31	31	37
1 ^{er} déc..	127	129	142	143	106	40	32	27	29	24	56	76	130	28	66	31	31	36
1938 3 janvier	127	129	141	145	106	40	32	28	30	24	57	75	133	27	67	30	31	35
1 ^{er} février	127	129	143	144	107	39	32	26	30	22	54	74	131	26	62	29	31	33
2 mars .	127	128	142	143	107	38	30	27	30	22	55	66	121	26	63	28	30	33
1 ^{er} avril.	123	124	135	142	104	34	27	26	29	21	52	61	102	21	53	25	27	29
2 mai ..	124	122	138	142	105	38	29	28	30	22	55	71	118	25	59	27	29	33
1 ^{er} juin .	121	120	131	141	104	36	28	27	29	22	53	70	114	22	58	25	28	31
1 ^{er} juillet	121	119	131	142	104	38	28	27	30	23	54	74	118	24	57	25	30	32

II. — RENDEMENT DE QUELQUES FONDS D'ETAT BELGES ET CONGOLAIS

(eu égard au cours seulement).

16

DATES	Rente belge, 3 p. c., 2 ^e série net d'impôts		Dette unifiée, 4 p. c., net d'impôts		Dette belge 1937, 3,50 p. c. net d'impôts		Dommages de guerre 1922 (*)		Congo 1906, 4 p. c., net d'impôts		Congo 1936, 4 p. c., net d'impôts	
	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement
1936 2 janvier.....	78,75	3,81	93,55	4,28	—	—	258,—	4,07	91,50	4,37	—	—
1937 4 janvier.....	84,50	3,55	100,35	3,99	—	—	279,—	3,76	98,65	4,05	99,95	4,—
1937 3 mai	92,—	3,26	102,525	3,90	97,20	3,60	286,—	3,67	100,30	3,99	100,35	3,99
1 ^{er} juin	92,10	3,26	102,60	3,90	97,60	3,59	300,—	3,50	100,70	3,97	100,70	3,97
1 ^{er} juillet	92,30	3,25	102,85	3,89	97,80	3,58	298,—	3,52	101,75	3,93	101,80	3,93
2 août	92,25	3,25	102,90	3,89	97,90	3,58	299,50	3,51	101,25	3,95	100,80	3,97
1 ^{er} septembre	92,—	3,26	102,90	3,89	97,90	3,58	298,—	3,52	101,—	3,96	101,—	3,96
1 ^{er} octobre	91,50	3,28	102,90	3,89	97,90	3,58	291,—	3,61	100,—	4,—	100,—	4,—
3 novembre	87,25	3,44	98,10	4,08	93,70	3,74	270,—	3,89	95,50	4,19	95,—	4,21
1 ^{er} décembre	86,—	3,49	97,75	4,09	93,—	3,76	274,—	3,83	96,80	4,13	96,15	4,16
1938 3 janvier	84,—	3,57	97,40	4,11	88,85	3,94	285,—	3,68	95,65	4,18	95,15	4,20
1 ^{er} février	84,75	3,54	97,05	4,12	88,40	3,96	286,—	3,67	96,—	4,17	95,35	4,19
2 mars	83,—	3,61	97,20	4,12	88,—	3,98	279,—	3,76	96,—	4,17	96,75	4,13
1 ^{er} avril	79,75	3,76	94,30	4,24	82,—	4,27	260,—	4,04	91,—	4,40	89,50	4,47
2 mai	78,—	3,85	92,45	4,33	81,20	4,31	264,—	3,98	91,—	4,40	90,—	4,44
1 ^{er} juin	73,—	4,11	90,20	4,43	80,—	4,37	260,—	4,04	84,75	4,72	84,55	4,73
1 ^{er} juillet	72,75	4,12	90,05	4,44	80,05	4,37	268,—	3,92	88,50	4,52	87,—	4,60

(*) 4 p. c. net d'impôts sur la valeur nominale de fr. 262,50.

15

III. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

a) Tableau rétrospectif

(milliers de francs).

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Sociétés anonymes) (Sociétés en commandite par actions) (Soc. de pers. à responsabilité limitée)				ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		ENSEMBLE DES ÉMISSIONS	PRIMES D'ÉMISS. (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		ÉMISSIONS destinées au rembour- sement d'anciens emprunts (4)	ÉMISSIONS NETTES (5)
	anonymes et en commandite par act.			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal			Apports en nature (2)	Incorporat. de réserves au capital (3)		
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale												
1936.....	511	559.766	454.441	574	332.930	319.052	363	2.627.536	2.571.837	2.442.444	30	236.205	3.700.738	64.687	1.235.069	1.594.020	—	687.740
1937.....	452	350.879	284.968	937	327.861	316.285	473	5.056.092	3.797.925	3.655.773	47	2.021.550	6.498.215	400.495	721.690	2.331.933	2.370.828	1.254.620
1937 5 premiers mois ...	210	172.788	148.157	305	84.264	82.294	223	1.886.408	1.931.747	1.885.143	18	939.850	3.128.649	266.370	289.274	1.274.735	1.334.995	422.810
1938 5 premiers mois ...	161	112.871	97.215	490	125.352	122.296	161	583.293	678.530	656.164	13	181.875	1.098.628	6.375	241.332	489.627	74.500	258.466
1937 Mars	42	43.765	37.600	74	27.912	27.258	55	257.975	390.591	379.902	7	559.000	1.021.268	4.210	49.338	332.897	459.000	166.735
Avril	36	16.980	15.251	64	11.014	10.789	60	560.202	557.112	552.561	6	344.250	929.356	1.000	70.424	476.845	298.000	78.582
Mai	48	60.027	56.086	53	14.640	14.124	46	629.805	432.248	429.066	—	—	506.915	258.760	126.357	207.616	314.000	110.063
Juin	39	28.300	16.946	80	51.559	51.430	44	238.815	211.178	208.372	10	488.500	779.537	95.625	74.228	122.191	432.500	231.954
Juillet	47	16.505	14.427	94	40.504	39.971	31	448.675	345.058	343.695	4	255.000	657.067	—	123.691	163.825	225.000	140.577
Août	29	8.420	5.810	44	7.599	6.707	23	666.265	211.595	211.195	3	82.000	309.614	—	11.672	26.962	233.333	33.745
Septembre	29	36.535	32.922	60	18.207	18.117	41	170.195	193.361	172.821	8	247.200	495.303	—	34.206	141.712	145.000	150.142
Octobre	38	49.125	35.742	69	35.541	34.084	27	449.005	99.773	97.478	1	5.000	189.439	—	52.640	40.355	—	79.309
Novembre	25	10.300	7.198	74	25.444	23.703	35	900.934	283.013	230.693	—	—	318.757	33.750	58.206	111.911	—	125.227
Décembre	35	28.906	23.766	211	64.743	59.979	49	295.795	522.200	506.376	3	4.000	619.849	4.750	77.773	450.242	—	70.856
1938 Janvier	30	28.450	25.142	99	22.268	22.193	27	172.692	95.469	93.445	3	74.950	221.137	—	48.067	74.550	74.500	18.613
Février	27	26.560	25.050	82	22.634	22.393	21	110.192	58.569	58.443	4	24.025	131.788	—	54.040	23.637	—	52.234
Mars	37	15.300	14.178	118	25.060	23.758	35	70.209	86.511	78.655	3	50.400	177.271	4.000	30.034	42.757	—	98.198
Avril	38	27.191	20.951	108	34.459	33.717	45	134.302	376.866	365.920	1	12.500	451.016	2.000	74.598	318.097	—	42.393
Mai	29	15.370	11.896	83	20.931	20.235	33	95.898	61.115	59.701	2	20.000	117.416	375	34.593	30.586	—	47.028

(1) Non comprises dans les montants libérés.

(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(3) Compris dans les augmentations de capital.

(4) Compris dans les augmentations de capital et les émissions d'obligations.

(5) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

III. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

b) Détail des émissions
(milliers de francs).

MAI 1938.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)					AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS			Primes d'émission (non com- prises dans les mon- tants libérés)	LIBÉRAT. AUTRES QU'EN NUMÉRIQUE		DISSOLUT. DE SOCIÉTÉS (1) (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)				RÉDUCTIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandites par actions) (sociétés de personnes à resp. limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée		Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont em- prunts de con- version	Appor- tis en nature (com- pris dans les consti- tutions et augmentations de capital)	Incorporations de réser- ves au capital (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal											Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant	Nombre			Montant
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1. Banques privées.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
2. Assurances.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
3. Opérations financières.....	1	65	65	—	—	2	1.655	1.850	1.850	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
4. Importations, exportations.....	—	—	—	1	1.000	1.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
5. Commerce de métaux.....	—	—	—	1	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
6. Commerces d'habillement et d'aménagement.....	1	100	100	12	3.091	3.081	1	10.000	5.000	5.000	1	5.000	—	—	—	—	—	—	—	—		
7. Commerce de produits alimentaires.....	—	—	—	9	967	967	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
8. Commerces divers.....	8	2.520	1.975	26	5.048	5.003	3	3.950	1.800	1.167	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
9. Sucreries.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
10. Meuneries.....	—	—	—	1	160	160	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
11. Brasseries.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
12. Distilleries d'alcool.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
13. Autres industries alimentaires.....	—	—	—	4	1.993	1.993	4	18.590	18.110	17.760	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
14. Carrières.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
15. Charbonnages.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
16. Mines et industries extractives.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
17. Gaz.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
18. Electricité.....	—	—	—	—	—	1	80	920	920	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
19. Constructions électriques.....	—	—	—	—	—	1	100	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
20. Hôtels, théâtres, cinémas.....	2	1.910	1.910	1	120	120	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
21. Imprimerie, publicité.....	4	790	727	3	210	210	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
22. Textiles (lin, coton, laine, soie).....	—	—	—	5	2.426	2.426	2	2.750	1.250	1.250	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
23. Matériaux artificiels et céramiques.....	1	100	100	1	450	202	4	6.475	5.355	5.355	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
24. Métallurgie et construction mécanique.....	4	1.625	1.475	2	130	130	3	6.828	6.944	6.944	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
25. Construction (bâtiment et travaux publ.).....	1	10	—	7	4.150	4.150	1	50	50	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
26. Papeteries (industries).....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
27. Plantations et sociétés coloniales.....	1	4.015	1.495	—	—	—	1	12.000	1.200	1.200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
28. Produits chimiques.....	—	—	—	—	—	—	1	1.800	3.589	3.589	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
29. Industries du bois.....	—	—	—	2	170	170	1	1.500	800	800	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
30. Tanneries et corroiries.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
31. Automobiles.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
32. Verreries et cristalleries.....	—	—	—	—	—	—	1	1.650	1.000	611	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
33. Glaceries.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
34. Industries diverses.....	5	4.225	4.032	4	785	392	5	7.970	5.980	5.938	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
35. Chemins de fer.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
36. Chemins de fer vicinaux.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
37. Navigation et aviation.....	1	10	10	1	80	80	1	500	500	500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
38. Télégraphes, téléphones.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
39. Tramways électriques.....	—	—	—	—	—	—	1	20.000	6.667	6.667	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
40. Autobus.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
41. Transports non dénommés.....	—	—	—	1	51	51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
42. Divers non dénommés.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
TOTAUX.....	29	15.370	11.896	83	20.931	20.235	33	95.898	61.115	59.701	2	20.000	—	375	34.593	30.586	33	44.410	1	4.000	19	26.071

(1) Coopératives et Unions du Crédit: 15 sociétés constituées au capital minimum de 845.400 fr.; 29 sociétés dissoutes au capital minimum de 247.510 fr.

III. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

c) Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé
(milliers de francs).

MAI 1938.

17

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (soc. de pers. à respons. limitée)			ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant	
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature (1)	Incorporations de réserves au capital (2)	Liquidations	Fusions		
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									Nombre	Capital ancien		Augmentation nominale

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité.

Belgique	28	11.355	10.401	83	20.931	20.235	32	83.898	59.915	58.501	2	20.000	—	375	33.393	30.586	36.410	4.000	24.003
Belgique et étranger ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8.000	—	318
Congo	1	4.015	1.495	—	—	—	1	12.000	1.200	1.200	—	—	—	—	1.200	—	—	—	1.750
TOTAL...	29	15.370	11.896	83	20.931	20.235	33	95.898	61.115	59.701	2	20.000	—	375	34.593	30.586	44.410	4.000	26.071

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé.

1 million et moins	24	5.405	4.451	77	11.186	10.490	18	10.895	7.660	6.879	—	—	—	375	9.486	2.205	10.160	—	5.144
de 1 à 5 millions	5	9.965	7.445	6	9.745	9.745	12	49.913	33.378	32.745	1	5.000	—	—	17.607	15.804	8.750	4.000	20.927
de 5 à 10 millions	—	—	—	—	—	—	3	35.090	20.077	20.077	—	—	—	—	7.500	12.577	25.500	—	—
de 10 à 20 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15.000	—	—	—	—	—	—	—
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL...	29	15.370	11.896	83	20.931	20.235	33	95.898	61.115	59.701	2	20.000	—	375	34.593	30.586	44.410	4.000	26.071

(1) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.
(2) Comprises dans les augmentations de capital.

18
19

IV. — RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITE PUBLIQUE A L'EMPRUNT.

V. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (1).

PÉRIODES	RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS A L'EMPRUNT (2)		OPÉRATIONS BANCAIRES DU CRÉDIT COMMUNAL				PÉRIODES	Montants d'après les droits d'inscription perçus
	en Belgique	à l'étranger	Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis pour le paiement de :					
			Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires			
		Prélèvements sur compte	Remboursem. nets	Avances nettes	Remboursem. nets			
	(milliers de fr.)	(millions)	(milliers de fr.)					(milliers fr.)
1936	2.301.500	£ 8,6	389.835	179.622	213.976	244.513	1936 Moyen. mens.	190.488
1937	6.955.000	Kr. suéd. 20	451.491	205.369	200.606	206.350	1937 Moyen. mens.	211.092
		flor. P.-B. 48						
		£ 5						
1937 Mars	1.500.000	—	26.831	3.770	20.802	15.077	1937 Mars	193.525
Avril	1.350.000	—	41.544	2.504	17.740	4.476	Avril	219.400
Mai	—	fl. P.-B. 48	27.647	4.080	16.816	4.494	Mai	224.471
Juin	1.000.000	—	33.781	2.303	26.857	7.382	Juin	232.633
Juillet	800.000	—	44.889	7.975	19.369	12.858	Juillet	218.337
Août	120.000	—	35.751	8.871	13.724	20.264	Août	232.463
Septembre ..	935.000	—	35.594	4.761	13.506	14.247	Septembre ..	192.470
Octobre	—	—	50.259	7.082	12.247	23.894	Octobre	228.216
Novembre	—	—	59.908	11.358	10.327	29.894	Novembre	211.192
Décembre	—	£ 5	47.930	62.582	11.663	23.006	Décembre	242.077
1938 Janvier	—	—	51.979	7.298	23.480	25.500	1938 Janvier	206.074
Février	(3) 609.875	—	39.491	12.062	20.361	19.974	Février	216.760
Mars	—	—	61.551	21.313	22.293	9.749	Mars	248.938
Avril	—	—	73.431	13.877	21.639	5.296	Avril	290.964
Mai	—	—	65.249	11.448	16.789	6.973	Mai	283.647

(1) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

(2) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc.

(3) Emprunts Congo 378.875.000 francs, 3,50 p. c. et Ville de Bruxelles 231 millions de francs, 4 p. c., bons de caisse à 5 ans, émis à 99.

LES FINANCES PUBLIQUES

RENDEMENT DES IMPOTS (d'après le « Moniteur belge »).

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercices (non compris les additionnels provinciaux et communaux)
(millions de francs).

25

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
1936.....	3.028	2.857	3.183	9.068	—
1937.....	2.998	3.027	3.653	9.679	—
1937 Mars	215	249	323	787	2.479
Avril	256	260	322	838	3.317
Mai	242	247	279	787	4.084
Juin	191	258	298	748	4.832
Juillet	265	251	309	825	5.657
Août	241	256	294	791	6.448
Septembre	189	249	325	763	7.211
Octobre	231	253	324	808	8.019
Novembre	250	250	289	789	8.809
Décembre	276	280	314	870	9.679
1938 Janvier	431	221	267	919	919
Février	187	213	273	673	1.592
Mars	214	282	322	818	2.410
Avril	270	256	304	830	3.240
Mai	262	243	279	784	4.024

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 mai 1938 pour les exercices 1937 et 1938
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)
(millions de francs).

	Exercice 1937		Exercice 1938		Mai 1938	
	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires	Recettes effectuées pour	
					l'exercice 1937	l'exercice 1938
I. Contributions directes.....	2.824	3.116	744	677	77	184
II. Douanes et accises.....	3.017	2.815	1.194	1.278	1	242
dont douanes.....	1.587	1.531	615	682	—	123
accises.....	1.204	(1) 1.273	491	(1) 591	—	99
III. Enregistrement.....	3.651	3.246	1.445	1.653	—	279
dont enregistrement et transcription.....	546	485	220	215	—	46
successions.....	254	206	100	83	—	21
timbre et taxes assimilées.....	2.816	2.515	1.105	1.344	—	209
Total...	9.492	9.177	3.383	3.608	78	706
Différence par rapport aux évaluat. budgétaires..	+ 315		— 225			

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile; la remise des déclarations par le contribuable et l'établissement des rôles par l'administration prennent, en effet, un certain temps. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à partir de la clôture de l'exercice.

(1) Accises et taxes spéciales de consommation.

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.

a) Mois de mai 1938.

30

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (2)	Coupons d'obligations bruts (1)
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			

(milliers de francs)

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique.

1a Banques privées	9	7	2	40.578	9.319	5.527	222	1.370	—	—
1b Banques d'intérêt public ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Assurances	43	36	7	100.453	139.634	35.374	1.635	22.973	—	—
3. Opérations financières	161	116	45	2.156.518	2.924.326	315.202	10.616	266.825	85.079	3.602
4. Exportations, importations ..	15	10	5	19.045	8.667	2.669	690	742	—	—
5. Commerce de fer et métaux ..	6	5	1	3.595	1.458	580	11	57	—	—
6. Comm. d'habil. et d'ameubl.	34	28	6	32.267	19.305	3.548	194	2.485	23.892	1.195
7. Comm. de prod. alimentaires	32	22	10	44.567	869	2.237	1.191	1.160	—	—
8. Commerces divers	223	161	62	234.404	8.631	23.157	5.221	9.442	4.412	219
9. Sucrieries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10. Meuneries	3	3	—	2.800	1.098	333	—	65	190	11
11. Brasseries	21	19	2	83.581	19.202	18.463	2.068	13.272	4.175	219
12. Distilleries	3	2	1	9.000	554	—	225	—	—	—
13. Autres industr. alimentaires.	31	18	13	38.465	1.972	987	9.768	450	—	—
14. Carrières	19	15	4	45.276	40.475	5.374	222	4.502	—	—
15. Charbonnages	23	22	1	787.454	274.533	110.811	520	74.596	118.800	5.768
16. Mines et autres industr. extr.	4	4	—	147.015	31.243	6.321	—	681	—	—
17. Gaz	3	3	—	59.065	2.658	6.470	—	5.326	—	—
18. Electricité	13	12	1	783.670	248.490	169.914	1.006	140.329	25.912	1.172
19. Constructions électriques ...	15	13	2	160.150	90.329	31.914	86	25.795	1.785	103
20. Hôtels, théâtres, cinémas ...	29	19	10	24.814	9.568	1.508	389	635	—	—
21. Imprimerie, publicité	32	27	5	26.299	10.483	6.836	234	2.083	—	—
22. Textiles	65	53	12	368.086	242.402	34.597	1.709	27.411	10.457	609
23. Mat. art. et prod. céramiques.	28	21	7	163.380	38.789	6.985	1.111	4.628	1.907	105
24. Métallurg. et constr. mécan.	61	52	9	430.047	70.384	38.633	920	23.038	59.395	2.811
25. Constructions	29	23	6	52.542	19.827	6.547	1.443	3.623	—	—
26. Papeteries	5	5	—	40.250	28.005	11.878	—	4.365	—	—
28. Produits chimiques	46	39	7	457.361	83.050	42.437	1.657	33.059	—	—
29. Industries du bois	14	11	3	18.099	2.665	1.024	302	110	—	—
30. Tanneries et corroiries	13	10	3	29.330	5.478	1.272	336	114	—	—
31. Automobiles	1	—	1	5.000	3.324	—	388	—	—	—
32. Verreries et cristalleries ...	6	5	1	116.655	404	453	17	—	337	20
33. Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
34. Industries diverses	97	79	18	569.932	149.159	65.506	3.808	45.165	5.320	266
35. Chemins de fer	4	3	1	46.520	13.114	9.408	567	6.917	2.169	65
36. Chemins de fer vicinaux	1	1	—	9.000	301	998	—	731	—	—
37. Navigation et aviation	25	23	2	233.257	20.212	33.720	44	21.459	24.228	1.211
38. Télégraphes et téléphone ...	1	1	—	2.200	877	16	—	—	—	—
39. Tramways électriques	2	2	—	62.000	10.195	6.881	—	5.416	3.759	141
40. Autobus	1	1	—	7.000	49	225	—	210	—	—
41. Transports non dénommés ...	21	14	7	25.925	5.598	3.145	1.390	1.573	—	—
42. Divers non dénommés	4	2	2	8.498	663	44	27	28	50	3
TOTAL...	1.143	887	256	7.444.096	4.418.370	1.011.084	48.017	750.635	371.867	17.520

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge.

1. Banques priv. et soc. financ.	1	1	—	12.000	783	614	—	559	—	—
2. Sociétés commerciales	1	1	—	1.250	4	183	—	62	—	—
3. Sociétés industrielles	2	2	—	12.215	210	10	—	—	—	—
4. Sociétés agricoles	5	4	1	29.499	12.575	7.572	1.180	3.154	3.750	188
5. Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL...	9	8	1	54.964	13.572	8.379	1.180	3.775	3.750	188

C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger.

1. Société d'électricité	2	2	—	13.432	943	1.432	—	1.238	36	2
2. Chemins de fer	1	1	—	613.333	92.070	37.185	—	29.183	6.988	320
3. Tramways	4	1	3	74.452	19.891	—	1.774	—	1.209	48
4. Plantations et sociétés colon.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sociétés diverses	20	15	5	574.355	164.142	68.185	2.150	60.083	—	—
TOTAL...	27	19	8	1.275.572	275.160	106.802	3.924	90.504	8.233	370
Total général...	1.179	914	265	8.774.632	4.707.102	1.126.265	53.121	844.914	383.850	18.078

(1) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de mai (milliers de francs)

Coupons d'emprunts intérieurs de l'État	34.085
Coupons d'emprunts de la Colonie	—
Coupons d'emprunts des provinces et des communes	13.152
Coupons d'emprunts d'organismes divers	34.978
TOTAL...	82.215

Coupons d'emprunts extérieurs de l'État	41.680
Coupons d'emprunts extérieurs de la ville d'Anvers	—

(2) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES (suite).

b) Tableau rétrospectif.

30

PÉRIODES	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut distribué	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligat. bruts
	recensées	en bénéf.	en perte			bénéfice	perte			
(milliers de francs)										
1936.....	7.478	5.478	2.000	44.979.711	17.204.061	4.216.978	1.169.540	2.869.383	10.504.183	565.925
1937.....	7.611	5.887	1.724	45.890.185	17.761.760	5.289.888	469.276	3.787.107	9.223.488	476.458
1937 5 premiers mois.....	4.375	3.383	992	20.993.089	9.939.294	2.362.441	261.205	1.668.054	4.342.778	232.479
1938 5 premiers mois.....	4.493	3.505	988	23.462.608	9.863.619	2.990.194	155.383	2.115.769	3.476.970	168.729
1937 Mars.....	1.290	998	292	4.464.918	2.382.966	539.779	37.124	392.085	631.225	34.474
Avril.....	1.606	1.220	386	7.117.242	2.260.717	761.069	108.251	520.380	895.705	45.569
Mai.....	1.173	916	257	8.301.267	4.786.769	924.767	110.461	686.105	590.078	29.162
Juin.....	634	499	135	3.071.077	709.356	334.084	46.412	228.269	721.336	36.641
Juillet.....	414	323	91	5.942.827	1.742.658	723.282	32.976	540.819	1.105.161	56.752
Août.....	182	139	43	1.325.661	336.153	107.639	20.592	76.225	549.783	29.057
Septembre.....	249	196	53	1.019.515	271.730	130.857	8.180	78.302	492.304	25.593
Octobre.....	545	446	99	4.689.059	1.243.373	494.663	47.336	348.026	1.013.402	46.091
Novembre.....	277	230	47	3.733.015	2.004.919	584.120	6.792	463.727	401.720	19.273
Décembre.....	293	232	61	3.462.210	1.318.773	409.521	17.031	289.738	597.004	30.572
1938 Janvier.....	122	108	14	1.019.857	304.013	175.450	2.143	87.038	1.150.958	60.927
Février.....	175	141	34	575.811	137.340	44.678	8.260	26.536	419.736	19.550
Mars.....	1.332	1.042	290	4.853.781	2.372.517	657.439	35.159	504.800	499.366	24.852
Avril.....	1.685	1.300	385	8.238.525	2.342.647	986.362	56.700	652.481	1.023.060	45.322
Mai.....	1.179	914	265	8.774.632	4.707.102	1.126.265	53.121	844.914	383.850	18.078

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (1)

(milliers de francs).

31

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
1936.....	3.034.068	2.469.677	564.390	11.455.993	5.694.797
1937.....	3.501.365	2.800.663	700.702	12.489.170	
1937 Avril.....	305.053	244.172	60.881	11.776.603	
Mai.....	289.776	224.057	65.719	11.842.322	
Juin.....	290.453	220.741	69.712	11.912.034	
Juillet.....	309.340	251.699	57.641	11.969.675	
Août.....	283.289	231.047	52.242	12.021.917	
Septembre.....	255.648	246.730	8.918	12.030.835	
Octobre.....	286.243	251.613	34.630	12.065.465	
Novembre.....	258.529	210.600	47.929	12.113.394	
Décembre.....	294.514	251.214	43.300	12.489.170	
1938 Janvier.....	398.603	201.090	197.513	12.686.683	
Février.....	295.300	221.764	73.536	12.760.219	
Mars.....	247.050 (3)	328.663 (3)	— 81.613 (3)	12.673.349 (3)	
Avril.....	268.964 (3)	276.503 (3)	— 7.539 (3)	12.665.810 (3)	
Mai.....	254.385 (3)	421.902 (3)	— 166.917 (3)	12.498.893 (3)	
Juin.....	244.422 (3)	255.886 (3)	— 11.464 (3)	12.487.429 (3)	

(1) Ces chiffres donnent les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1936 et 1937 et celui de décembre 1937 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(3) Chiffres approximatifs.

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite

(milliers de francs).

PÉRIODES	TRAVAILLEURS MANUELS et versements libres en dehors du cadre des lois d'assurances obligatoires (lois des 15 décembre 1937 et 16 mars 1865)	EMPLOYÉS (lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	OUVRIERS MINEURS (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937)	Total
1935.....	232.975	38.178	11.930	283.082
1936.....	259.283	40.430	11.880	311.593
1937.....				
1938 Janvier.....	28.871	3.865	} 4.472	
Février.....	26.312	3.866		
Mars.....		4.684		

III. — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES. (Base : moyenne des salaires en 1933 = 100.)

PÉRIODES	INDICE GÉNÉRAL	INDICES PAR INDUSTRIES																						INDICES des salaires horaires moyens par catégorie d'industrie			
		Cokeries	Carrières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques, briqueteries	Industries verrières	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports			Gaz et électricité	Industries de	
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécan. et métalliques	Ensemble					Lin, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie, confec-tion	Ensemble					Fabriques	Imprimerie et transformation		Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer (1)	Ensemble (1)		biens de production	biens de consommation

a) Indice des salaires horaires moyens.

1936 Janvier	94	98	90	99	98	89	94	90	96	93	95	94	90	92	95	91	97	96	96	95	92	99	95	96	97	95	93
Avril	95	100	91	101	99	90	95	97	96	93	94	93	91	92	95	92	97	98	102	94	90	99	94	95	98	96	93
Juillet	101	107	97	109	107	97	103	98	99	102	98	101	98	99	98	96	102	106	—	99	101	113	102	104	101	103	99
Octobre	102	108	99	110	109	98	104	98	100	103	99	102	98	100	99	98	103	111	—	100	101	113	102	105	101	104	100
Décembre	102	106	98	111	106	97	103	100	100	103	99	101	97	99	100	96	105	109	—	101	100	114	102	105	101	103	100
1937 Mars	103	108	97	114	109	97	105	100	100	104	101	103	97	100	101	96	106	109	—	100	97	117	101	104	102	105	100
Juin	105	111	102	116	112	103	109	101	104	107	103	104	100	102	103	99	109	108	107	102	101	121	97	101	102	103	103
Septembre	109	114	104	125	114	104	113	108	105	109	105	105	100	102	106	101	112	104	—	104	105	122	105	108	106	111	104
Décembre	112	118	108	129	119	110	118	112	106	112	106	107	107	107	108	102	113	108	122	106	109	122	107	110	107	114	107
1938 Mars	114	121	108	129	121	112	119	115	108	114	108	109	108	109	111	105	115	109	115	106	114	130	113	116	110	117	109
	*116	123	112	130	121	115	121	110	*112	115	108	111	110	111	112	106	116	113	115	*108	117	127	110	113	*111	*118	*111

b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés.

1936 Janvier	96	98	94	99	97	93	96	87	95	95	94	98	90	94	95	95	96	97	97	96	89	106	—	—	97	93	94
Avril	96	99	95	102	98	94	97	93	96	95	95	96	91	94	95	95	96	98	102	95	88	97	—	—	98	94	94
Juillet	102	105	99	107	105	101	104	95	99	101	97	104	95	99	98	102	100	103	—	100	94	117	—	—	99	102	99
Octobre	103	105	101	111	104	101	105	96	99	103	99	105	95	100	100	101	102	109	—	101	95	119	—	—	99	102	100
Décembre	105	105	100	113	108	102	107	96	101	103	101	108	96	102	101	101	102	110	—	101	97	120	—	—	101	104	101
1937 Mars	107	108	104	117	111	107	111	99	106	106	101	109	95	102	103	106	106	110	108	103	97	120	—	—	102	108	103
Juin	111	112	105	127	113	109	116	102	107	109	103	110	96	103	106	106	110	109	—	104	98	122	—	—	106	110	105
Septembre	114	115	111	136	117	115	123	104	109	111	106	112	101	107	108	107	112	113	124	106	102	126	—	—	107	115	107
Décembre	116	117	113	133	120	117	123	106	106	114	106	115	102	109	110	111	114	115	127	105	110	128	—	—	111	117	109
1938 Mars	*117	116	114	132	120	120	124	107	*112	114	106	116	104	110	111	111	116	115	127	*106	112	125	—	—	*112	*118	*111

c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés.

PÉRIODES	INDICE GÉNÉRAL	INDICES PAR INDUSTRIES																						VARIATIONS selon régimes (2)					
		I	II	III																									
1933 Janvier	96	98	89	99	98	93	96	95	95	94	95	93	94	93	95	88	92	98	96	97	102	104	—	—	99	95	94	94	
Avril	95	98	90	101	99	93	96	98	94	94	94	93	94	93	94	88	93	100	101	96	101	96	101	96	101	98	95	95	94
Juillet	104	105	94	112	108	103	107	103	109	107	97	101	99	100	99	97	100	104	—	101	113	117	—	—	102	101	101	100	
Octobre	105	105	96	114	109	102	107	103	111	108	99	103	103	103	101	100	100	107	—	103	114	118	—	—	103	103	102	101	
Décembre	106	105	98	117	108	104	109	103	111	108	100	102	102	102	102	100	101	108	—	105	113	120	—	—	104	103	101	100	
1937 Mars	107	105	96	120	111	105	111	102	113	109	103	105	103	104	103	100	108	110	—	104	115	120	—	—	105	103	103	101	
Juin	110	108	99	123	114	109	115	105	119	113	104	106	105	105	106	103	110	109	106	105	121	126	—	—	107	108	104	102	
Septembre	114	112	101	141	116	109	122	114	119	116	106	106	106	106	109	103	112	108	—	108	122	123	—	—	102	111	106	103	
Décembre	117	115	106	147	121	114	127	116	117	119	108	108	109	108	112	107	115	113	122	110	127	125	—	—	103	114	110	104	
1938 Mars	*118	117	108	140	123	117	126	112	113	122	109	111	111	111	114	107	116	115	115	110	134	128	—	—	*117	116	112	106	
	*119	116	110	142	123	120	128	116	*118	122	109	113	111	112	115	109	118	115	115	*114	136	123	—	—	*117	*117	*114	*107	

(1) Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.
 (2) Régime I : variations suivant indices des prix de détail ou barèmes des prix de vente.
 Régime II : commissions paritaires ou autres organismes de conciliation.
 Régime III : décisions patronales individuelles ou offre et demande.
 (*) Indices provisoires.

LE MOUVEMENT DES AFFAIRES.

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION.

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques (3)	CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES			COMPTANT			TERME
	Nombre de chambres à fin de période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)		Nombre de séances	Nombre de particip. à fin de période	Montant liquidé (millions de francs) (1)	Montant liquidé (millions de francs) (1)
1936 Moyenne mensuelle	38 (2)	326	27.031	157	20.261	4,76	21	287 (2)	943	103
1937 Moyenne mensuelle	38 (2)	343	31.057	167	22.648	5,45	20	320 (2)	1.152	174
1937 Avril	38	359	33.173	172	24.334	—	22	300	1.127	231
Mai	38	339	27.242	163	19.654	—	18	300	832	155
Juin	38	351	33.988	172	25.239	5,28	21	315	808	128
Juillet	38	346	30.985	168	22.401	—	19	315	713	104
Août	38	322	27.939	157	20.044	—	21	315	1.118	214
Septembre	38	334	34.080	164	25.482	5,38	22	318	952	206
Octobre	38	348	35.317	169	26.358	—	21	319	1.015	210
Novembre	38	331	26.649	162	18.914	—	19	320	608	90
Décembre	38	357	32.457	175	23.605	5,81	22	320	615	99
1938 Janvier	38	336	32.895	167	24.711	—	21	320	582	83
Février	38	313	28.436	155	19.325	—	20	320	567	104
Mars	38	344	35.582	171	24.972	5,56	22	320	746	91
Avril	38	327	30.386	160	22.507	—	19	320	558	79
Mai	38	354	42.960	180	33.505	—	20	320	723	139
Juin	38	336	32.489	166	25.315	—	21	320	396	79

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

(2) Au 31 décembre.

(3) Rapport des capitaux compensés par trimestre au solde, à la fin du trimestre, des dépôts en comptes à vue et à moins de 30 jours.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs).

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (moyenne journalière)	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1936 Moyenne mensuelle	(1) 388.796	3.312	4.428	10.804	4.373	10.805	30.409	88,0	4,58
1937 Moyenne mensuelle	(1) 412.126	3.666	4.925	12.393	4.900	12.409	34.627	89,0	4,72
1937 Avril	397.564	3.538	5.360	13.086	5.249	13.098	36.794	89,1	4,99
Mai	399.008	3.483	4.406	11.318	4.444	11.330	31.498	88,9	4,72
Juin	400.835	3.570	5.302	12.936	5.102	12.948	36.288	90,0	4,86
Juillet	402.374	3.754	5.177	12.330	4.965	12.340	34.813	89,0	4,43
Août	404.370	3.710	4.770	12.355	5.011	12.377	34.513	89,0	4,69
Septembre	406.452	3.638	4.842	12.413	4.909	12.423	34.587	88,9	4,58
Octobre	409.879	3.708	5.315	12.880	5.060	12.914	36.168	88,2	4,66
Novembre	412.326	3.769	4.553	11.993	4.571	12.007	33.124	88,4	4,58
Décembre	412.126	3.873	5.485	13.781	5.303	13.803	38.372	89,2	4,74
1938 Janvier	414.432	3.855	5.708	13.923	5.628	13.946	39.202	89,0	5,08
Février	416.568	3.780	4.367	11.709	4.589	11.723	32.388	89,1	4,50
Mars	418.318	3.563	4.912	12.320	4.863	12.338	34.433	88,3	4,47
Avril	419.240	3.686	4.900	12.280	4.947	12.293	34.420	88,3	4,68
Mai	421.161	3.526	5.066	12.600	5.284	12.630	35.580	88,5	5,08
Juin	421.680	3.396	4.467	11.284	4.415	11.292	31.459	88,2	4,63

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

III. — DEMANDES EN AUTORISATION D'ETABLISSEMENTS CLASSES.

Source : *Revue du Travail*.

ÉPOQUES	Royaume	Brabant	Anvers	Limbourg	Flandre orientale	Flandre occidentale	Hainaut	Namur	Luxembourg	Liège
1936	4.701	1.109	798	99	571	608	603	245	63	605
1937	4.272	1.135	722	92	786	480	413	151	42	451
1937 Janvier	361	106	73	15	50	32	35	13	10	27
Février	363	104	54	12	81	36	21	13	1	41
Mars	430	96	67	6	101	46	42	11	5	56
Avril	320	99	77	—	59	33	27	19	6	—
Mai	398	103	74	5	104	32	26	15	5	34
Juin	418	100	65	6	82	49	48	13	2	53
Juillet	389	91	59	4	87	49	40	17	1	41
Août	307	91	43	9	50	34	41	6	2	31
Septembre	315	82	61	4	37	30	32	8	3	58
Octobre	346	82	50	12	57	62	28	12	—	43
Novembre	327	110	62	8	39	46	22	9	1	30
Décembre	298	71	37	11	39	31	51	15	6	37
1938 Janvier	291	90	52	10	36	36	26	—	—	41
Février	326	84	44	4	21	41	43	16	4	69
Mars	314	91	67	9	40	32	26	5	4	40

IV. — RAPPORT DES EFFETS IMPAYES AUX EFFETS PRESENTES A L'ENCAISSEMENT
PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.

38

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
	(milliers de francs)					
1936.....	925.823	58.291	6,30	4.551.786	76.819	1,69
1937.....	1.117.161	69.857	6,25	4.644.274	99.390	2,14
1937 Mars	86.707	5.584	6,44	395.885	6.529	1,65
Avril	95.052	5.621	5,91	396.572	8.113	2,05
Mai	101.132	5.996	5,93	398.618	8.400	2,11
Juin	98.703	6.077	6,16	391.672	8.763	2,24
Juillet	97.832	5.794	5,92	396.316	9.042	2,28
Août	87.194	5.766	6,61	371.169	8.374	2,26
Septembre	89.373	5.493	6,15	347.466	7.948	2,29
Octobre	99.715	6.018	6,04	379.256	9.416	2,48
Novembre	100.177	5.965	5,95	387.347	9.283	2,40
Décembre	101.963	6.880	6,75	457.713	10.008	2,19
1938 Janvier	93.231	6.752	7,24	375.270	9.611	2,56
Février	87.593	5.934	6,77	346.734	8.356	2,41
Mars	98.388	6.275	6,38	491.348	8.775	1,79
Avril	121.741	7.534	6,19	516.979	10.513	2,03
Mai	138.333	8.763	6,33	667.163	14.287	2,14

V. — DECLARATIONS DE FAILLITE,
HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS, MISES SOUS GESTION CONTROLÉE,
PUBLIÉES AU « MONITEUR DU COMMERCE BELGE ».

a) Tableau rétrospectif.

39

PÉRIODES (13 semaines)	Faillites			Concordats homologués			Gestions contrôlées		
	1936	1937	1938	1936	1937	1938	1936	1937	1938
Première période	151	165	190	29	39	29	29	11	—
Deuxième période.....	155	138	145	34	23	35	37	—	—
Troisième période	136	111	—	15	17	—	14	—	—
Quatrième période	179	146	—	28	29	—	16	—	—
Total...	621	560	—	106	108	—	96	11	—

b) Détail par catégories d'industries.

JUIN 1938.

GROUPES	NOMBRE DE									
	DECLARATIONS DE FAILLITE					CONCORDATS HOMOLOGUÉS				
	Personnes physiques	Sociétés de personnes	Sociétés anonymes	Sociétés de personnes à responsab. limitée	Total	Personnes physiques	Sociétés de personnes	Sociétés anonymes	Sociétés de personnes à responsab. limitée	Total
A. Opérations commerciales.....	34	2	5	—	41	10	—	1	—	11
B. Opérations bancaires et finan- cières	—	—	1	—	1	1	1	—	—	2
C. Industries	14	—	3	—	17	1	—	1	—	2
D. Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL...	48	2	9	—	59	12	1	2	—	15

LES PRIX

I. — INDICES DES PRIX DE GROS.

a) Indice officiel en Belgique. — Indice général et par groupes de produits.

Base : Avril 1914 = 100.

Source : Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

ÉPOQUES	Indice général	Produits destinés à l'alimentation	Combustibles	Goudron et dérivés	Produits des industries métallurgiques	Pétroles et dérivés	Produits des industries céramiques	Produits des industries verrières	Produits chimiques	Engrais chimiques	Matières grasses	Produits des industries textiles					Matériaux de construction	Produits résineux	Produits des industries des peaux et cuirs	Tabac	Produits des industries du papier	Caoutchouc brut
												Indice général	Laines	Lins	Jutes	Cotons						
Nombre de produits....	125	16	4	3	15	7	9	2	12	4	7	19	5	5	2	7	13	2	9	1	1	1
1936 Moyenne mens....	588	530	637	597	536	893	805	440	538	439	523	646	684	786	364	635	665	597	520	519	599	136
1937 Moyenne mens....	684	632	839	648	759	1.000	871	549	599	448	570	704	781	877	407	657	768	692	599	492	902	164
1937 Mars	693	622	805	596	799	916	852	549	596	443	605	744	823	855	390	751	761	763	642	500	725	207
Avril	696	629	792	637	755	977	853	549	597	443	581	753	825	877	429	744	775	755	679	500	752	192
Mai	693	623	794	663	765	1.007	856	549	597	432	559	750	808	893	441	731	781	732	645	500	752	184
Juin	697	639	794	663	764	1.044	890	549	599	424	584	755	805	964	415	717	771	703	605	477	1.012	168
Juillet	702	660	880	677	775	1.047	899	549	615	428	585	735	820	932	427	670	769	694	597	477	1.012	169
Août	700	651	883	677	816	1.048	896	549	611	428	566	703	810	878	418	630	778	679	599	455	1.012	152
Septembre	690	656	883	677	774	1.048	887	549	597	451	561	674	774	877	411	533	782	664	594	500	1.080	159
Octobre	683	635	906	686	758	1.048	890	549	605	473	556	654	730	877	425	555	779	634	594	500	1.080	133
Novembre	663	616	906	679	738	1.048	885	549	612	478	524	618	670	817	408	538	770	577	528	500	1.096	121
Décembre	659	607	906	674	733	1.035	885	549	612	480	506	620	726	762	376	552	767	552	523	545	938	126
1938 Janvier	660	600	906	671	732	1.036	887	549	612	482	505	617	663	816	375	551	767	598	524	545	927	126
Février	657	591	906	654	737	1.025	883	549	615	490	487	629	631	894	374	567	772	561	505	523	927	128
Mars	644	556	906	645	719	1.025	881	549	625	495	484	616	623	885	361	549	782	549	482	523	835	115
Avril	640	574	879	624	712	1.029	855	549	626	495	478	606	628	890	352	543	780	538	470	523	732	109
Mai	631	580	882	629	674	1.029	863	549	622	505	466	579	605	793	346	519	774	527	471	523	732	101

b) Indices des prix de gros à l'étranger.

PÉRIODES	ANGLETERRE (Board of Trade) Base : 1930	FRANCE (Statistique Générale de la France) Base : juillet 1914	PAYS-BAS (Centraal Bureau voor de Statistiek) Base : 1913	SUISSE (Office fédéral de l'industrie des arts et métiers et du travail) Base : juillet 1914	SUÈDE (Kommers- kollegium) Base : 1913	ALLEMAGNE (Statistisches Reichsamt) Base : 1913	ÉTATS-UNIS (Bureau of Labor) Base : 1926
1936 Moyenne mens.	94	405	79	96	120	104	81
1937 Moyenne mens.	109	563	97	111	137	106	86
1937 Mars	107	537	99	113	136	106	88
Avril	109	533	99	113	138	106	88
Mai	111	529	98	112	139	106	87
Juin	111	538	97	112	139	106	87
Juillet	111	580	98	112	140	106	88
Août	111	591	98	111	140	107	87
Septembre	111	618	97	110	140	106	87
Octobre	111	611	97	111	139	106	85
Novembre	108	590	97	110	137	105	83
Décembre	108	601	96	110	136	105	82
1938 Janvier	108	612	97	110	135	106	81
Février	106	614	95	109	134	106	80
Mars	104	619	93	108	132	106	80
Avril	103	619	92	108	131	106	79
Mai	102	643		107			

II. — INDICES DES PRIX DE DETAIL ET DU COUT DE LA VIE.

a) Indices des prix de détail en Belgique.

Base : Avril 1914 = 100.

46 Source : Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

DATES	Le Royaume	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège
1936 Moyenne mensuelle	685	716	732	664	675
1937 Moyenne mensuelle	735	778	791	733	732
1937 15 avril	719	764	770	716	709
15 mai	723	765	774	724	716
15 juin	728	773	783	729	724
15 juillet	740	786	795	743	736
15 août	746	790	801	746	744
15 septembre	753	796	812	752	755
15 octobre	756	798	817	754	761
15 novembre	758	799	821	755	759
15 décembre	758	799	824	757	760
1938 15 janvier	766	807	832	759	773
15 février	763	805	832	760	770
15 mars	757	794	825	753	761
15 avril	751	790	819	749	753
15 mai	753	791	821	753	756
15 juin	761	808	833	763	772

b) Indices du coût de la vie en Belgique.

Budgets ouvriers, 3^e catégorie : ménages disposant d'un revenu de 30 à moins de 40 francs, par unité de consommation et par quinzaine.

Base : 1921 = 100.

Source : Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

46

PÉRIODES	Indice général	Nourriture	Habitations, mobilier	Chauffage, éclairage	Vêtements	Besoins hygiéniques, sociaux et moraux
1936 Moyenne mensuelle	185	159	400	162	223	174
1937 Moyenne mensuelle	199	175	404	186	239	181
1937 Avril	193	165	402	177	237	182
Mai	192	164	403	178	239	182
Juin	195	168	404	180	240	182
Juillet	200	174	404	189	241	182
Août	201	176	405	192	241	182
Septembre	205	181	405	195	243	182
Octobre	206	183	405	197	245	182
Novembre	208	185	405	197	244	182
Décembre	208	185	405	196	246	182
1938 Janvier	209	187	405	195	246	182
Février	207	184	405	196	245	183
Mars	204	179	405	196	246	183
Avril	201	174	405	191	246	183
Mai	201	174	405	191	247	183
Juin	204	179	405	192	246	183

c) Indices du coût de la vie et des prix de détail, à l'étranger.

ÉPOQUES	ANGLETERRE (Ministry of Labour)	FRANCE (Statistique Générale de la France)		PAYS-BAS (Centraal Bureau voor de Statistiek)	SUISSE (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail)	SUÈDE	ALLEMAGNE (Statistisches Reichsamt)	ÉTATS-UNIS (National Industrial Conference Board)
	Coût de la vie	Prix de détail (ind. pond. de 34 articles. Moyennes pour 300 villes)	Coût de la vie (budgets-types uniformisés)	Coût de la vie	Coût de la vie (34 villes)	Coût de la vie (49 villes)	Coût de la vie	Coût de la vie
		Base : juillet 1914 = 100	Base : juillet 1914 = 100					
1936 Moyenne	147	454	85,7	131,9	130	158	124,5	84,8
1937 Moyenne	154	572	102,4	137,3	137	162	125,1	88,5
1937 Mars	151	—	—	134,2	136	—	125,0	87,9
Avril	151	—	—	136,0	137	161	125,1	88,3
Mai	152	549	99,4	136,2	136	—	125,1	88,8
Juin	155	—	—	137,9	137	—	125,3	88,9
Juillet	155	—	—	138,7	137	162	126,2	88,9
Août	155	579	103,8	139,1	137	—	126,0	89,0
Septembre	155	—	—	138,8	137	—	125,1	89,4
Octobre	158	—	—	139,7	138	165	124,8	89,5
Novembre	160	621	110,0	139,7	138	—	124,9	89,0
Décembre	159	—	—	139,4	138	—	124,8	88,6
1938 Janvier	157	—	—	139,1	138	165	124,9	87,5
Février	156	641	113,2	138,7	137	—	125,2	86,7
Mars	154	—	—	137,9	137	—	125,5	86,7
Avril	156	—	—	136,0	136	165	125,6	86,8
Mai	—	646	115,3	—	—	—	125,9	—

III. — PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS.

PÉRIODES	Prix intérieurs (en francs par tonne métrique).										Prix à l'exportation (en £-or par tonne anglaise).					
	CHARBONS					SIDÉRURGIE					SIDÉRURGIE					
	pour foyer domestique brais, anthr. 20/30	Industriel menu, demi-gras, mi-lavé	Fines à coke	Briquettes du pays	Coke ordinaire	Fonte moulage	Billettes	Largets	Barres marchandes	Poutrelles	Rails	Billettes	Largets	Barres marchandes	Poutrelles	Rails
1936 Moyenne mensuelle	243,50	131,—	121,—	136,—	131,—	393,25	571,25	611,75	677,—	677,—	1.129,25	2-8-1	2-9-1	3-5-0	3-2-10	5-10-0
1937 Moyenne mensuelle	275,75	170,75	160,75	172,50	204,—	755,75	869,25	991,25	1.014,50	1.014,50	1.314,50	4-11-2	4-12-2	5-7-0	4-19-7	5-15-10
1937 Avril	260,—	162,—	152,—	167,—	185,—	750,—	835,—	970,—	975,—	975,—	1.250,—	4-7-6	4-8-6	5-0-0	4-17-6	5-15-0
Mai	263,—	162,—	152,—	167,—	185,—	825,—	835,—	970,—	975,—	975,—	1.250,—	4-7-6	4-8-6	5-0-0	4-17-6	5-15-0
Juin	281,—	177,—	167,—	182,—	215,—	825,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	4-7-6	4-8-6	5-0-0	4-17-6	5-15-0
Juillet	284,—	177,—	167,—	182,—	215,—	825,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	5-7-6	5-15-0
Août	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	825,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	5-7-6	5-15-0
Septembre	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	825,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	5-7-6	5-15-0
Octobre	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	825,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	5-7-6	5-15-0
Novembre	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	825,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	5-7-6	5-15-0
Décembre	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	795,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	5-7-6	5-15-0
1938 Janvier	287,—	177,—	187,—	182,—	215,—	795,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-0-0	4-17-6	5-15-0
Février	287,—	177,—	187,—	182,—	215,—	795,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-0-0	4-17-6	5-15-0
Mars	287,—	177,—	187,—	182,—	215,—	795,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-5-0	4-17-6	5-15-0
Avril	287,—	177,—	187,—	182,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-5-0	4-17-6	5-15-0
Mai	287,—	177,—	187,—	182,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-5-0	4-17-6	5-15-0
Juin	287,—	172,—	177,—	177,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—			5-5-0	4-17-6	5-15-0

IV. — PRIX MOYENS DES GRAINS ET AUTRES DENREES AGRICOLES
VENDUS SUR LES MARCHÉS REGULATEURS DE BELGIQUE (« Moniteur belge »).

PÉRIODES	Froment	Seigle	Avoine	Orge	Pommes de terre	Lin brut	Beurre	Laine	Œufs
	en francs par 100 kilos						en francs par kilo		en fr. par pièce
1936 Moyenne mensuelle	109,—	83,11	89,69	87,41	45,19	97,17	18,75	18,59	0,57
1937 Moyenne mensuelle	135,62	123,44	114,66	117,21	39,05	97,47	22,66	23,72	0,56
1937 Mars	131,01	120,03	108,39	115,43	40,06	93,17	22,77	25,37	0,44
Avril	147,90	132,41	117,76	123,75	41,02	91,74	18,55	26,20	0,37
Mai	145,10	132,30	121,90	123,08	41,78	82,06	17,81	25,66	0,36
Juin	141,84	130,56	125,92	119,78	37,20	99,67	20,17	25,19	0,41
Juillet	140,29	128,10	122,03	116,18	40,35	102,99	21,24	26,60	0,50
Août	132,96	125,94	115,49	114,77	43,77	106,38	22,87	25,62	0,55
Septembre	129,72	124,17	111,48	113,45	40,04	104,10	24,46	23,—	0,69
Octobre	134,92	122,59	113,65	118,09	37,92	102,58	24,87	20,56	0,81
Novembre	132,39	116,85	112,24	116,34	35,16	99,03	25,54	18,37	0,83
Décembre	128,94	113,32	110,80	113,84	34,69	93,40	26,13	19,20	0,81
1938 Janvier	134,21	117,28	114,73	116,92	36,41	96,07	24,93	18,31	0,69
Février	131,74	115,84	113,95	115,90	36,52	104,25	25,76	17,87	0,58
Mars	128,92	113,47	111,03	112,48	36,42	100,12	23,41	18,35	0,42
Avril	128,91	110,02	110,61	109,29	38,90	101,64	21,87	18,81	0,42
Mai	128,22	107,31	110,26	107,63	56,97	101,87	20,47	19,06	0,49

LA PRODUCTION.

I. — PRODUCTIONS CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE.

Source : Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE										
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)							Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine	TOTAL		
1936 Moyenne mensuelle	82.572	120.505	391	341	603	29	436	523	2.323	23,2	1.969
1937 Moyenne mensuelle	86.532	124.871	421	364	652	34	450	552	2.473	24,6	605
1937 Mars	85.254	123.133	448	379	682	36	476	590	2.611	25,8	674
Avril	86.477	124.705	449	387	683	36	478	591	2.623	25,9	645
Mai	85.155	123.531	398	341	587	31	419	522	2.298	22,8	588
Juin	84.192	122.589	446	373	671	34	452	536	2.512	25,6	511
Juillet	83.009	121.035	365	333	586	29	429	533	2.274	23,2	496
Août	84.971	122.913	422	350	614	31	402	525	2.345	23,9	488
Septembre	87.292	125.606	439	37	677	35	462	546	2.532	25,6	504
Octobre	89.348	128.514	438	392	694	35	478	557	2.593	25,8	522
Novembre	92.175	131.512	422	369	667	34	452	538	2.481	24,0	595
Décembre	92.622	131.569	439	371	689	34	472	576	2.582	24,8	676
1938 Janvier	92.286	130.692	443	377	679	34	458	574	2.566	25,0	894
Février	92.761	131.482	414	399	657	31	447	555	2.463	23,7	1.149
Mars	92.157	131.105	456	381	725	36	497	606	2.701	26,3	1.572
Avril	91.694	130.892	420	378	672	34	461	535	2.501	24,6	1.755
Mai	90.995	130.233	412	361	668	33	458	531	2.463	24,3	1.943

PÉRIODES	COKES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)				
	Production (milliers de ton.)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de ton.)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Aciers bruts	Pièces d'acier moulées	Aciers finis	Fers finis
1936 Moyenne mensuelle	423	3.743	129	802	44 (1)	267	259	5,8	204	3,4
1937 Moyenne mensuelle	489	3.974	155	893	47 (1)	320	315	7,7	231	3,0
1937 Mars	478	4.204	149	855	45	309	302	7,0	243	3,4
Avril	466	3.918	157	871	47	320	319	8,3	243	3,4
Mai	485	3.931	136	900	48	336	322	7,5	233	2,7
Juillet	490	3.902	155	871	48	341	341	8,1	260	3,2
Juin	505	3.952	132	862	48	344	349	7,0	253	2,8
Août	518	4.010	150	890	49	350	347	8,3	234	2,6
Septembre	511	4.024	163	897	49	340	344	8,7	240	2,5
Octobre	533	4.010	176	927	49	350	346	8,4	235	2,9
Novembre	506	4.031	163	952	50	315	308	7,7	204	2,5
Décembre	507	4.029	157	924	47	283	258	8,4	183	2,8
1938 Janvier	489	4.015	154	900	42	260	222	6,9	136	2,7
Février	424	3.983	148	903	40	207	174	6,7	114	2,4
Mars	42	3.0	164	881	34	193	168	7,1	110	2,0
Avril	373	3.813	155	891	33	174	154	6,2	116	2,6
Mai	367	3.671	144	874	33	177	158	4,4	124	2,2

(1) Au 31 décembre.

II. — PRODUCTIONS DIVERSES.

56

PÉRIODES	COTON Production semestrielle de filés	LAINE		SUCRE				BRASSERIES Quantité de farines déclarées	DISTILLERIES Production d'alcool
		Conditionnem. de Verviers de Dison et de l'Est (laine condition- née ou simple- ment pesée)	Stocks de peignés dans les peignages à façon (fin de mois)	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) (fin de mois)	Déclarations en consomma- tion		
				Sucres bruts	Sucres raffinés				
				(tonnes)					(hectol.)
1936 Moyenne mensuelle.	30.200 (1) 36.100 (2)	2.741	3.140	18.829	16.681	126.346	17.017	16.400	33.506
1937 Moyenne mensuelle	36.300 (1) 36.200 (2)	2.511	2.952	18.675	15.938	111.567	17.210	16.829	32.904
1937 Mars	36.300 (1)	3.095	2.897	397	17.148	119.459	15.067	17.252	35.023
Avril		3.023	2.825	—	16.760	117.514	15.061	17.517	34.228
Mai		2.420	2.953	89	12.423	100.087	15.568	18.072	32.397
Juin		2.280	2.947	—	13.482	93.096	21.102	18.863	35.610
Juillet		2.367	3.103	—	14.377	74.922	21.884	18.387	37.393
Août		1.984	3.088	—	13.988	48.934	15.498	18.138	33.603
Septembre		2.444	3.276	—	16.066	32.410	18.182	16.706	35.411
Octobre		2.517	2.933	69.806	20.976	77.669	16.152	15.824	34.873
Novembre		1.976	2.899	139.492	22.565	193.389	19.286	15.858	23.176
Décembre		2.562	2.988	13.915	12.305	197.799	17.020	16.083	35.850
1938 Janvier	36.200 (2)	1.999	3.207	72	14.889	188.673	14.351	13.746	39.296
Février		1.761	3.474	388	15.958	175.551	13.971	14.226	34.903
Mars		2.312	3.802	152	19.034	151.744	28.342	18.205	39.717
Avril		2.177	4.068	—	19.057	139.858	12.754	16.693	39.336
Mai		2.297	4.881	—	17.651	128.630	13.685	16.666	

PÉRIODES	MARGARINE ET GRAISSES PRÉPARÉES			ALLUMETTES			PÊCHE	
	Production	Déclara- tions en consomma- tion	Déclara- tions à l'exporta- tion	Fabrication	Consomma- tion	Exporta- tion (avec décharge de l'accise)	Ventes à la minque d'Ostende	
							Quantités (tonnes)	Valeurs (milliers de francs)
1936 Moyenne mensuelle	4.371	4.358	8	4.603	1.823	2.740	2.013	6.958
1937 Moyenne mensuelle	4.558	4.516	17	4.703	1.830	2.739	2.286	7.164
1937 Mars	5.336	5.328	17	5.501	2.251	3.237	2.660	9.021
Avril	4.639	4.633	20	5.537	1.324	3.220	1.947	5.758
Mai	3.299	3.284	3	4.937	1.468	2.993	1.624	5.182
Juin	3.859	3.795	20	5.102	1.692	2.727	2.054	6.099
Juillet	3.929	3.635	11	4.162	1.610	2.782	1.930	6.177
Août	4.558	4.604	10	3.964	1.239	2.977	2.633	7.579
Septembre	5.373	5.357	16	3.878	2.124	2.565	3.059	8.143
Octobre	4.957	4.924	39	4.854	2.329	2.572	3.200	8.135
Novembre	3.886	3.774	26	4.087	1.368	2.456	2.842	8.539
Décembre	5.934	5.950	10	4.260	1.584	2.238	2.342	8.057
1938 Janvier	5.037	4.865	15	3.558	1.279	2.274	2.104	8.007
Février	4.904	4.991	7	3.621	1.599	2.242	1.832	7.747
Mars	5.095	4.925	26	4.123	2.574	2.504	2.879	9.089
Avril	4.736	4.712	14	3.872	1.193	2.112	2.135	7.664
Mai	3.962	4.133	17	3.369	1.284	1.943	1.863	5.763

(1) Production du semestre du 1er février au 31 juillet.
 (2) Production du semestre du 1er août au 31 janvier.

III. — ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION.

57

PÉRIODES	Autorisations de bâtir délivrées dans les agglomérations urbaines (53 agglomérations — 114 communes)		
	Constructions	Reconstructions et transformations	Total
1936 L'année	9.859	18.332	28.191
1937 L'année	8.196	18.002	26.198
1937 Mars	921	1.670	2.591
Avril	858	1.878	2.736
Mai	719	1.559	2.278
Juin	722	1.787	2.509
Juillet	622	1.606	2.228
Août	680	1.531	2.211
Septembre	651	1.479	2.130
Octobre	606	1.494	2.100
Novembre	556	1.270	1.826
Décembre	474	1.114	1.588
1938 Janvier	532	981	1.513
Février	709	1.377	2.086
Mars	1.005	1.702	2.707
Avril	905 (1)	1.808 (1)	2.713 (1)
Mai	866 (2)	1.558 (2)	2.424 (2)

(1) Chiffres incomplets (113 communes).

(2) Chiffres incomplets (110 communes).

IV. — PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE.

(Centrales de 100 kw. et plus.)

Source : *Ministère des Travaux publics et de la Résorption du Chômage.*

58

PÉRIODES	Total des centrales	PRODUCTION (milliers de kwh.)				Total
		Union des exploitations électriques de Belgique	Association des centrales électriques industrielles	Sociétés non affiliées	Régies communales	
1936 Moyenne mensuelle	348 (1)	176.179	191.097	25.623	19.044	411.943
1937 Moyenne mensuelle	343 (1)	198.932	213.803	28.234	21.424	462.393
1937 Mars	343	212.228	216.240	29.367	22.551	480.386
Avril	343	198.301	213.952	28.364	20.611	461.228
Mai	343	182.105	208.399	27.247	17.666	435.419
Juin	343	178.454	217.528	28.125	18.023	442.130
Juillet	343	177.193	213.584	27.670	16.643	435.090
Août	343	181.756	214.362	26.762	18.691	441.571
Septembre	343	198.324	218.363	28.409	20.560	465.656
Octobre	343	213.321	226.123	29.789	23.714	492.947
Novembre	343	211.076	220.074	28.880	24.718	484.748
Décembre	343	225.855	217.256	28.537	27.388	499.035
1938 Janvier	340	216.705	211.491	27.332	25.507	481.125
Février	340	194.896	189.491	25.099	22.029	431.515
Mars	339	200.896	203.186	26.629	22.136	452.848
Avril	339	185.112	183.336	25.812	18.401	412.661
Mai	339	180.463	199.019	25.349	17.797	422.627

(1) A fin d'année.

V. — DISTRIBUTION DU GAZ (1)

(milliers de mètres cubes).

59 Source : Ministère des Travaux publics et de la Résorption du Chômage.

PÉRIODES	RÉGIES COMMUNALES		SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION		SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES productrices de gaz alimentant directement des établissements consommateurs (gaz vendu)	TOTAL
	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)		
1936 Moyenne mensuelle	5.390	459	1.270	36.350	12.836	56.305
1937 Moyenne mensuelle	5.894	468	1.238	40.170	16.317	64.086
1937 Mars	5.523	381	1.136	38.489	14.852	60.381
Avril	5.099	384	1.084	36.948	16.340	59.854
Mai	6.063	454	1.255	40.103	17.525	65.401
Juin	6.068	536	1.402	41.519	17.481	67.007
Juillet	6.100	690	1.468	43.120	16.237	66.615
Août	6.132	791	1.489	43.217	16.431	68.060
Septembre	5.959	537	1.301	41.848	16.345	65.989
Octobre	6.215	416	1.187	41.082	17.207	66.107
Novembre	5.898	352	1.143	39.525	16.569	63.486
Décembre	6.568	380	1.184	42.059	16.625	66.816
1938 Janvier	6.178	372	1.135	41.353	15.249	64.287
Février	5.300	326	1.026	37.326	13.073	57.051
Mars	5.626	373	1.104	39.060	13.665	59.828
Avril	4.910	387	992	36.657	10.115	53.060
Mai	5.822	441	1.115	37.658	9.220	54.256

(1) Cette statistique se rapporte à la distribution du gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille. Elle ne comprend donc pas le gaz de l'espèce produit dans les cokeries minières, métallurgiques et chimiques et dans les autres industries et utilisé pour les besoins propres des producteurs.

LA CONSOMMATION.

NOTE. — Pour les consommations de sucre, margarines et graisses préparées et allumettes, voir tableau n° 56.

I. — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION.

Base : moyenne mensuelle de 1927 = 100 (1).

65

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS						Magasins à succursales		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers (1)		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtement	
	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937
Juin	92	88	107	106	117	120	125	136	67	84	110	138	118	142
Juillet	67	88	95	129	106	143	143	150	68	85	129	149	119	129
Août	62	61	90	93	117	116	130	135	71	80	124	137	104	116
Septembre	83	88	114	125	122	125	127	137	73	83	126	143	145	163
Octobre	111	108	119	132	110	124	130	135	80	85	138	147	201	211
Novembre	77	85	96	118	132	147	128	142	75	80	123	136	141	158
Décembre	96	86	123	138	169	182	145	162	84	87	149	167	138	164
	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938
Janvier	72	85	106	129	98	123	129	132	75	74	131	148	144	158
Février	73	72	115	117	107	101	119	123	74	73	124	140	128	127
Mars	95	109	125	129	130	125	131	136	82	81	140	150	160	166
Avril	106	100	130	130	112	123	134	140	83	73	137	153	164	184
Mai	96	99	124	136	112	124	130	136	80	71	131	146	160	167

(1) Pour les indices des grands magasins (articles de ménage et divers), la base est la moyenne mensuelle de 1934.

II. — CONSOMMATION DE TABAC.
(Fabrication et importation.)

66

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabac à fumer, priser et mâcher (tonnes)
	(millions de pièces)			
1936.....	197	580	5.116	13.351
1937.....	192	584	5.258	12.945
1934 3 ^e trimestre.....	42	107	1.320	3.257
4 ^e id.....	49	109	1.151	3.191
1935 1 ^{er} id.....	41	106	1.085	3.025
2 ^e id.....	52	137	1.376	3.324
3 ^e id.....	45	132	1.303	3.264
4 ^e id.....	54	136	1.190	3.324
1936 1 ^{er} id.....	48	134	1.177	3.194
2 ^e id.....	40	126	1.356	3.287
3 ^e id.....	51	176	1.405	3.409
4 ^e id.....	58	143	1.177	3.401
1937 1 ^{er} id.....	46	132	1.205	2.968
2 ^e id.....	43	140	1.395	3.283
3 ^e id.....	46	153	1.406	3.420
4 ^e id.....	57	159	1.252	3.274
1938 1 ^{er} id.....	47	152	1.263	3.223

III. — ABATAGES DANS LES 13 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS.

67

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
1936 Moyenne mensuelle.....	16.665	659	13.042	26.980	6.126
1937 Moyenne mensuelle.....	16.561	656	12.727	29.991	6.957
1937 Mars.....	18.038	668	16.354	31.961	5.962
Avril.....	15.922	631	14.275	28.852	3.161
Mai.....	14.935	561	13.019	27.789	2.460
Juin.....	17.641	452	15.299	32.062	2.449
Juillet.....	15.725	596	12.588	26.199	2.479
Août.....	15.987	618	11.671	27.888	3.034
Septembre.....	19.045	685	12.727	34.321	7.492
Octobre.....	16.184	747	10.167	32.373	12.269
Novembre.....	16.755	772	10.657	33.560	14.498
Décembre.....	17.312	778	11.991	29.490	14.966
1938 Janvier.....	15.837	786	9.219	24.448	8.686
Février.....	15.358	838	9.895	23.641	6.852
Mars.....	17.110	705	13.708	26.310	4.372
Avril.....	15.682	703	11.755	21.786	3.736
Mai.....	15.419	642	11.544	23.194	2.743

LES TRANSPORTS.

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs).

70

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Recettes extraordinaires	Total			
1936 Moyenne mens. .	62,9	123,0	4,7	190,6	192,0	— 1,4	100,76
1937 Moyenne mens. .	69,8	149,4	4,9	224,1	221,0	3,1	98,63
1937 Mars	62,2	147,0	4,5	213,7	205,5	8,2	96,11
Avril	60,0	153,9	5,0	218,9	211,9	7,0	96,81
Mai	73,7	145,6	4,5	223,9	215,5	8,4	96,26
Juin	65,6	154,1	4,5	224,2	219,7	4,5	98,01
Juillet	88,7	143,8	5,1	237,6	226,5	11,1	95,35
Août	104,7	151,9	4,9	261,5	229,1	32,4	87,62
Septembre	85,7	160,2	5,0	250,9	227,1	23,8	90,60
Octobre	70,7	171,6	4,6	246,9	234,6	12,3	95,02
Novembre	55,9	160,2	4,6	220,7	239,1	— 18,4	108,35
Décembre	61,4	147,9	4,2	213,5	240,9	— 27,4	112,80
1938 Janvier	64,9	136,0	7,0	207,9	236,5	— 28,6	115,74
Février	56,0	131,7	4,7	192,4	231,9	— 39,5	120,53
Mars	59,1	143,2	5,2	207,5	235,2	— 27,7	113,37
Avril	68,8	133,9	4,8	207,5	231,7	— 24,2	111,65
Mai (1).....	65,7	131,6	4,3	201,6	224,0	— 22,4	111,11

(1) Chiffres provisoires.

b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1).

c) Statistique du trafic. 1° Trafic général.

PÉRIODES	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
					Nombre (milliers)	Voyageurs- Km. (millions)	Tonnes transport. (milliers)	Tonnes-km. (millions)			Total
								Service interne belge	Service internat.	Transit	
1936 Moyenne mens..	409.084	126.372	88.794	497.878	15.800	470	5.413	190	178	76	444
1937 Moyenne mens..	438.774	132.576	108.493	547.267	16.867	512	6.090	205	204	110	519
1937 Mars	453.107	140.200	104.607	557.714	16.933	498	6.147	211	202	103	516
Avril	450.605	140.851	106.492	557.097	15.932	478	6.133	208	201	105	514
Mai	410.465	125.372	104.048	514.513	16.271	524	5.707	188	193	112	493
Juin	446.272	137.502	114.779	561.051	15.772	494	6.316	211	213	134	558
Juillet	421.337	121.534	109.878	531.215	16.892	582	5.787	196	200	107	503
Août	429.434	127.200	115.504	544.938	17.853	657	5.879	204	202	103	509
Septembre	450.808	131.504	120.022	570.830	16.855	547	6.251	215	211	111	537
Octobre	490.872	133.319	118.090	608.962	16.499	501	6.930	225	227	113	566
Novembre	462.517	125.013	109.276	571.793	16.977	489	6.580	222	204	118	544
Décembre	419.461	127.714	110.126	529.587	16.833	489	5.985	190	212	139	541
1938 Janvier	376.736	120.771	95.007	471.743	16.581	493	5.205	179	178	95	452
Février	365.028	112.640	89.805	454.833	15.237	444	4.907	171	161	89	421
Mars	414.596	112.301	96.687	511.283	16.160	478	5.547	202	163	88	453
Avril	386.834	110.383	86.591	473.425	15.606	491	5.092	187	135	83	405
Mai	376.308	108.856	85.904	462.212							

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (suite).

c) Statistique du trafic (suite).

2° Transport des principales grosses marchandises.

A. — Ensemble du trafic.

70

PÉRIODES	(milliers de tonnes)										
	Total	Produits agricoles et alimentaire.	Combustibles	Minerais	Produits métallurg.	Matér. de construct., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries, et vêtement	Produits chimiques et pharmac.	Graisses et huiles industriell. pétrole brais et goudrons	Divers
1936 Moyenne mens.	5.413	386	2.254	440	525	496	688	57	173	64	330
1937 Moyenne mens.	6.090	379	2.434	572	653	556	777	65	202	82	370
1935 Mars	4.544	276	1.840	399	467	389	586	44	205	61	297
Juin	4.726	201	1.988	398	533	465	672	37	118	56	258
Septembre	5.251	258	2.117	416	492	493	845	131	143	59	297
Décembre	5.055	326	2.236	449	564	378	525	47	162	61	307
1936 Mars	5.563	298	2.276	453	536	541	734	50	215	68	392
Juin	3.767	227	1.486	328	355	366	556	29	128	53	239
Septembre	5.492	281	2.152	435	542	534	822	104	192	63	367
Décembre	5.942	385	2.679	511	609	443	629	67	188	72	359
1937 Mars	6.147	341	2.472	536	672	592	726	64	255	98	391
Juin	6.316	243	2.515	567	826	594	898	53	175	61	384
Septembre	6.251	289	2.434	584	664	630	869	100	198	71	412
Décembre	5.985	330	2.370	674	608	456	747	49	275	106	370
1938 Mars	5.547	301	2.110	424	428	555	996	51	228	81	373

B. — Service interne belge.

PÉRIODES	(milliers de tonnes)										
	Total	Produits agricoles et alimentaire.	Combustibles	Minerais	Produits métallurg.	Matér. de construct., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries, et vêtement	Produits chimiques et pharmac.	Graisses et huiles industriell. pétrole brais et goudrons	Divers
1936 Moyenne mens.	3.254	263	1.580	12	153	318	548	13	91	27	249
1937 Moyenne mens.	3.527	253	1.692	11	186	350	610	13	94	30	288
1937 Février	3.270	153	1.715	7	182	308	476	11	133	30	255
Mars	3.581	188	1.770	10	213	372	556	12	127	29	304
Avril	3.562	177	1.830	10	219	349	565	12	102	34	264
Mai	3.239	134	1.566	15	178	347	619	10	78	31	261
Juin	3.615	128	1.762	20	193	381	717	11	78	28	297
Juillet	3.318	150	1.550	19	181	382	616	9	84	28	299
Août	3.425	151	1.622	10	190	373	623	37	76	28	315
Septembre	3.623	173	1.695	7	198	395	679	25	86	30	335
Octobre	4.165	640	1.697	10	190	388	794	9	82	34	321
Novembre	4.018	783	1.628	11	172	349	674	7	81	32	281
Décembre	3.236	192	1.629	8	156	270	555	6	119	31	271
1938 Janvier	2.987	151	1.607	7	131	269	453	8	88	30	242
Février	2.686	127	1.486	7	117	265	502	9	104	25	244
Mars	3.467	161	1.468	7	124	394	847	9	135	30	292
Avril	3.294	135	1.475	11	120	366	835	8	78	28	238

II. — MOUVEMENT PORTUAIRE.

PÉRIODES	a) Port d'Anvers.											
	Sources : Administration du Port d'Anvers et « Bulletin du Commerce avec les pays étrangers ».											
	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
			chargés	sur lest								
1936 Moyenne mens..	952	1.920	1.035	800	152	1.064	3.924	1.307	399	3.729	1.238	308
1937 Moyenne mens..	1.032	2.093	1.193	864	167	1.177	4.129	1.422	469	3.994	1.378	422
1937 Avril	1.025	2.063	1.181	858	180	1.306	4.092	1.422	494	3.949	1.380	445
Mai	1.039	2.169	1.118	843	171	1.123	4.014	1.416	473	3.958	1.376	341
Juin	993	2.033	1.127	867	139	1.387	4.092	1.358	550	3.964	1.355	437
Juillet	998	2.042	1.096	865	166	1.140	4.155	1.382	430	4.097	1.394	370
Août	1.080	2.185	1.285	878	168	1.186	4.212	1.384	456	4.058	1.345	366
Septembre	1.092	2.097	1.240	907	184	1.205	4.466	1.568	554	4.262	1.497	511
Octobre	1.127	2.225	1.409	966	177	1.295	4.408	1.515	559	4.255	1.467	581
Novembre	1.065	2.074	1.374	860	173	1.150	4.128	1.461	429	3.724	1.314	430
Décembre	1.093	2.230	1.402	930	186	1.090	4.097	1.443	438	4.062	1.447	583
1938 Janvier	1.011	2.049	1.143	884	132	1.074	3.754	1.268	381	3.556	1.237	435
Février	899	1.789	1.017	746	134	914	3.379	1.127	428	3.342	1.129	430
Mars	1.022	2.038	988	881	134	966	3.852	1.291	362	3.816	1.301	358
Avril	909	1.910	848	822	124	851	3.503	1.206	365	3.491	1.164	352
Mai	976	2.061		819	130		3.791	1.305		3.606	1.239	
Juin	925	1.868		794	138							

PÉRIODES	a) Port d'Anvers (suite).				b) Port de Gand.							
	Source : Administration du Port d'Anvers.				Source : Administration du Port de Gand.							
	NAVIRES DÉSARMÉS (à fin de mois)				NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	Nombre de navires		Tonnage (milliers de tonnes de jauge)		ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
total	belges	total	belge	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties	
1936 Moyenne mens..	(1) 1	(1) —	(1) 6	(1) —	172	181	191	172	181	94	140	144
1937 Moyenne mens..	(1) 5	(1) —	(1) 19	(1) —	185	189	243	186	190	94	212	186
1937 Avril	—	—	—	—	180	165	276	186	175	58	248	276
Mai	—	—	—	—	161	178	233	156	162	67	204	188
Juin	—	—	—	—	161	185	228	161	191	91	219	220
Juillet	—	—	—	—	164	164	239	166	172	75	268	168
Août	—	—	—	—	175	197	240	172	187	97	242	209
Septembre	—	—	—	—	178	175	199	184	192	122	218	226
Octobre	—	—	—	—	195	183	224	190	176	104	276	162
Novembre	—	—	—	—	214	197	273	218	198	118	217	176
Décembre	5	—	19	—	237	229	284	235	224	151	193	176
1938 Janvier	7	—	20	—	189	188	206	185	184	132	192	156
Février	8	—	24	—	167	136	200	175	152	133	170	166
Mars	12	2	37	5	184	180	176	185	173	90	175	132
Avril	15	4	41	7	137	138	188	140	143	65	166	141
Mai	15	4	41	7	126	128		125	132			
Juin	20	1	48	1								

(1) A fin d'année.

PÉRIODES	c) Ports de Bruges et Zeebrugge.						d) Port du Grand-Bruxelles.							
	Sources : Compagnie des Installations maritimes de Bruges et « Bulletin du Commerce avec les pays étrangers ».						Source : Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles.							
	NAVIGATION MARITIME			NAVIGATION FLUVIALE			NAVIGATION MARITIME					NAVIGATION FLUVIALE		
	Navires entrés	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES entrées et sorties (milliers de tonnes métriques)	
Entrées			Sorties	Entrées	Sorties	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métriques)			
1936 Moyenne mensuelle .	158	188	51	32	12	3	77	41	24	76	41	51	481	
1937 Moyenne mensuelle .	172	189	59	34	21	4	72	37	32	73	38	39	579	
1937 Avril	166	195	64	39	11	3	66	32	26	70	34	32	621	
Mai	173	211	44	36	23	5	81	36	35	72	34	32	563	
Juin	183	172	94	34	28	9	74	40	38	81	40	34	585	
Juillet	224	222	45	32	21	2	78	40	45	78	40	34	614	
Août	232	240	64	30	25	3	84	41	35	76	38	33	630	
Septembre	191	192	45	43	21	3	71	35	29	77	39	42	633	
Octobre	169	196	77	28	25	4	81	46	43	79	45	44	610	
Novembre	130	163	60	29	18	5	67	31	24	69	32	36	515	
Décembre	133	151	53	23	31	2	58	31	20	60	31	35	537	
1938 Janvier	138	161	20	34	16	4	56	32	14	58	34	46	492	
Février	115	137	38	21	12	2	43	19	6	40	17	23	500	
Mars	125	164	40	21	16	2	55	26	15	55	25	28	566	
Avril	105	129	29	26	12	2	40	19	7	44	20	26	473	
Mai	117	141					50	31	37	46	29	17	515	
Juin	121	154					53	23	21	56	25	25	479	

PÉRIODES	e) Port d'Ostende.															
	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION INTÉRIEURE						PAQUEBOTS DE L'ÉTAT			
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES		SORTIES	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métriq.)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métriq.)	Nombre de navires	Tonnage	March. (milliers de tonnes métriq.)	Nombre de navires	Tonnage	March. (milliers de tonnes métriq.)	Nombre de navires	Nombre de voyag. (milliers)	Nombre de navires	Nombre de voyag. (milliers)
1936 Moyenne mens..	65	31	13	65	31	21	99	17	6	100	4	—	84	26	84	26
1937 Moyenne mens..	71	39	10	71	39	21	107	20	8	109	3	—	100	32	101	33
1937 Janvier	56	29	8	57	32	21	101	19	8	97	3	1	62	7	62	12
Février	49	25	8	50	24	14	93	15	8	91	4	—	56	6	56	7
Mars	47	19	4	46	20	19	102	19	9	110	4	—	76	20	76	16
Avril	66	25	2	68	25	19	115	21	9	109	4	—	62	13	62	18
Mai	77	32		74	31		116	23		114	3		74	26	75	24
Juin	76	43		73	40		113	22		115	2					
1938 Janvier	56	28	19	59	24	17	80	13	6	77	2	—	62	9	62	14
Février	50	21	2	53	27	18	89	16	6	84	2	—	56	6	57	7
Mars	54	21	14	53	21	22	100	16	8	97	4	—	64	7	63	8
Avril	60	31	8	58	30	19	88	16	7	88	5	1	77	28	76	25
Mai	55	25		56	26		86	17		87	2		75	17	77	16
Juin	89	67		87	64		103	17		99	3					

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ÉTRANGERS.

I. — RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE ADOPTÉE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913.

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)						PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.
	Animaux vivants	Objets d'alimenta- tion et boissons	Matières brutes ou simplement préparées	Produits fabriqués	Totaux	Animaux vivants	Objets d'alimenta- tion et boissons	Matières brutes ou simplement préparées	Produits fabriqués	Or et argent non ouverts et monnaies	Totaux			
IMPORTATIONS.														
1936 L'année	15,1	4.086	27.998	747	32.846	46,3	4.585	11.621	5.047	408,2	21.708	661	-	91,0
1937 L'année	12,0	4.078	34.134	840	39.065	36,0	5.347	15.677	6.197	405,5	27.662	708		
1937 Mars	1,3	351	2.669	72	3.095	3,6	454	1.493	563	37,5	2.551	824	-	93,4
Avril	1,1	343	2.781	76	3.201	3,1	444	1.412	586	29,7	2.475	773	-	92,5
Mai	1,2	311	2.890	72	3.273	3,5	407	1.454	526	33,9	2.425	741	-	89,2
Juin	0,9	294	2.927	75	3.298	2,5	380	1.302	557	33,6	2.275	690	-	99,5
Juillet	0,8	271	2.891	68	3.231	2,2	354	1.228	497	29,6	2.111	653	-	98,8
Août	0,9	284	3.154	64	3.503	2,5	362	1.295	476	42,7	2.178	622	-	94,4
Septembre	0,7	363	2.973	67	3.403	2,1	490	1.212	525	33,2	2.262	665	-	99,8
Octobre	0,8	454	3.103	78	3.636	2,5	586	1.270	513	36,8	2.408	662	-	99,2
Novembre	1,2	414	2.804	73	3.292	3,8	554	1.196	517	32,8	2.305	700	-	88,3
Décembre	1,0	391	2.925	71	3.388	3,5	554	1.288	509	37,5	2.392	706	-	88,9
1938 Janvier	1,0	311	2.481	57	2.849	3,0	392	1.153	460	32,9	2.041	716	-	84,6
Février	0,9	266	2.296	58	2.621	2,8	341	1.075	466	41,3	1.926	735	-	88,4
Mars	1,0	314	2.372	61	2.747	2,7	439	1.121	559	43,6	2.165	788	-	90,6
Avril	0,8	241	2.182	56	2.480	2,5	348	1.038	477	34,7	1.900	766	-	89,5
Mai	0,9	273	2.170	58	2.502	2,6	355	1.021	500	46,2	1.925	769	-	89,5
EXPORTATIONS.														
1936 L'année	6,5	625	16.402	4.833	21.866	67,1	1.083	8.885	9.490	219,7	19.745	903	-	91,0
1937 L'année	6,3	731	18.512	5.761	25.011	67,4	1.365	11.426	12.535	295,6	25.689	1.027	-	92,9
1937 Mars	0,6	81	1.453	527	2.062	6,1	141	1.079	1.097	61,1	2.384	1.156	-	93,4
Avril	0,8	92	1.486	549	2.127	8,5	140	980	1.132	29,0	2.290	1.076	-	92,5
Mai	0,8	91	1.512	525	2.129	7,7	156	945	1.031	23,2	2.162	1.016	-	89,2
Juin	0,7	54	1.720	575	2.349	7,0	100	982	1.160	13,9	2.263	963	-	99,5
Juillet	0,5	37	1.564	523	2.124	5,4	83	880	1.102	14,5	2.086	982	-	98,8
Août	0,5	39	1.576	489	2.104	5,1	88	878	1.064	20,6	2.056	977	-	94,4
Septembre	0,5	50	1.773	457	2.281	6,3	98	1.053	1.075	25,0	2.258	990	-	99,8
Octobre	0,7	54	1.756	470	2.280	8,8	105	1.092	1.162	19,4	2.387	1.047	-	99,2
Novembre	0,2	49	1.513	432	1.994	2,0	100	851	1.010	11,4	1.974	990	-	85,7
Décembre	0,2	61	1.613	412	2.086	2,0	126	941	1.026	16,8	2.112	1.013	-	88,3
1938 Janvier	0,4	54	1.311	366	1.732	4,7	115	778	901	16,9	1.815	1.048	-	88,9
Février	0,6	54	1.413	315	1.783	6,8	109	797	889	18,7	1.822	1.022	-	94,6
Mars	0,5	71	1.529	362	1.963	6,3	132	836	917	23,6	1.915	976	-	88,4
Avril	0,5	50	1.364	334	1.749	6,1	96	754	849	17,5	1.723	985	-	90,6
Mai	0,4	37	1.394	335	1.768	5,0	76	791	830	21,3	1.723	975	-	89,5

II. — RESUME D'APRES LE DEGRE D'ACHEVEMENT DES PRODUITS
(classification adoptée par le Conseil de la Société des Nations du 17 septembre 1935).

76

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)				VALEURS (millions de francs)			
	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (1)	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (1)
		simple	plus avancée			simple	plus avancée	
IMPORTATIONS.								
1936 L'année	24.694	7.511	641	32.846	11.032	5.456	4.815	21.708
1937 L'année	29.755	8.557	752	39.065	13.754	7.641	5.860	27.662
1937 Février	2.239	598	58	2.895	1.134	540	451	2.153
Mars	2.273	756	65	3.095	1.292	691	532	2.551
Avril	2.372	763	66	3.201	1.187	711	547	2.475
Mai	2.426	786	62	3.273	1.195	699	495	2.425
Juin	2.491	740	66	3.298	1.041	676	526	2.275
Juillet	2.420	754	57	3.231	932	684	464	2.111
Août	2.701	741	60	3.503	1.032	637	468	2.178
Septembre	2.668	674	61	3.403	1.129	608	494	2.262
Octobre	2.824	740	72	3.636	1.255	625	487	2.408
Novembre	2.522	700	69	3.292	1.189	599	488	2.305
Décembre	2.663	661	65	3.388	1.247	603	512	2.392
1938 Janvier	2.249	547	53	2.849	1.049	514	445	2.041
Février	2.056	511	54	2.621	944	501	480	1.926
Mars	2.114	575	58	2.747	978	608	539	2.165
Avril	1.925	504	51	2.480	877	521	460	1.900

EXPORTATIONS.

1936 L'année	9.822	10.580	1.463	21.866	4.153	8.283	7.193	19.745
1937 L'année	11.462	11.716	1.833	25.011	5.021	11.846	8.666	25.689
1937 Février	738	871	119	1.728	396	861	652	1.936
Mars	850	1.054	158	2.062	458	1.063	826	2.384
Avril	989	966	172	2.127	469	1.044	771	2.290
Mai	997	979	152	2.129	502	993	694	2.194
Juin	1.072	1.056	221	2.349	426	1.107	723	2.263
Juillet	973	1.009	142	2.124	319	1.000	630	2.086
Août	994	976	135	2.104	375	979	690	2.056
Septembre	1.070	1.065	146	2.281	413	1.031	799	2.258
Octobre	1.103	1.019	159	2.280	440	1.047	893	2.387
Novembre	940	884	169	1.994	372	957	639	1.974
Décembre	987	961	139	2.086	424	998	685	2.112
1938 Janvier	769	840	122	1.732	370	829	609	1.815
Février	833	826	125	1.783	335	831	641	1.822
Mars	954	857	150	1.963	403	830	664	1.915
Avril	916	686	147	1.749	359	689	665	1.723

(1) Y compris les articles non classables ou soumis à des conditions spéciales.

LE CHOMAGE.

I. — RENSEIGNEMENTS MENSUELS.

Source: Office national du Placement et du Chômage.

80

MOIS	Assurés ayant chômé au cours du mois								Journées perdues			
	Chiffres absolus				Moyennes par 100 assurés				par 1.000 assurés et par semaine	en % des journées de travail possible		
	en chômage complet		en chômage intermittent		en chômage complet		en chômage intermittent					
	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937
Mai	109.777	95.888	86.424	75.673	12,2	10,6	9,7	8,3	997	704	16,6	11,7
Juin	100.838	86.344	99.126	78.052	11,0	9,5	10,8	8,6	901	663	15,0	11,0
Juillet	105.558	84.348	84.367	78.831	11,4	9,3	9,1	8,7	858	654	14,3	10,9
Août	108.404	88.825	92.729	89.606	11,4	9,8	9,8	9,8	801	687	13,3	11,5
Septembre	105.978	90.574	78.948	84.282	11,3	9,9	8,4	9,3	773	687	12,9	11,5
Octobre	101.070	91.993	74.537	81.504	10,8	10,1	7,9	8,9	737	686	12,3	11,4
Novembre	112.881	115.564	94.332	110.176	12,1	12,7	10,1	12,1	848	872	14,1	14,5
Décembre	131.565	136.298	92.619	147.510	14,4	14,9	10,2	16,1	1.005	1.114	16,7	18,6
	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938
Janvier	131.645	146.678	97.737	178.668	14,5	15,9	10,7	19,4	993	1.213	16,6	20,2
Février	124.669	141.499	82.125	164.444	13,7	15,3	9,0	17,8	907	1.195	15,1	19,9
Mars	113.296	131.007	79.711	136.510	12,4	14,2	8,7	14,8	804	1.038	13,4	17,3
Avril	97.979	121.734	66.163	136.141	10,8	13,1	7,3	14,7	708	992	11,8	16,5

II. — CHOMAGE PAR PROVINCE.

Source : Office national du Placement et du Chômage.

a) Moyenne journalière des chômeurs contrôlés.

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total
	1937 Décembre	—		—	22	167.188	178.953	39.343	40.157	19.214	20.173	27.454	29.698	38.580	43.545	23.233	24.195	12.134	13.864	3.522	3.535	957	958
1938 Janvier	—	—	30	186.380	199.070	40.512	41.376	21.707	22.740	31.575	34.354	41.758	47.014	28.270	29.230	13.861	15.569	4.053	4.063	1.088	1.089	3.556	3.635
Février	—	—	24	184.141	196.006	39.309	40.146	21.710	22.720	30.778	33.175	41.253	46.402	28.258	29.111	14.241	15.750	3.892	3.904	988	989	3.716	3.809
Mars	—	—	24	158.122	168.985	36.438	37.244	17.995	18.905	25.791	28.068	35.408	39.985	24.780	25.588	11.717	13.109	2.751	2.765	510	511	2.732	2.858
Avril	—	—	23	148.533	158.932	34.420	35.228	16.610	17.522	23.977	25.949	33.889	38.435	23.290	24.026	10.753	12.079	2.523	2.532	417	418	2.654	2.743
Mai	—	—	29	149.692	163.941	33.947	34.891	17.036	18.146	23.344	26.101	34.723	41.120	23.723	24.697	11.212	13.169	2.563	2.572	431	432	2.713	2.813
1938 Avril	4	9	6	150.486	160.824	35.094	35.940	16.203	17.053	24.120	26.127	34.053	38.490	23.674	24.411	11.570	12.912	2.622	2.633	398	400	2.752	2.810
	11	16	6	148.403	158.670	34.322	35.142	16.764	17.694	23.749	25.747	33.717	38.019	23.479	24.214	10.865	12.249	2.513	2.522	408	409	2.588	2.674
	18	23	5	147.629	158.480	34.117	34.894	16.714	17.646	24.109	26.180	34.315	39.307	22.762	23.467	10.084	11.365	2.417	2.424	453	454	2.658	2.743
	25	30	6	147.463	157.680	34.103	34.883	16.775	17.714	23.955	25.783	33.542	38.071	23.154	23.918	10.380	11.671	2.519	2.529	413	414	2.622	2.697
Mai	2	7	6	155.791	169.488	34.515	35.427	17.397	18.496	25.138	27.891	35.778	41.671	24.498	25.461	12.167	14.120	2.863	2.872	475	476	2.960	3.074
	9	14	6	153.793	168.088	34.638	35.644	17.439	18.564	24.106	26.875	35.368	41.737	24.904	25.912	11.276	13.166	2.810	2.820	427	428	2.825	2.942
	16	21	6	149.110	163.504	33.431	34.361	17.034	18.143	23.474	26.270	34.841	41.344	23.693	24.664	11.061	13.032	2.456	2.464	434	435	2.686	2.791
	23	28	5	145.759	161.307	33.380	34.356	16.619	17.752	22.408	25.366	34.448	41.800	22.605	23.593	10.823	12.857	2.438	2.447	391	392	2.647	2.744
	30	4	6	143.353	156.877	33.683	34.577	16.619	17.708	21.438	23.979	33.135	39.165	22.726	23.670	10.668	12.618	2.229	2.237	419	419	2.436	2.504
Jun	6	11	5	140.919	154.267	33.596	34.536	16.138	17.170	21.379	23.737	32.939	39.061	21.448	22.361	10.216	12.099	2.307	2.317	471	471	2.425	2.515
	13	18	6	139.928	153.499	32.360	33.253	16.014	17.063	21.351	23.737	32.901	39.447	22.167	23.026	10.177	11.933	2.176	2.183	455	456	2.327	2.401
	20	25	6	140.251	153.648	32.762	33.697	16.032	17.108	21.615	23.860	32.358	38.500	22.489	23.360	10.028	12.032	2.071	2.081	434	434	2.462	2.576

b) Journées de chômage constatées, dimanches non compris

(milliers de journées).

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total
	1937 Décembre	—		—	22	3.649	3.903	852	870	419	440	600	648	842	948	510	532	266	303	78	78	21	21
1938 Janvier	—	—	30	5.546	5.916	1.195	1.221	647	677	943	1.023	1.239	1.391	847	875	414	466	122	122	32	32	107	109
Février	—	—	24	4.382	4.660	924	944	517	541	736	793	981	1.100	677	697	341	376	94	94	23	23	89	92
Mars	—	—	24	3.759	4.014	856	876	429	450	616	671	842	947	592	612	280	313	66	66	12	12	66	67
Avril	—	—	23	3.383	3.617	773	792	380	400	549	594	772	873	534	552	246	276	58	58	9	9	62	63
Mai	—	—	29	4.296	4.699	961	988	490	523	674	751	996	1.175	687	714	324	380	74	74	11	11	79	83
1938 Avril	4	9	6	894	955	206	211	97	102	144	156	202	228	142	146	69	77	16	16	2	2	16	17
	11	16	6	882	942	201	206	100	105	142	154	200	225	140	145	65	73	15	15	3	3	16	16
	18	23	5	731	784	167	171	83	88	120	130	170	194	113	117	50	56	12	12	2	2	14	14
	25	30	6	876	936	199	204	100	105	143	154	200	226	139	144	62	70	15	15	2	2	16	16
Mai	2	7	6	925	1.005	202	208	103	110	150	166	212	246	147	152	73	84	17	17	3	3	18	19
	9	14	6	913	997	203	209	104	111	144	160	210	247	149	155	67	78	17	17	2	2	17	18
	16	21	6	885	969	196	201	101	108	140	156	207	245	142	147	66	78	15	15	2	2	16	17
	23	28	5	721	797	163	168	82	88	112	126	170	205	113	118	54	64	12	12	2	2	13	14
	30	4	6	852	931	197	202	100	106	128	143	197	232	136	142	64	76	13	13	2	2	15	15
Jun	6	11	5	697	762	164	169	80	85	106	118	163	192	107	111	51	60	12	12	2	2	12	13
	13	18	6	830	909	189	195	95	101	127	141	195	233	133	138	61	71	13	13	3	3	14	14
	20	25	6	832	910	192	198	95	101	129	142	192	227	135	140	60	72	12	12	3	3	14	15

STATISTIQUES BANCAIRES.

I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE.

a) Banque Nationale de Belgique.

Principaux postes des situations hebdomadaires
(millions de francs).

1° Jusque décembre 1937.

PÉRIODES	Encaisse-or	Portefeuille effets et valeurs sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger	Avances sur fonds publics belges	Bons, annuités et titres d'obligations	Billets en circulation	Comptes courants		Total des engagements à vue	Rapport p. c. de l'encaisse-or aux engagements à vue	Taux d'escompte des traites acceptées	Taux des prêts sur fonds publics
						Particuliers	Trésor				
<i>Moyennes annuelles :</i>											
1936.....	17.954	6.590	390	793	21.697	4.335	148	26.180	68,57	2, —	3, —
1937.....	17.904	6.664	191	787	22.067	3.351	515	25.933	69,04	2, —	3, —
<i>Moyennes mensuelles :</i>											
1937 Avril.....	18.066	6.721	189	774	22.102	3.228	839	26.169	69,04	2, —	3, —
Mai.....	17.937	6.676	184	774	22.001	3.331	647	25.979	69,04	2, —	3, —
Juin.....	18.177	6.815	184	774	22.021	3.550	789	26.360	68,96	2, —	3, —
Juillet.....	18.441	6.986	170	763	22.418	3.323	1.000	26.741	68,96	2, —	3, —
Août.....	17.994	6.788	170	761	22.145	3.282	655	26.082	68,99	2, —	3, —
Septembre.....	17.734	6.519	197	761	22.097	3.145	351	25.593	69,29	2, —	3, —
Octobre.....	17.275	6.284	190	761	21.865	2.904	131	24.900	69,38	2, —	3, —
Novembre.....	16.750	6.310	194	761	21.557	2.665	199	24.421	68,59	2, —	3, —
Décembre.....	17.274	6.402	187	761	21.464	3.286	292	25.042	68,98	2, —	3, —

2° Depuis janvier 1938.

PÉRIODES	Encaisse-or	Devises étrangères et valeurs-or	Portefeuille		Avances sur fonds publics belges	Créances sur l'État	Billets en circulation	Comptes courants		Total des engagements à vue	Rapport p. c. de l'encaisse-or aux engagements à vue	Taux d'escompte des traites acceptées	Taux des prêts sur fonds publics.
			effets sur la Belgique	effets sur l'étranger				Divers	Trésor public				
<i>Moyennes mensuelles :</i>													
1938 Janvier.....	17.766	4.897	1.038	14	159	748	21.578	3.878	143	25.599	69,40	2, —	3, —
Février.....	17.539	5.247	980	14	167	748	21.665	3.935	76	25.676	68,31	2, —	3, —
Mars.....	16.542	5.347	992	15	189	748	21.954	2.687	173	24.814	66,66	2, —	3, —
Avril.....	15.658	5.660	964	16	175	748	22.077	1.972	139	24.188	64,74	2, —	3, —
Mai.....	14.159	4.188	1.998	24	592	748	21.068	1.474	140	22.682	62,42	3,35	4,35
Juin.....	13.853	3.722	2.320	25	428	748	20.660	1.288	123	22.071	62,77	3, —	4, —
<i>Données hebdomadaires</i>													
1938 Juin 1.....	13.423	3.712	2.508	29	672	748	20.785	1.066	217	22.068	60,83	3, —	4, —
9.....	13.686	3.712	2.422	28	471	748	20.704	1.272	55	22.031	62,12	3, —	4, —
16.....	13.886	3.712	2.290	28	372	748	20.545	1.393	74	22.012	63,08	3, —	4, —
23.....	14.091	3.711	2.260	27	253	748	20.453	1.568	53	22.074	63,84	3, —	4, —
30.....	14.180	3.762	2.122	16	375	748	20.815	1.139	216	22.170	63,96	3, —	4, —

b) Banque du Congo belge.

Principaux postes des situations mensuelles
(millions de francs).

PÉRIODES	ENCAISSE			Encaisses diverses et avoirs en banque	Effets sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	Débiteurs	Circulation (billets et monnaies métalliques)	CRÉDITEURS		Proportion de l'encaisse à la circulation %
	Lingots et monnaies d'or	Devises-or	Totale					à vue	à terme	
1936 Moyenne.....	85,8	46,8	132,6	293,0	145,0	157,3	265,8	420,3	67,7	49,91
1937 Moyenne.....	98,3	67,4	165,7	344,1	174,4	168,3	342,6	559,5	58,6	48,39
1937 28 février.....	85,8	66,3	152,1	296,8	133,6	196,7	324,7	460,1	49,3	46,85
31 mars.....	85,8	66,3	152,1	320,9	142,3	187,7	318,9	549,6	50,2	47,72
30 avril.....	85,8	66,3	152,1	229,5	162,4	163,5	316,5	457,1	50,0	48,07
31 mai.....	85,8	75,0	160,8	264,7	150,2	163,0	332,8	475,1	43,6	48,32
30 juin.....	85,8	87,0	172,8	336,6	159,2	163,3	343,5	590,8	52,0	50,31
31 juillet.....	85,8	87,0	172,8	247,4	160,5	163,0	351,3	451,3	56,8	49,20
31 août.....	85,8	87,0	172,8	285,1	151,1	160,7	352,3	462,8	66,6	49,05
30 septembre.....	85,8	87,0	172,8	461,2	198,3	165,2	351,0	689,2	65,1	49,23
31 octobre.....	135,9	37,0	172,9	529,9	198,8	158,9	352,9	753,8	70,4	48,99
30 novembre.....	135,9	37,0	172,9	553,3	252,4	144,8	355,2	825,4	76,6	48,67
31 décembre.....	135,9	47,0	182,9	306,9	224,8	189,9	387,1	560,5	73,9	47,25
1938 31 janvier.....	135,9	47,0	182,9	250,5	224,3	178,9	400,3	475,9	84,2	45,68
28 février.....	135,9	47,0	182,9	285,1	217,4	174,9	392,1	499,7	84,8	46,64
31 mars.....	135,9	47,0	182,9	286,0	187,7	173,1	376,0	501,8	83,6	48,64
30 avril.....	135,9	47,0	182,9	283,9	178,6	170,4	363,9	510,9	69,8	50,26

c) Situations trimestrielles des banques belges (1).

1° Situations globales publiées par la Commission bancaire

(millions de francs).

ACTIF.

PASSIF.

RUBRIQUES	1935	1936	1937				RUBRIQUES	1935	1936	1937			
	31 décembre	31 décembre	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre		31 décembre	31 décembre	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
DISPONIBLE ET RÉALISABLE :							EXIGIBLE :						
Capital non versé	251	231	231	229	229	224	Banquiers créiteurs	2.528	2.959	2.596	2.637	2.566	2.340
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	4.455	3.756	2.924	2.962	2.048	2.975	Dépôts et comptes courants :						
Banquiers débiteurs	3.135	4.473	4.156	4.440	5.077	4.605	a) à vue et à moins de 30 jours	16.067	17.312	17.004	17.881	17.292	16.343
Effets à recevoir	4.456	4.462	4.444	4.698	4.558	4.446	b) à plus de 30 jours	3.036	3.300	3.586	3.377	3.302	3.288
Comptes courants débiteurs	8.133	7.903	8.291	8.429	8.385	7.990	Bons de caisse et obligations	69	56	58	64	64	61
Fonds publics belges	3.122	4.459	4.710	4.680	4.399	3.800	Divers	1.463	1.834	2.185	2.188	2.444	2.274
Fonds publics étrangers	120	152	207	278	119	86	Total exigible	23.163	25.461	25.429	26.147	25.668	24.306
Actions de banques	337	333	322	324	327	259	NON EXIGIBLE :						
Autres actions	487	494	485	475	483	478	Capital social	2.827	2.795	2.798	2.810	2.804	2.845
Obligations	3	30	19	9	22	18	Réserve légale	128	131	126	146	139	140
Participations syndicales et valeurs à réaliser	27	34	78	107	160	88	Réserves indisponibles	4	1	1	2	1	—
Valeurs de la réserve légale	109	122	123	139	139	140	Réserves disponibles	352	374	388	391	398	392
Divers	1.505	2.009	2.218	2.186	2.516	2.012	Provisions	192	39	45	38	38	37
Total disponible et réalisable	26.140	28.458	28.208	28.956	28.462	27.121	Souscription augmentation de capital	—	—	—	—	—	2
IMMOBILISÉ :							Total non exigible	3.503	3.340	3.358	3.387	3.380	3.416
Frais de constitution et premier établissement	5	3	3	3	3	4	Total général	26.666	28.801	28.787	29.534	29.048	27.722
Immeuble, matériel et mobilier ..	521	579	576	575	583	597							
Total immobilisé	526	582	579	578	586	601							
Total général	26.666	29.040	28.787	29.534	29.048	27.722							

(1) Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques, voir tableau n° 35.

2° Situation globale des banques belges au 31 mars 1938,
publiée par les soins de la Banque Nationale de Belgique

ACTIF.

(millions de francs).

PASSIF.

85

A. Opérations d'épargne (art. 15, arrêté royal 42)	—	—	A. Opérations d'épargne (art. 15, arrêté royal 142)	—	—
B. Disponible et réalisable:			B. Exigible		
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux..	1.703		Créanciers privilégiés ou garantis	130	
Prêts au jour le jour	759		Emprunts au jour le jour	127	
Banquiers	3.879		Banquiers	1.779	
Maison-mère, succursales et filiales	718		Maison-mère, succursales et filiales	440	
Autres valeurs à recevoir à court terme	1.782		Acceptations	894	
Portefeuille-effets	4.280		Autres valeurs à payer à court terme	561	
Reports et avances sur titres	1.604		Créditeurs pour effets à l'encaissement	908	
Débiteurs par acceptations	894		Dépôts et comptes courants	18.990	
Débiteurs divers	5.552		a) à vue et à un mois au plus ..	16.699	
Portefeuille-titres	5.719		b) à plus d'un mois	2.291	
a) Valeurs de la réserve légale ..	141		Obligations et bons de caisse	55	
b) Fonds publics belges	4.519		Montants à libérer sur titres et participations...	232	
c) Fonds publics étrangers	60		Divers	657	
d) Actions de banques	309		<i>Total de l'exigible...</i>	24.773	
e) Autres titres	690				
Divers	452		C. Non exigible :		
Capital non versé	51		Capital	2.648	
<i>Total disponible et réalisable...</i>	27.393		Fonds indisponible par prime d'émission	64	
			Réserve légale (art. 13, arrêté royal 185)	145	
C. Immobilisé :			Réserve disponible	333	
Frais de constitution et de premier établissement.	5		Provisions	78	
Immeubles	340		<i>Total du non exigible...</i>	3.268	
Participations dans les filiales immobilières	171				
Créances sur les filiales immobilières	120		<i>Total général...</i>	28.041	
Matériel et mobilier	12				
<i>Total de l'immobilisé...</i>	648				
Total général...	28.041				

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES.

a) Taux d'escompte des principales banques d'émission.

86

	Depuis le	%		Depuis le	%
Allemagne	22 septembre 1932	4,—	Indes	30 novembre 1935	3,—
Belgique	30 mai 1938	3,—	Italie	18 mai 1936	4,50
Bulgarie	15 août 1935	6,—	Japon	11 mars 1938	3,46
Danemark	19 novembre 1936	4,—	Lettonie (1)	1 novembre 1936	5,50
Dantzig	2 janvier 1937	4,—	Lithuanie	1 juillet 1938	5,—
Esthonie	1 octobre 1935	4,50	Norvège	5 janvier 1938	3,50
États-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	27 août 1937	1,—	Pologne	18 décembre 1937	4,50
Finlande	3 décembre 1934	4,—	Portugal	11 août 1937	4,—
France	13 mai 1938	2,50	Roumanie	5 mai 1938	3,50
Grande-Bretagne	30 juin 1932	2,—	Suède	1 décembre 1933	2,50
Grèce	4 janvier 1937	6,—	Suisse	26 novembre 1936	1,50
Hollande	3 décembre 1936	2,—	Tchécoslovaquie	1 janvier 1936	3,—
Hongrie	29 août 1935	4,—	Yougoslavie	1 février 1935	5,—

(1) Taux pour effets de maisons de commerce. Pour institutions de crédit : 5 p. c.

b) Banque de France.

Situations hebdomadaires

(en millions de francs).

86

DATES	Encaisse-or (Monnaies et lingots)	Disponibilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et effets publics			Avances sur titres	Avances provisoires sans intérêt à l'État (Conventions du 18 juin 1936 et du 30 juin 1937)	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ens. des engag. à vue %
			Effets de commerce escomptés		Effets négociables achetés					
			sur la France	sur l'étranger						
1936 Moyen. ann..	60.130	53,1	11.602	80,0	1.518	3.468	11.087	84.223	10.423	63,53
1937 Moyen. ann..	56.612	15,1	9.374	16,4	1.393	3.856	24.931	88.288	17.726	53,40
1937 9 avril....	57.359	13,0	9.032	14,4	1.503	3.802	20.003	86.298	18.058	54,96
7 mai....	57.359	12,8	9.156	15,6	1.431	3.906	19.991	86.870	17.264	55,08
10 juin....	57.359	14,8	8.205	15,5	1.408	3.914	19.980	86.451	16.633	55,64
8 juillet..	48.859	14,0	10.758	15,7	1.288	4.190	23.914	88.643	12.659	48,23
5 août...	55.717	15,7	9.493	18,5	1.247	4.129	23.878	89.604	16.959	52,29
9 septemb.	55.761	14,3	8.544	14,7	1.185	3.841	26.008	89.370	17.706	52,08
7 octobre..	55.805	17,6	11.141	17,9	1.150	3.983	26.918	90.991	19.185	50,65
4 novemb..	55.805	17,5	9.778	20,6	1.324	4.004	26.918	91.891	16.945	51,27
9 décemb..	58.932	17,9	9.093	18,1	1.284	3.762	26.918	91.143	18.980	53,51
1938 6 janvier..	58.933	19,8	8.767	18,7	1.241	3.909	31.909	93.474	21.622	51,20
10 février..	55.806	21,0	11.540	20,2	1.193	3.860	31.904	92.574	22.757	48,39
10 mars...	55.807	17,5	11.072	20,6	1.206	3.787	33.704	93.631	23.227	47,76
7 avril....	55.807	20,0	10.903	21,3	1.194	3.754	39.554	98.144	23.574	45,85
5 mai....	55.807	20,1	10.657	20,2	1.187	3.878	40.134	98.960	23.615	45,53
9 juin....	55.808	19,5	7.594	16,3	1.067	3.514	40.134	100.235	18.930	46,83

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 %, depuis le 13 mai 1938.
précédent : 3 %, depuis le 13 novembre 1937.

c) Bank of England.

Situations hebdomadaires

(en milliers de £).

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts				Rapport de l'encaisse du Bank. Departm. au solde de ses dépôts %
	Or (Issue Departm.)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Departm.)	Valeurs garanties par l'État	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble		Organismes publics	Banques	Autres dépôts	Total	
1936 Moyen. ann..	227.707	850	88.799	9.809	17.070	115.678	431.441	16.723	96.212	38.465	151.400	35,4
1937 Moyenn. ann.	321.351	1.071	98.357	6.855	21.164	126.376	479.590	19.514	97.155	37.243	153.912	29,6
1937 7 avril....	313.662	922	101.072	7.395	22.301	130.768	469.970	24.512	94.831	38.367	157.710	28,2
5 mai....	313.662	949	103.095	5.441	20.962	129.498	475.159	16.381	97.175	37.661	161.217	26,0
9 juin....	321.261	893	101.203	4.833	21.074	127.110	476.541	10.687	107.429	36.776	154.892	29,4
7 juillet..	326.407	888	96.625	9.035	20.433	126.093	494.425	15.255	88.541	37.155	140.951	23,3
4 août...	326.407	1.115	110.205	6.445	20.146	136.796	503.877	9.810	95.491	36.995	142.296	16,6
8 septemb.	326.407	1.620	107.142	5.121	21.030	133.293	489.148	11.969	105.702	36.256	153.927	25,2
6 octobre..	326.407	1.697	106.533	10.837	20.897	138.267	491.834	17.954	102.131	36.805	156.890	23,1
10 novemb.	326.407	1.529	103.908	8.413	20.743	133.064	485.573	30.679	90.909	36.094	157.682	26,8
8 décemb..	326.407	1.172	87.243	9.641	20.955	117.839	492.831	11.742	106.310	36.658	154.710	35,3
1938 5 janvier..	326.407	703	108.338	15.088	21.137	144.563	492.576	14.442	129.235	37.387	181.064	30,1
9 février..	326.407	581	93.273	9.559	18.957	121.789	476.071	16.077	102.907	35.649	154.533	32,9
9 mars...	326.407	825	105.221	6.525	21.473	133.219	479.260	12.572	114.280	36.091	162.943	29,4
6 avril....	326.407	843	111.886	10.120	20.150	142.156	489.694	12.833	112.447	36.760	162.040	23,1
4 mai....	326.408	794	117.766	8.189	19.265	145.220	490.533	10.742	117.453	35.971	164.166	22,3
8 juin....	326.410	856	111.421	7.937	20.167	139.525	490.721	11.732	111.110	35.425	158.267	23,0

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 30 juin 1932.
précédent : 2 1/2 %, depuis le 12 mai 1932.

d) **Nederlandsche Bank.**
Situations hebdomadaires
(en millions de florins).

86

DATES	Encaisse métallique	Portefeuille-effets		Avances sur nantissements			Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (partiers et Trésor)	Rapport de l'encaisse métallique aux engagem. à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger	de titres	de marchand. et warrants	Total			
1936 Moyenne annuelle.....	671	28,4	1,8	165	4,3	169	769	121	75,39
1937 Moyenne annuelle.....	1.158	17,2	3,2	183	2,8	186	828	555	83,71
1937 5 avril.....	937	20,6	2,4	172	4,4	177	809	344	81,19
10 mai.....	1.072	19,1	2,4	178	4,1	182	825	468	82,87
7 juin.....	1.165	18,2	2,4	167	3,5	171	824	552	84,67
5 juillet.....	1.264	14,9	2,4	168	2,1	170	848	626	85,80
9 août.....	1.284	12,9	2,4	178	2,2	180	832	669	85,57
6 septembre.....	1.284	11,0	2,5	178	1,5	180	845	654	85,65
4 octobre.....	1.293	10,7	5,1	196	1,4	197	863	664	84,72
8 novembre.....	1.412	9,6	5,1	189	1,7	191	882	751	86,45
6 décembre.....	1.382	26,2	5,1	188	2,1	190	878	745	85,19
1938 10 janvier.....	1.402	2,8	5,1	199	2,5	202	875	754	86,08
7 février.....	1.433	9,0	5,2	235	2,0	237	869	832	84,23
7 mars.....	1.470	8,7	5,2	284	1,4	285	884	903	82,27
4 avril.....	1.479	9,1	5,4	297	1,0	298	934	876	81,70
9 mai.....	1.500	9,2	5,4	331	0,7	332	931	934	80,46
7 juin.....	1.500	8,6	5,4	329	1,1	330	932	933	80,47

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 3 décembre 1936.
précédent : 2,5 %, depuis le 20 octobre 1936.

e) **Banque Nationale Suisse.**
Situations hebdomadaires
(en millions de francs suisses).

DATES	Encaisse-or	Disponibilités à l'étranger	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissements	Corres-pondants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1936 Moyenne annuelle.....	1.708	18	94,0	64,5	13,6	1.298	624	89,78
1937 Moyenne annuelle.....	2.638	182	12,0	32,5	12,3	1.382	1.480	98,56
1937 7 avril.....	2.718	16	14,6	37,4	6,1	1.356	1.428	98,19
7 mai.....	2.623	19	14,2	31,5	7,2	1.358	1.322	98,54
7 juin.....	2.624	20	11,8	30,9	5,4	1.345	1.329	98,91
7 juillet.....	2.624	66	11,2	30,3	10,4	1.379	1.340	98,93
7 août.....	2.568	136	6,9	28,2	9,5	1.382	1.344	99,20
7 septembre.....	2.543	217	9,3	27,2	11,4	1.387	1.394	99,23
7 octobre.....	2.531	474	9,1	27,8	14,7	1.414	1.614	99,27
6 novembre.....	2.708	484	10,2	27,5	19,4	1.419	1.810	98,88
7 décembre.....	2.663	490	10,5	32,8	22,5	1.432	1.777	98,27
1938 7 janvier.....	2.699	492	8,9	25,2	27,3	1.465	1.785	98,18
7 février.....	2.881	493	7,7	23,2	28,0	1.425	2.007	98,30
7 mars.....	2.890	491	7,6	22,4	27,7	1.455	1.981	98,39
7 avril.....	2.884	486	8,9	22,7	23,2	1.508	1.915	98,44
7 mai.....	2.873	440	6,4	21,5	8,3	1.505	1.904	97,17
7 juin.....	2.836	382	23,0	21,5	24,4	1.602	1.848	96,08

Taux d'escompte { actuel : 1 ½ %, depuis le 26 novembre 1936.
précédent : 2 %, depuis le 9 septembre 1936.

f) Reichsbank.
Situations hebdomadaires
(en millions de RM.).

DATES	Encaisse-or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divisionnaires	Valeurs servant de couverture additionn.	Porte-feuille-effets	Avances sur nantissem.	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagem. à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagem. à vue %
1936 Moyenne annuelle.....	69,9	5,4	182	257	4.295	48,8	22,1	4.232	708	1,52
1937 Moyenne annuelle.....	68,8	5,8	192	133	4.893	43,3	14,7	4.778	739	1,35
1937 7 avril.....	67,7	5,8	226	145	4.728	31,9	0,6	4.646	816	1,35
7 mai.....	68,4	5,8	148	105	4.968	48,3	5,7	4.816	776	1,33
7 juin.....	68,8	5,5	179	104	4.796	40,7	1,2	4.726	678	1,37
7 juillet.....	69,0	5,7	175	104	4.954	37,6	4,3	4.793	698	1,36
7 août.....	69,1	5,9	159	104	4.988	25,2	3,2	4.867	593	1,37
8 septembre.....	70,0	5,8	141	104	5.104	40,6	1,5	4.936	665	1,35
7 octobre.....	70,1	5,9	133	105	5.285	35,7	0,1	5.035	745	1,31
6 novembre.....	70,1	5,9	137	105	5.249	39,9	0,4	5.025	672	1,34
7 décembre.....	70,5	5,6	138	105	5.361	42,8	0,1	5.075	703	1,32
1938 7 janvier.....	70,7	5,8	169	107	5.299	47,8	28,6	5.118	723	1,31
7 février.....	70,8	5,5	185	111	5.167	59,8	4,9	4.957	744	1,34
7 mars.....	70,8	5,4	182	108	5.369	43,3	2,2	5.086	811	1,29
7 avril.....	70,8	5,3	181	114	5.504	47,6	16,1	5.476	1.245	1,13
7 mai.....	70,8	5,4	189	121	5.623	42,5	0,1	5.860	953	1,12
7 juin.....	70,8	5,6	163	545	5.766	54,3	0,9	6.145	1.110	1,05

Taux d'escompte { actuel : 4 %, depuis le 22 septembre 1932.
précédent : 5 %, depuis le 28 avril 1932.

g) Federal Reserve Banks.
Situations hebdomadaires
(en millions de \$).

DATES	RÉSERVES		EFFETS		Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or sur le Trésor	Autres réserves	escomptés	achetés sur le marché libre				
1936 Moyenne annuelle.....	8.126	293	6,2	3,7	2.430	3.919	6.737	79,0
1937 Moyenne annuelle.....	8.939	297	13,9	3,4	2.504	4.221	7.326	80,0
1937 7 avril.....	8.855	274	8,1	3,4	2.459	4.179	7.205	80,2
5 mai.....	8.853	279	16,8	3,7	2.526	4.208	7.265	79,6
9 juin.....	8.849	306	14,3	5,8	2.526	4.202	7.293	79,6
7 juillet.....	8.846	278	13,0	3,7	2.526	4.252	7.212	79,6
4 août.....	8.843	312	15,4	3,1	2.526	4.222	7.265	79,7
8 septembre.....	8.840	271	23,6	3,1	2.526	4.295	7.154	79,6
6 octobre.....	9.138	301	23,1	2,8	2.526	4.284	7.501	80,1
3 novembre.....	9.134	308	24,3	2,8	2.526	4.284	7.481	80,3
8 décembre.....	9.132	311	17,4	2,8	2.564	4.295	7.524	79,9
1938 5 janvier.....	9.129	363	11,1	0,5	2.564	4.258	7.602	80,0
9 février.....	9.126	438	11,2	0,5	2.564	4.125	7.795	80,2
9 mars.....	9.188	472	8,4	0,5	2.564	4.134	7.881	80,4
6 avril.....	9.231	445	11,3	0,5	2.564	4.158	7.875	80,4
4 mai.....	10.650	435	8,2	0,5	2.564	4.148	9.286	82,5
8 juin.....	10.647	398	8,6	0,5	2.564	4.136	9.251	82,5

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York { actuel : 1 %, depuis le 27 août 1937.
précédent : 1,50 %, depuis le 2 février 1934.

h) **Sveriges Riksbank.**

Situations à fin de mois

(en millions de Kr.).

ÉPOQUES (fin d'année ou de mois)	Encaisse métallique (1)	Or déposé à l'étranger et non compris dans l'encaisse métallique	Comptes- courants à l'étranger	TITRE D'ÉTAT		EFFETS PAYABLES		Avances et avances en comptes- courants	Billets en circulation	COMPTES-COURANTS				Droit d'émission total (2)	RAPPORT EN %	
				Suédois	Étrangers	en Suède	à l'étranger			de l'État	de banques commer- ciales	autres comptes	de banques étrangères		de l'encaisse métallique aux billets en circulation	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1935.....	408	—	207	28,5	68,4	11,9	365	30,1	786	180	181	21,5	11,6	1.111	51,89	36,70
1936.....	459	69,8	259	29,7	70,4	12,2	391	25,3	893	278	294	15,4	3,0	1.269	51,45	36,21
1937 Mars.....	462	69,4	320	28,9	23,3	11,2	547	21,7	873	112	590	13,9	60,3	1.274	52,91	36,26
Avril.....	463	69,3	284	28,5	30,7	11,5	559	22,3	862	135	587	13,2	46,8	1.275	53,69	36,28
Mai.....	464	69,1	315	2,0	31,7	12,3	576	26,5	837	208	583	12,8	49,3	1.278	55,43	36,30
Juin.....	465	68,9	269	2,0	31,8	12,6	660	27,6	872	212	574	11,1	54,4	1.280	53,32	36,33
Juillet.....	466	68,8	269	2,0	52,1	12,8	660	28,6	863	137	673	9,9	59,6	1.282	54,02	36,35
Août.....	467	68,6	284	2,0	47,6	12,0	687	25,3	885	115	705	10,1	57,7	1.284	52,79	36,37
Septembre.....	468	68,5	340	2,0	42,0	12,7	696	26,0	947	129	696	9,2	64,3	1.286	49,37	36,39
Octobre.....	469	68,4	346	2,0	44,6	13,4	704	24,3	931	118	730	8,5	67,8	1.287	50,32	36,41
Novembre.....	469	68,3	347	3,1	46,4	13,7	695	26,7	893	365	544	8,0	59,2	1.289	52,56	36,42
Décembre.....	471	68,1	256	6,1	39,6	12,8	749	25,4	980	311	434	6,4	61,4	1.291	48,02	36,45
1938 Janvier.....	472	67,9	279	12,1	41,9	12,2	710	23,0	906	277	537	6,3	58,4	1.294	52,11	36,48
Février.....	473	84,3	267	17,1	47,1	11,7	654	21,4	921	300	476	5,8	46,6	1.296	51,37	36,50
Mars.....	494	80,8	290	21,1	50,6	12,6	573	21,4	965	269	434	7,6	47,8	1.338	51,19	36,92
Avril.....	521	54,4	299	31,1	38,0	12,6	564	20,1	948	293	437	6,2	49,4	1.393	55,01	37,44
Mai.....	524	76,0	347	36,1	39,1	13,0	489	20,7	931	403	380	5,7	47,4	1.398	56,28	37,48
Juin.....	525	90,0	307	41,1	41,4	12,5	524	22,2	972	392	373	6,2	58,7	1.400	54,03	37,50

Taux d'escompte { actuel : 2 ½ % depuis le 1^{er} décembre 1933.
précédent : 3 % depuis le 1^{er} juin 1933.

(1) L'encaisse métallique comprend l'or de la banque déposé en Suède, augmenté de la partie de l'or déposé à l'étranger, correspondant à 15 p. c. du total de l'encaisse métallique.

(2) Le contingent d'émission est fixé au double de l'encaisse métallique plus, depuis le 30 juin 1933, 350 millions de Kr.

III. — BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE.

SITUATION en milliers de francs suisses-or [unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)].

ACTIF.

PASSIF.

	Au 31 mai 1938		Au 30 juin 1938			Au 31 mai 1938		Au 30 juin 1938	
		%		%			%		%
I. Or en lingots.....	32.272	5,0	29.340	4,5	I. Capital				
II. Encaisse :					Capital autorisé et émis : 200.000 actions	500.000	—	500.000	—
A la banque et en compte courant dans d'au-					de 2.500 francs suisses-or chacune.....	125.000	19,3	125.000	19,3
tres banques.....	21.012	3,2	41.072	6,3	Actions libérées de 25 %.....				
III. Fonds à vue placés à intérêts.....	16.473	2,5	15.310	2,4	II. Réserves :				
IV. Portefeuille réescomptable :					1° Fonds de réserve légale.....	4.688		4.688	
1° Effets de commerce et acceptations de					2° Fonds de réserve de dividendes.....	6.528		6.528	
banque.....	140.112	21,6	141.848	21,9	3° Fonds de réserve générale.....	13.055		13.055	
2° Bons du Trésor.....	100.292	15,5	106.568	16,5		24.271	3,7	24.271	3,7
	240.404		248.416		III. Engagements à long terme:				
V. Fonds à terme placés à intérêts :					1° Compte de Trusts des annuités.....	153.158	23,6	153.589	23,7
1° A 3 mois au maximum.....	51.720	8,0	54.687	8,4	2° Dépôt du gouvernement allemand.....	76.579	11,8	76.794	11,9
2° De 3 à 6 mois d'échéance.....	1.528	0,2	17	—	3° Dépôt du gouvernement français (Sarre) ..	848	0,1	850	0,1
	53.248		54.704		4° Fonds de garantie du gouvernement français	25.876	4,0	25.931	4,0
VI. Effets et placements divers :						256.461		257.164	
1° A 3 mois d'échéance au maximum :					IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :				
a) Bons du Trésor.....	30.110	4,7	23.265	3,6	1° Banques centrales pour leur compte :				
b) Placements divers.....	83.078	12,8	50.419	7,8	a) De 3 à 6 mois d'échéance.....	4.584	0,7		
2° De 3 à 6 mois d'échéance :					b) A 3 mois maximum.....	122.953	19,0	125.574	19,4
a) Bons du Trésor.....	24.210	3,7	32.179	5,0	c) A vue.....	56.345	8,7	57.368	8,9
b) Placements divers.....	74.865	11,6	84.503	13,1	2° Banques centrales pour le compte d'autres				
3° A plus de 6 mois d'échéance :					déposants :				
a) Bons du Trésor.....	36.457	5,6	35.556	5,5	A vue.....	1.861	0,3	1.806	0,3
b) Placements divers.....	34.085	5,3	31.982	4,9	Autres déposants :				
	282.805		257.904		a) A 3 mois au maximum.....	1.612	0,3	1.390	0,2
VII. Autres actifs :					b) A vue.....	1.262	0,2	1.376	0,2
1° Garantie reçue de Banques centrales sur	820	0,1	831	0,1	2° Banques centrales pour le compte d'autres				
effets cédés (comme ci-contre).....	1.371	0,2	259	—	déposants :				
2° Autres postes.....			1.090		A vue.....	2.874		2.766	
	2.191		1.090		V. Dépôts à vue (or).....	9.794	1,5	9.807	1,5
TOTAUX...	648.405	100	647.836	100	VI. Bénéfices à répartir le 1 ^{er} juillet 1938 :				
					1° Dividende arrêté en monnaies nationales				
					pour paiement aux actionnaires au taux de	7.483		7.492	
					6 % par an.....				
					2° Participation des déposants à long terme	423		424	
					d'après l'article 53 (e) des Statuts.....				
						7.906	1,2	7.916	1,2
					VII. Postes divers :				
					1° Garantie donnée sur effets de commerce				
					cédés.....	2.513	0,4	1.396	0,2
					2° Autres postes.....	33.843	5,2	34.768	5,4
						36.356		36.164	
					TOTAUX...	648.405	100	647.836	100

NOTE. — L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de banques centrales et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux dont la Banque des Règlements internationaux est le mandataire-trustée ou l'agent fiscal ne sont pas inclus dans ces situations.

TABLE DES MATIÈRES DES STATISTIQUES COURANTES.

	Tabl.		Tabl.
STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE DE LA BELGIQUE	1	II. — Indices des prix de détail et du coût de la vie	46
LE MARCHÉ DE L'ARGENT.		a) prix de détail en Belgique;	
I. — Taux d'escompte et de prêts	2	b) coût de la vie en Belgique;	
II. — Taux des certificats de Trésorerie et des bons à court terme	3	c) coût de la vie ou prix de détail à l'étranger.	
III. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne	4	III. — Prix de gros de produits industriels...	47
LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX.		IV. — Prix des grains et de denrées agricoles.	48
I. — Cours des changes au comptant à la Bourse de Bruxelles	10	LA PRODUCTION.	
II. — Change à terme	11	I. — Charbonnière et métallurgique	55
a) change à 1 mois;		II. — Productions diverses	56
b) change à 3 mois.		III. — La construction	57
III. — Cours des métaux précieux à Londres..	12	IV. — L'électricité	58
LE MARCHÉ DES CAPITAUX.		V. — Le gaz	59
I. — Indice de la Bourse de Bruxelles	15	LA CONSOMMATION.	
II. — Rendement de fonds d'État belges et congolais	16	I. — Indices des ventes à la consommation.	65
III. — Émissions de capitaux en Belgique et au Congo belge	17	II. — Le tabac	66
a) tableau rétrospectif;		III. — Les abatages	67
b) détail des émissions;		LES TRANSPORTS.	
c) groupement par importance du capital.		I. — Société nationale des Chemins de fer belges	70
IV. — Recours des pouvoirs publics à l'emprunt	18	a) recettes et dépenses d'exploitation;	
V. — Inscriptions hypothécaires	19	b) wagons fournis à l'industrie;	
LE MARCHÉ DES FINANCES PUBLIQUES.		c) trafic :	
Rendement des impôts	25	1° trafic général;	
LE MARCHÉ DES REVENUS ET L'ÉPARGNE.		2° grosses marchandises :	
I. — Rendement des sociétés anonymes belges	30	A) ensemble du trafic;	
a) détail par industries;		B) service interne belge.	
b) tableau rétrospectif.		II. — Les ports	71
II. — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	31	a) Anvers;	
a) dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne;		b) Gand;	
b) versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite.		c) Bruges et Zeebrugge;	
III. — Indice trimestriel des salaires	32	d) Grand-Bruxelles;	
LE MARCHÉ DES AFFAIRES.		e) Ostende.	
I. — Chambres de compensation	35	LE COMMERCE EXTÉRIEUR.	
II. — Chèques postaux	36	I. — Classification adoptée par la Convention de Bruxelles	75
III. — Demandes en autorisation d'établissements classés	37	II. — Classification d'après le degré d'achèvement des produits	76
IV. — Effets impayés	38	LE CHOMAGE.	
V. — Faillites et homologations de concordats.	39	I. — Tableau général	80
a) tableau rétrospectif;		II. — Tableau par provinces	81
b) détail par industries.		STATISTIQUES BANCAIRES.	
LES PRIX.		I. — Belgique et Congo belge	85
I. — Indices des prix de gros	45	a) Banque Nationale de Belgique;	
a) en Belgique;		b) Banque du Congo belge;	
b) à l'étranger.		c) Situations trimestrielles des banques belges :	
		1° publiées par la Commission bancaire;	
		2° publiées par la Banque Nationale.	
		II. — Banques d'émission étrangères	86
		a) Taux d'escompte;	
		b) Situations Banque de France;	
		c) » Bank of England;	
		d) » Nederlandsche Bank;	
		e) » Banque Nat. Suisse;	
		f) » Reichsbank;	
		g) » Federal Reserve Banks;	
		h) » Sveriges Riksbank.	
		III. — Banque des Règlements Internationaux.	87

Prix de l'abonnement annuel : Belgique, 100 francs.
Etranger, 120 francs.

Prix du numéro ordinaire : fr. 7.50.

Prix du numéro spécial consacré à l'examen de la situation économique du pays
pendant l'année antérieure : 20 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de
Belgique.

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition
française ou flamande.
